

DOSSIER
du RÉSEAU
n° 14

septembre
2025

Regards croisés sur trente ans de paysage en Occitanie

De l'institut toulousain du paysage (ITP)
au Réseau Paysage Occitanie (RPO) — 1994-2024



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

Liberté
Égalité
Fraternité



PRÉFACE

Le réseau paysage Occitanie fête ses trente ans. Il a pour origine en 1994 un acte politique, la saisine du Conseil Économique et Social Régional par le Président de Région sur un rapport du président de l'Université de Toulouse - Le Mirail, Georges Bertrand auquel est consacré le cahier central de ce dossier. Le CESR demande alors à la Région et l'État d'orienter et définir les politiques territoriales à partir des caractères géographiques, sociaux, culturels des territoires, et donc de leurs spécificités qui les distinguent des autres régions, à partir de leur paysage.

L'État et les CAUE, associés à l'Université, soutiendront, en National, comme auprès de la Région, cette politique innovante de gestion des territoires, seule politique à composer en un même lieu, non seulement les différentes politiques sectorielles de l'aménagement et du ménagement des territoires, biodiversité, énergie, transports, urbanisme, mais aussi et surtout, à considérer, étudier, comprendre et composer dans le temps de l'histoire et l'espace de la géographie, la relativité de perception culturelle d'un territoire qui détermine les choix d'action, de transformation et de soin des territoires. Laboratoire des politiques nationales, voire internationales du paysage, le réseau régional paysage Occitanie œuvre depuis trente ans au développement des principaux outils de gestion des territoires: atlas départementaux, observatoires, diffusions et partages in situ d'expériences des élus les plus impliqués. Ce dossier en présente les principales ressources et les étapes de sa construction.

Alors, que souhaiter aux trente prochaines années de ce réseau? Que son action se renforce en soutenant l'ensemble des territoires d'Occitanie à construire par les outils qu'il propose, en tout lieu, une clairvoyance, pour un projet d'avenir territorial vivant. Que cette région envisage son avenir par de multiples plans de paysage, dispositif puissant s'il en est, bref un horizon paysage:



Pour rêver ensemble, il nous faut prendre le temps de regarder, de comprendre ce qui façonne les paysages qu'on habite de la ruelle à la grande vue, en haut de la colline.

Pour rêver ensemble, il nous faut être dehors.

Prendre le temps d'être. Dehors.

Sortir des salles.

Regarder les paysages du quotidien comme si on les découvrait à l'instant.

Choisir des mots.

Comprendre les pratiques qui ont permis l'existence de ces milieux.

C'est donner du sens au sol, au ciel, aux plantes, aux milieux.

Le bon sens. Pour agir.

Pas de rêve sans récit commun. Pas d'actions sans désir.



Anne Cécile Jacquot,
Omnibus,
Grand prix national du paysage 2024

SOMMAIRE

Préface	3
Introduction	7
Richesse(s) et (re)connaissance des paysages régionaux	9
Une première restitution des paysages de Midi-Pyrénées en 1994	9
La mise en cohérence régionale des atlas départementaux	11
L'atlas des paysages de Languedoc-Roussillon	12
Vers une connaissance partagée des paysages d'Occitanie dans une dynamique prospective.....	13
II. Un réseau régional pour mettre en débat et partager une culture du paysage.....	19
De l'ITP au RPO : une prometteuse intuition porteuse de temps long(s).....	19
Le Réseau Paysage Midi-Pyrénées (2004 - 2016).....	24
Le Réseau Paysage Occitanie (2016 - 2024) : un enrichissement singulier	25
En 2024, quel bilan tirer du réseau paysage?	25
III. Accompagnement et déclinaison régionale de la politique du paysage : quelles évolutions depuis 30 ans?.....	27
Une consolidation du droit du paysage	27
La reconnaissance des paysages patrimoniaux au travers du label UNESCO.....	28
Outils et méthodes relatifs au paysage en appui à l'aménagement des territoires	29
Et la demande sociétale dans tout ça? En 30 ans, d'une politique nationale descendante à des interventions à différentes échelles	32
Cahier central – Entretien avec Georges Bertrand, Philippe Béringuier et Philippe Valette	
IV. Quels enjeux pour les paysages régionaux aujourd'hui et demain?	35
Un changement climatique à l'origine de profondes mutations paysagères.....	38
Une forte attractivité des métropoles régionales : entre urbanisation, périurbanisation et conurbation	40
Une marginalisation des territoires excentrés : fermeture des paysages	40
Une agriculture à deux vitesses : de la production hors sol à l'enrichissement.....	41
Une transition énergétique : d'une production d'énergie « centralisée » à une production énergétique « localisée » ..	42
Postfaces.....	45
Le paysage en héritage	45
Une géographie d'après nature	48
Le territoire retrouvé, hommage à la géographie traversière de Georges Bertrand	50
Bibliographie régionale	53
Références bibliographiques	53
Documents de connaissance et de synthèse sur les paysages d'Occitanie	53
Annexe.....	55

INTRODUCTION

Dès les années 90 dans la société française, la caractérisation de paysage fait l'objet de nombreux débats autour de la définition de son contour (Alain Roger, Augustin Berque...). Désormais, le paysage est un bien commun (Convention Européenne du Paysage en 2000) qui reste difficile à appréhender et à conceptualiser. Non pas que le sujet manque d'intérêt mais plutôt parce qu'il est encore trop souvent considéré comme subjectif et propre à chacun. Pourtant, il n'y a pas plus objectif que la manifestation paysagère qui compose à partir d'une géographie l'expression d'un dialogue nature-société confrontée aux desseins et usages plus ou moins heureux. De fait, la démarche paysagère embrasse tout ce qui touche à l'environnement et à nos modes de vie, en faisant d'elle une approche transversale, technique, sensible et culturelle.

L'intérêt pour les paysages a toujours été présent, que ce soit dans la structuration des territoires, mais aussi dans les arts, au travers notamment des écoles picturales ou de la littérature, depuis la Renaissance. Au cours du XX^e siècle, les avancées technologiques couplées aux énergies fossiles peu onéreuses ont conduit à nous éloigner de cette culture du paysage et parfois à l'ignorer.

Au cours des années 1990, Georges Bertrand, géographe et professeur à l'université de Toulouse – Le Mirail, connu pour avoir conceptualisé la méthode GTP (Géosystème, Territoire, Paysage), ambitionne de donner ses lettres de noblesse au paysage au niveau de la région Midi-Pyrénées. Il développe un argumentaire sur la place du paysage dans l'aménagement régional, à l'attention des membres du Conseil Économique et Social régional en 1993-1994, ima-

ginant à cette occasion différents outils de connaissance ou de projet encore balbutiants.

C'est dans cette même temporalité que se constitue le cortège des premiers textes réglementaires (loi paysage) et méthodologiques (plans paysage, chartes paysagères, atlas de paysage...), ainsi que les ébauches de la convention européenne du paysage qui verra le jour en 2000.

Le présent dossier vise à mettre en perspective les textes de Georges Bertrand, datant de 1994 (voir en annexe) au regard des outils développés depuis 30 ans, aussi bien en région qu'au niveau national. Il intègre bien évidemment un regard sur l'Institut Toulousain du Paysage (ITP) et son prolongement à travers le réseau paysage régional. Il ne peut s'agir d'un bilan, mais plutôt d'un point d'étape à l'échelle du temps long pour identifier les avancées réalisées depuis 30 ans et imaginer les perspectives d'évolution de cette politique du paysage pour les prochaines décennies. À l'heure de l'urgence des transitions socio-environnementales, la démarche paysagère est une réelle opportunité pour construire et imaginer une planète plus vivable et viable.

I. RICHESSE(S) ET (RE)CONNAISSANCE DES PAYSAGES RÉGIONAUX

En 1994, dans son avis du Conseil économique et social, Georges Bertrand met en avant l'extraordinaire richesse paysagère de Midi-Pyrénées « *Son patrimoine paysager est l'un des plus vastes, l'un des plus diversifiés et l'un des plus harmonieux du territoire national, à l'exception du littoral et de la mer, tous les grands types de paysage sont représentés dans une mosaïque aussi fine que contrastée* ». La fusion des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon en 2016 a levé cette exception et le constat d'une

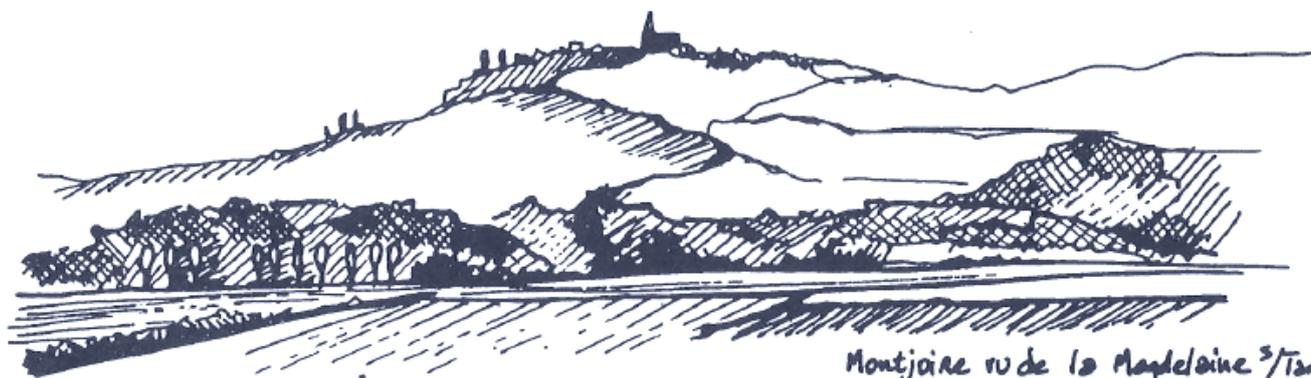
richesse des paysages régionaux d'Occitanie s'en trouve donc renforcé.

Dans le même avis, il souligne la nécessité d'une didactique du paysage à l'échelon régional reposant notamment sur leur meilleure connaissance dans une « *stratégie de long terme avec une indispensable dimension prospective* ».

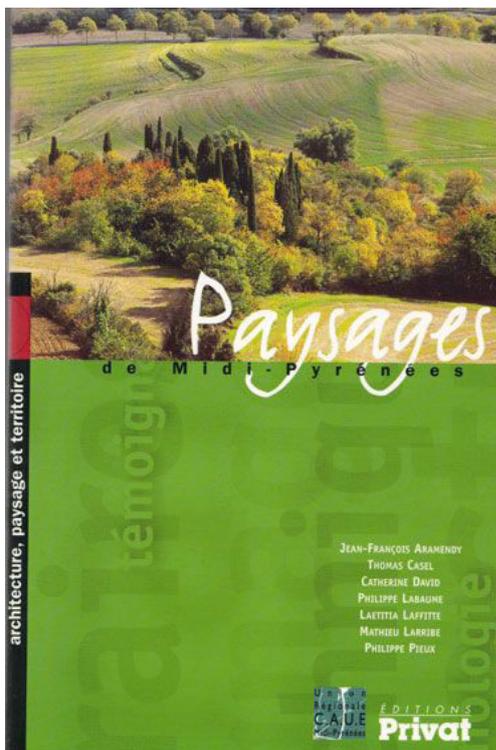
Une première restitution des paysages de Midi-Pyrénées en 1994

Sur la base des premiers éléments de connaissance issus des départements de Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne et dans le contexte de la loi Paysage de 1993 conforté par le rapport de Georges Bertrand, l'Union régionale des CAUE de Midi-Pyrénées, soutenue par l'ARPE (Agence Régionale pour l'Environnement) s'est employée à développer cette pédagogie avec une mission de connaissance des paysages régionaux, objet d'une première publication en 1994 (voir la biographie).

Elle propose une première lecture des paysages régionaux avec la détermination et la caractérisation de trente deux entités paysagères définies à l'époque comme étant le « visage d'un pays » (voir la carte de 1994).



Croquis CAUE 31 par Agnès Legendre, rapport CESR 1994



Avec le soutien de la DREAL (DIREN à l'époque), la *mission paysage de 1994* est complétée en 1998 par une reconnaissance de terrain approfondie, développant une dimension sensible des entités et par un travail prospectif sur leurs évolutions au regard des grandes tendances en matière d'urbanisation, d'activités économiques, d'infrastructure et de planification. Cette exploration se concrétise en 1999 par un dossier *Les paysages de Midi-Pyrénées, éléments pour un inventaire régional prospectif* qui permettra d'édi- ter en 2000, en collaboration avec les éditions Privat, un ouvrage grand public intitulé *Paysages de Midi-Pyrénées*, aux éditions Privat.

Les travaux réalisés collectivement entre CAUE à l'échelle régionale dès 1994 et le contexte d'échanges inter- professionnels impulsés par Georges Bertrand avec l'Institut toulousain du paysage puis le Réseau Paysage Midi-Pyrénées accompagnent en parallèle dès la fin des années 1990 de nombreuses initiatives locales. De 1997 à 2010, différentes démarches en matière de caractérisation des pay- sages voient progressivement le jour en Midi-Pyrénées, aux échelles dépar- tementales et infra-départementales: inventaire des paysages, entités paysa- gères, éléments pour une politique du paysage, atlas de paysages... Souvent très impliqués, les CAUE ont porté ou ont participé à ces travaux de caractérisation des paysages en collabora- tion, selon les cas, avec les Conseils Départementaux, la DREAL, des asso- ciations, des bureaux d'études et des universitaires.

Carte des 32 entités paysagères de Midi-Pyrénées proposées en 1994
URCAUE Midi-Pyrénées 1994



La mise en cohérence régionale des atlas départementaux

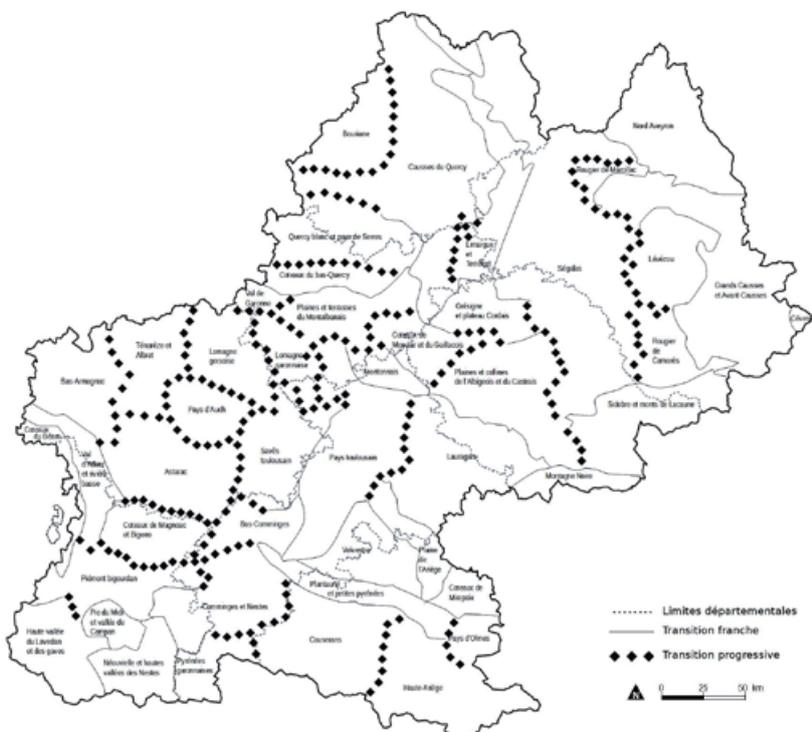
En 2009, des échanges entre la DREAL et les CAUE pointent l'intérêt d'engager un travail de mise en cohérence des différents découpages départementaux à l'échelle régionale. Ainsi à partir de la carte régionale des entités paysagères de 1994 et à la lumière des travaux entrepris pendant une quinzaine d'années dans presque l'ensemble des départements, une nouvelle cartographie des entités paysagères régionales est établie en 2010. À cette cartographie est

associée pour chaque entité, une fiche descriptive spécifique mise en ligne sur le site Internet des CAUE de Midi-Pyrénées à partir de 2011.

Afin d'intégrer les résultats de l'atlas des paysages des Hautes-Pyrénées, la carte s'est enrichie des entités paysagères concernées pour aboutir à une nouvelle cartographie en 2014 présentant quarante-six entités paysagères.

Carte des 46 entités paysagères de Midi-Pyrénées et un exemple de fiche associé

URCAUE Midi-Pyrénées 2014



PRATIQUE > ENTITÉS PAYSAGÈRES DE MIDI-PYRÉNÉES

PLANTAUREL - PETITES PYRÉNÉES

Une barrière avant le montagne

ARIÈGE, HAUTE-GARONNE

CARACTÉRISTIQUES

Barrière calcaire
Relief plissé de faible altitude (1000 mètres au maximum), ébrangé à toute morphologie glaciaire, il est constitué de deux barres calcaires ou gréseuses à l'extrême desquelles des combes forment une goulière longitudinale, au fond garni d'argile ou de marne.

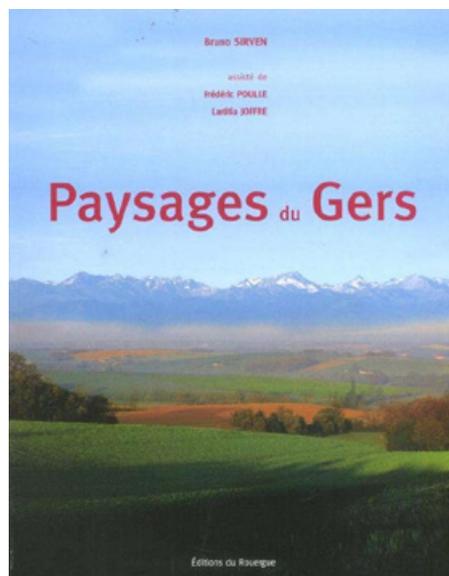
Le Plantaurel traverse le département de l'Ariège, et est prolongé à l'ouest par les Petites Pyrénées, en Haute-Garonne, qui débouche sur les versants du plateau de Lannemezan. Les départements Haute-Pyrénées et Hautes-Pyrénées longent une vallée au nord et au sud.

1. Le Plantaurel et la double barre de l'Ariège qui est respectée le site de Fala.

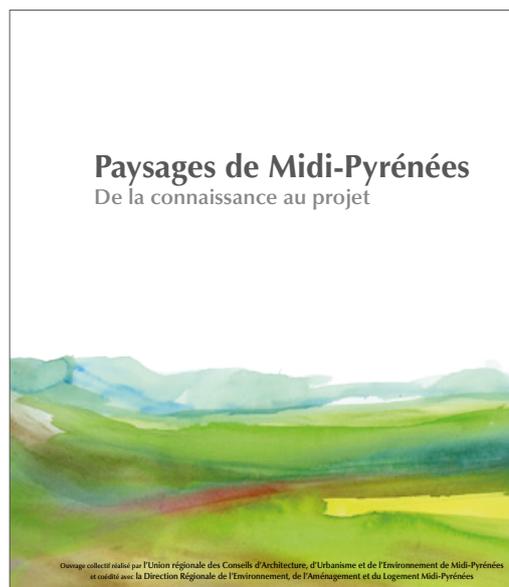
2. Le Plantaurel et la double barre de l'Ariège qui est respectée le site de Fala.

CAUE

La méthode utilisée s'appuie sur le partage d'une approche commune fondée sur une démarche sensible et analytique qui s'articule autour de deux principes: un système progressif d'emboîtement d'échelles depuis l'ensemble géographique jusqu'à l'entité paysagère, voire l'unité paysagère quand elle est définie, et la dénomination ainsi que la caractérisation de chaque entité paysagère et de ses limites. Chaque entité est décrite selon ses singularités qui permettent de l'identifier au regard de son appartenance à un ensemble plus vaste.



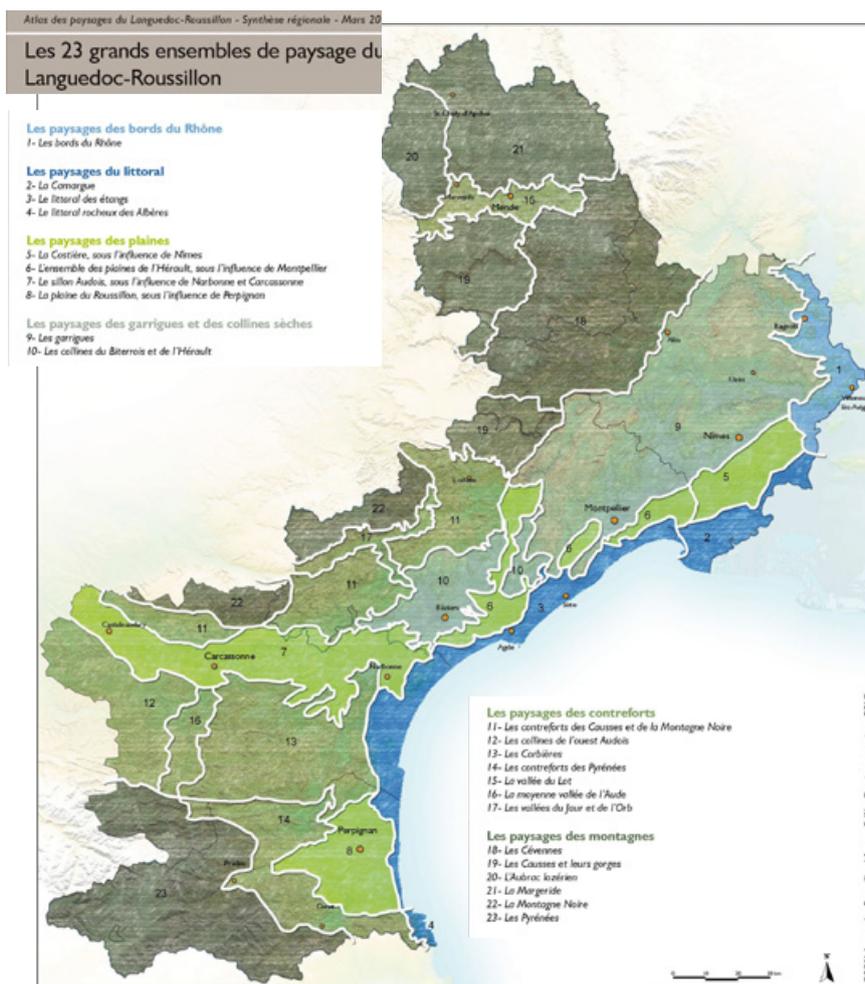
Cette dynamique collective et partenariale depuis 1994 jusqu'en 2014 a fait l'objet en 2015 d'une publication (*Paysages de Midi-Pyrénées, de la connaissance au projet*). Elle restitue la connaissance des paysages et illustre par des exemples concrets la façon dont il est possible d'agir par le paysage dans une dynamique prospective de projet. Plus largement, le succès des ouvrages « Paysages du Gers » et « Paysages de l'Aveyron », issus des atlas de paysage et publiés en 2004 et 2007 par les Éditions du Rouergue, ont montré qu'il existe un réel intérêt pour une diffusion de la connaissance des paysages auprès du grand public.



L'atlas des paysages de Languedoc-Roussillon

Parallèlement, l'identification des paysages a été conduite en Languedoc-Roussillon. Dans les années 2000, la DREAL a confié à l'agence Folléa-Gautier la réalisation progressive d'atlas départementaux auxquels les CAUE ont été associés : le Gard en 2004, l'Hérault en 2006, la Lozère, l'Aude et les Pyrénées orientales en 2008. En 2010 une synthèse régionale, mise en ligne sur un site Internet spécifique, identifie vingt-trois grands ensembles qui correspondent à peu près à l'échelle des quarante-six entités paysagères identifiées en Midi-Pyrénées.

Chaque atlas départemental est structuré en quatre parties : l'organisation des paysages, brosse un aperçu de leur diversité et présente les grands ensembles et les unités de paysage du département ; les fondements des paysages, expliquent les origines de cette diversité, sur des bases, géographiques et naturelles, historiques et culturelles ; la présentation de chaque unité de paysage, décrit ses caractéristiques et dresse une analyse critique de son état et enfin les enjeux majeurs, abordent les dynamiques passées ou en cours et mettent en avant des propositions de prise en compte des paysages.



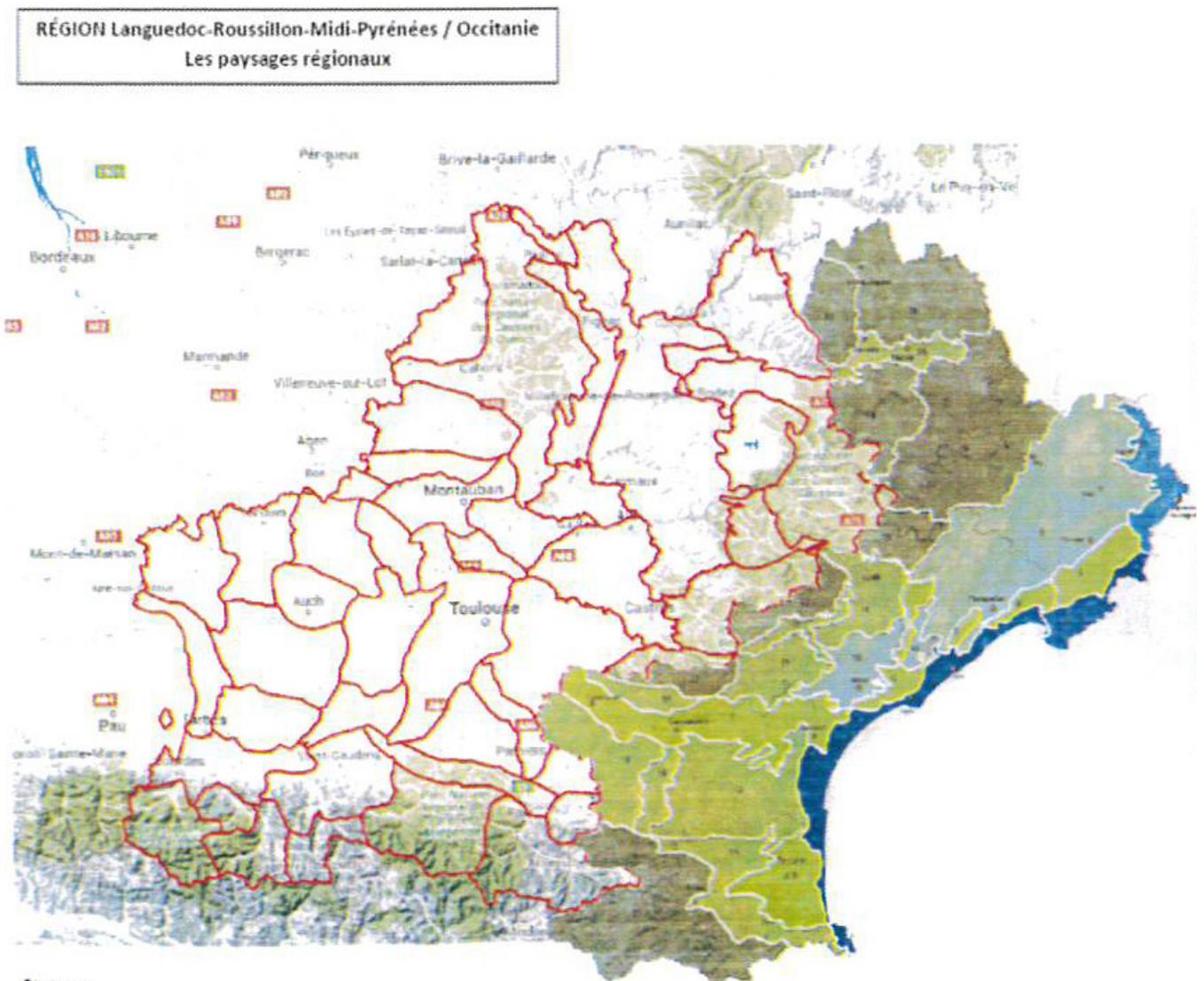
Les 23 grands ensembles de paysages
Agence Folléa-Gautier 2010

Vers une connaissance partagée des paysages d'Occitanie dans une dynamique prospective

La création au 1^{er} janvier 2016 de la région Occitanie par la fusion des anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, a conduit à se questionner sur la cohérence des données disponibles en matière de paysage à l'échelle du nouveau périmètre régional. En effet, le simple rapprochement des deux cartographies a suscité des interrogations quant à la continuité paysagère de certaines entités.

La juxtaposition des deux cartographies des atlas Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon a permis de regrouper des entités interdépartementales assez facilement dans les

secteurs du Massif central (depuis l'Aubrac jusqu'à La Montagne Noire). Sur les secteurs du Lauragais et des piémonts pyrénéens, des approfondissements seraient nécessaires car un simple regroupement d'entités ne fonctionnait pas. Une réflexion plus fine serait aussi à engager au regard des échelles et des dénominations. Elles se rapprochent le plus souvent de la notion de pays ou de petite région agricole en ex-Midi-Pyrénées (pays d'Olmes, Lauragais...) et de notions plutôt géomorphologiques en ex-Languedoc-Roussillon (sillon audois, contreforts...).



Sources :
DREAL Languedoc-Roussillon/Agence Folléa-Gautier, mars 2010
URCAUE Midi-Pyrénées, mai 2015

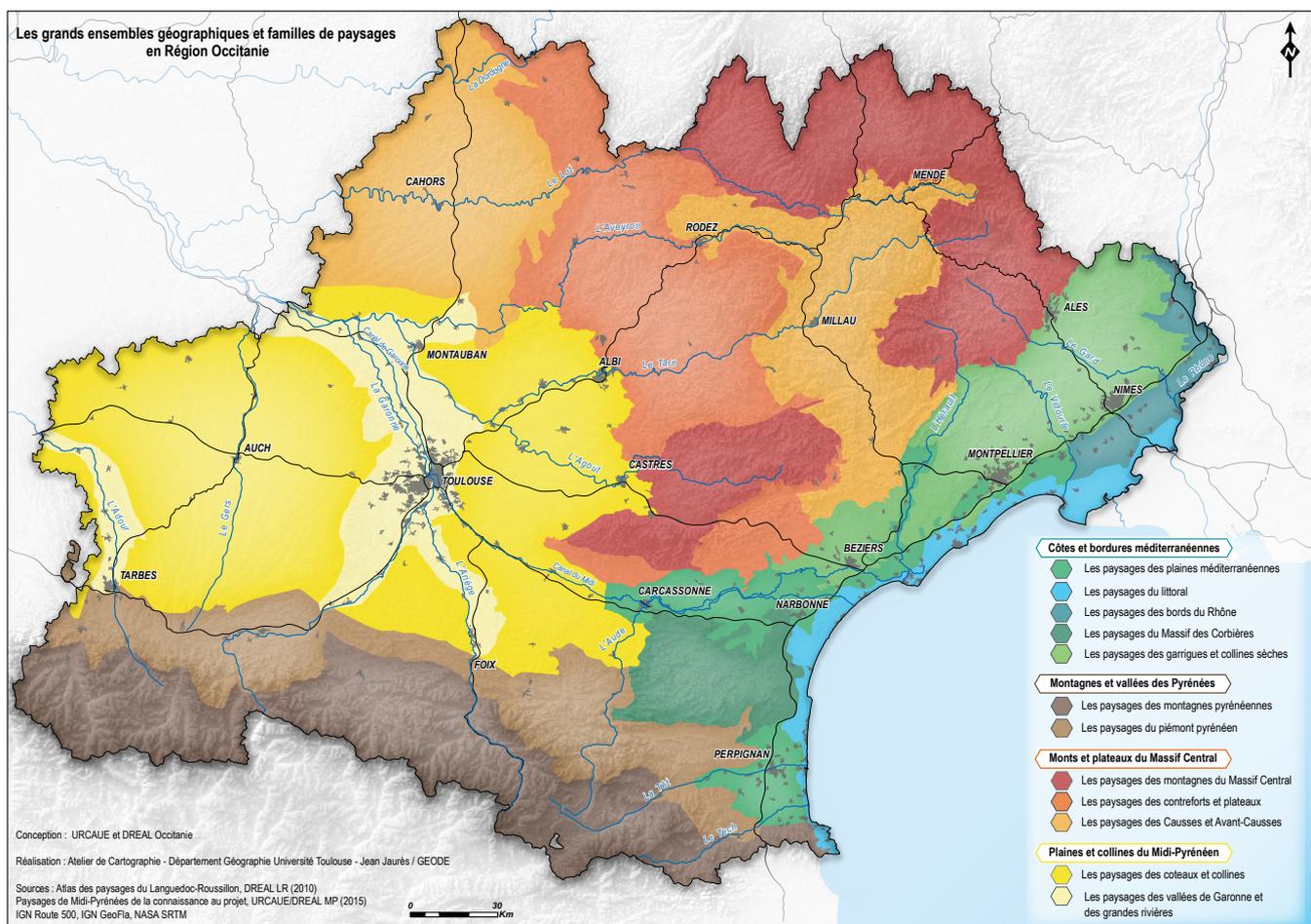
Juxtaposition des cartes régionales des paysages de Midi-Pyrénées
et de Languedoc-Roussillon
DREAL / URCAUE LRMP 2016

La méthode nationale des atlas de paysage de 2024 définit trois principales échelles : les ensembles paysagers, les unités paysagères et les sous-unités paysagères.

A l'échelle régionale les grands ensembles de paysage de Languedoc-Roussillon en 2010 et les entités paysagères de Midi-Pyrénées de 2014 correspondent aux ensembles paysagers de 2024.

Ce travail conduit sur l'année 2016 a permis de faire un point sur l'usage des atlas, finalité essentielle de la connaissance dans le rapport de Georges Bertrand. L'utilisation des atlas est liée à leur dimension pédagogique, ils sont d'autant mieux utilisés qu'ils ne se limitent pas à une description des entités mais qu'ils en expliquent leurs caractéristiques, leurs fonctionnements, leurs dynamiques et les enjeux associées.

Cette réflexion engagée très tôt à la suite de la fusion des régions a permis d'établir en 2017 une cartographie des paysages d'Occitanie et de lancer en 2018 la Collection Paysages d'Occitanie, éditée par la DREAL et les CAUE d'Occitanie. Cette connaissance a été utilisée à plusieurs reprises à l'occasion de la définition des grandes stratégies régionales en matière d'aménagement du territoire et de biodiversité.



À l'heure où émerge enfin une prise de conscience argumentée de l'apport du paysage dans les politiques publiques de développement et d'aménagement, cette connaissance riche et actualisée des paysages peut constituer une pre-

mière contribution pour bâtir une politique paysagère en Occitanie que Georges Bertrand appelait déjà de ses vœux en 1994 pour Midi-Pyrénées.

Les paysages des plaines et collines du Midi-Pyrénées, exemple de la plaine du Montalbanais dans le Tarn-et-Garonne



Les paysages des monts et plateaux du Massif central, exemple du mont de la Margeride en Lozère



Les paysages des montagnes et des vallées des Pyrénées, exemple de la haute-vallée des gaves, dans les Hautes-Pyrénées.



Les paysages des côtes et bordures méditerranéennes, exemple du littoral de Gruissan dans l'Aude



J'ai essayé de le définir à plusieurs reprises et j'ai montré qu'il n'arrêtait pas d'évoluer. Le paysage c'est quelque chose qui existe et il faut définir cette existence. On trouve ensuite les regards multiples et la diversité, pas uniquement la biodiversité. Le cerisier qui est là, il existe. La matérialité du paysage, pour moi, c'est essentiel. La diversité des définitions est une forme d'enrichissement de la notion de paysage. Il ne faut pas rechercher de consensus. On trouve d'abord la matérialité puis ensuite les regards que l'on porte. Donc, on trouve dans le paysage la diversité. La diversité, elle est dans le paysage.



Extrait de l'entretien de Georges Bertrand en cahier central

Les paysages d'Occitanie, des outils pour les projets

Face aux évolutions sociétales et territoriales auxquelles la région Occitanie se trouve confrontée, entrer dans les projets par le paysage offre l'opportunité de nouvelles approches plus conscientes de l'identité des lieux. Ces démarches, sensibles au respect de l'environnement et à la recherche de modes de développement plus économes, s'attachent à la qualité de l'espace en favorisant l'appropriation des projets par les populations.

Collection Paysages d'Occitanie / Octobre 2018
 Union régionale Les CAUE d'Occitanie
 Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie

Les paysages de carrières d'Occitanie, des projets à construire collectivement.

L'ouverture et l'exploitation de carrières répondent aux besoins de nos sociétés : construction, travaux publics, industrie... Du fait des surfaces concernées et des aménagements associés, ces activités ont des effets importants sur les territoires. Les paysages qui en résultent sont parfois perçus négativement par les populations riveraines. L'engagement d'une démarche paysagère sur le long terme constitue le moyen de valoriser qualitativement ces projets, pour une gestion économe et responsable de l'espace.

Collection Paysages d'Occitanie / Décembre 2019
 Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie
 Union régionale Les CAUE d'Occitanie

Les paysages d'Occitanie, une ressource pour la transition énergétique

Face au dérèglement climatique, à l'épuisement des énergies fossiles et aux risques liés au nucléaire, la nécessité de réduire nos consommations et de faire évoluer notre système énergétique est largement partagée par les acteurs publics et privés. Pour autant, les défis de la sobriété, de l'efficacité et du développement des énergies renouvelables, qui conduisent à passer d'une production centralisée à une production d'énergie répartie sur le territoire, rentrent parfois en conflit avec les perceptions des paysages. Considérer ces derniers comme une ressource pour des stratégies énergétiques plus territorialisées, permet d'inscrire la transition énergétique dans une trajectoire plus respectueuse des spécificités des territoires d'échelle locale.

Collection Paysages d'Occitanie / Avril 2021
 Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie
 Les CAUE d'Occitanie

Les paysages d'Occitanie, une ressource pour la transition écologique

Le dérèglement climatique et l'érosion de la biodiversité nous imposent d'évoluer vers de nouveaux modèles culturels, économiques et sociaux, afin de s'inscrire dans une transition écologique.

Plaçant le vivant au cœur de la réflexion, le projet de paysage est un allié pour accompagner ces changements dans les territoires, à toutes les échelles et à chaque étape de l'élaboration d'un projet pour :

- la connaissance : identifier les ressources locales,
- la planification : privilégier la sobriété foncière, préserver et renforcer les continuités écologiques ...
- l'aménagement : restaurer, densifier et favoriser la nature en ville...
- la gestion : intégrer les évolutions naturelles, faire et agir avec le vivant.

Collection Paysages d'Occitanie / Juillet 2023
 Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie
 Les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement d'Occitanie

II. UN RÉSEAU RÉGIONAL POUR METTRE EN DÉBAT ET PARTAGER UNE CULTURE DU PAYSAGE

Dès 1994, Georges Bertrand dans la rédaction de l'avis du Conseil Économique et Social Régional, projette deux orientations intimement liées, fondamentales et programmatiques.

« L'effort (à) consenti(r) relève donc d'abord de la pédagogie et de la didactique. Il faut former et informer. C'est un problème d'éducation en général qui doit toucher toutes les couches de la population [...] C'est aussi, dans l'urgence, la formation continue des élus, des administratifs, de tous les agents d'exécution et animateurs ainsi que des nouveaux producteurs de paysage »

Pour y parvenir, il suggère « *Un outil privilégié: l'Institut Toulousain du Paysage* » [...] un réseau multi-partenarial destiné à animer et à coordonner la recherche dans le domaine interdisciplinaire et interprofessionnel du paysage (recherche fondamentale et recherche-action, formation initiale et continue, centre de ressources et de diffusion...).

Dès lors, comment le réseau paysage, héritier, continuateur et passeur de ces lointains objectifs qui, toujours d'actualité, s'est organisé et mobilisé puis mis en orbite pour encore aujourd'hui faire vivre et prolonger ces intentions ?

De l'ITP au RPO : une prometteuse intuition porteuse de temps long(s)

L'assise et la reconnaissance scientifique de G. Bertrand garantit à la fois le sérieux et la rigueur de son intuition visionnaire. L'ITP cherche ainsi à incarner de 1994 à 1999 ce projet organisé et construit autour de la recherche toulousaine sur les paysages et des premières manifestations d'intérêt de différents acteurs (administrations de l'État, collectivités territoriales, expertises techniques – ARPE, CAUE- et professionnels...) dont la loi paysage de 1993 est venue donner une certaine légitimité aux actions et réalisations entreprises. Le soubassement collectif est déjà là, il reste à le matérialiser et à l'incarner à travers un support scientifique interdisciplinaire et interprofessionnel comme se plaît à l'afficher l'ITP. Le réseau paysage du Sud-Ouest de la France est né !

Il est lancé officiellement au printemps 1995, par le colloque « Journée du paysage » à l'Université de Toulouse-le-Mirail qui rassemble de nombreux chercheurs et professionnels. S'en suivront durant cinq ans diverses activités : des séminaires à l'université, des conférences, des expertises et accompagnements de projets en rapport avec le paysage, des formations des personnels de la DIREN, des collaborations étroites avec l'URCAUE de Midi-Pyrénées et la diffusion de la lettre de l'ITP (voir frise ci-après).

Puis survient une pause, une mise en sommeil, en « stand by » dirait-on désormais. C'est sans compter sur les nombreuses personnes qui ont été associées à l'aventure des premières années, marquées tant par le contenu, la rigueur scientifique des approches et méthodes proposées, que par l'enthousiasme suscité et l'esprit d'ouverture. Comme on le découvrira plus loin, elles souhaitent poursuivre le projet et l'esprit afin de lui donner un second souffle.

Aussi, lorsque la DIREN, à la fin de 2003, exhume et redécouvre le projet d'un réseau régional du paysage, elle sollicite différents acteurs et personnalités pour poursuivre l'aventure qui manifeste un assentiment général (cf. enquête lancée en novembre 2003, conjointement par la DIREN et l'URCAUE).

«

... Mais, le texte est lié à la mise en place de l'Institut Toulousain du Paysage (ITP). L'ITP a été créé en 1993 et a fonctionné jusqu'en 1998. Le texte du CESR est à mettre en relation avec l'ITP. Il s'agit donc d'un texte d'accompagnement de l'ITP et les deux sont entremêlés. L'idée de créer l'ITP en 1990 est antérieure au texte du CESR. L'ITP était financé par un contrat de plan de la région et il s'est terminé lorsque le contrat de plan a été épuisé. Plusieurs acteurs étaient présents à l'ITP : les CAUE, la Diren, l'Arpe... L'ITP était une création de l'université qui s'ouvrait sur des aspects concrets : aménagement, gestion, formation... L'ITP a été réactivé par la DREAL, ensuite il est devenu le Réseau Paysage dès 2004.

»

Extrait de l'entretien de Georges Bertrand en cahier central

COLLOQUE A LABÈGE

« Il faut remettre l'environnement à l'endroit »

Présente et suivante:

La presse locale (la dépêche) parle de l'ITP en 1992 dans deux articles, le premier le 17 juin, le second le 1^{er} décembre

Le géographe Georges Bertrand est à l'origine de la création de l'institut du paysage, à Toulouse. Ancien président de l'université du Mirail, il interviendra demain, mercredi, à Labège, au cours d'un colloque sur l'environnement.

« Dans quelques années, les 90% de la population habiteront 10% du territoire. La situation va devenir ingérable. Une grande partie de l'espace va basculer. Il y a urgence à s'occuper du paysage. » Lui, cela fait trente ans qu'il le façonne, devant des étudiants. Le géographe Georges Bertrand, ancien président de l'université Toulouse-Mirail, entreprend maintenant de créer un Institut du paysage à Toulouse. Il interviendra demain mercredi à Labège à un colloque consacré à « l'aménagement et à l'environnement ».

« Avant, le paysage était un outil de travail. Et puis, il y a eu une phase d'embellissement au XVIII^e siècle. Quand il a creusé le canal du Midi pour relier l'Atlantique à la Méditerranée, Riquet a pensé le border d'arbres que l'on admire aujourd'hui. Le canal fait maintenant partie de notre patrimoine. » Pour Georges Bertrand, le paysage a une âme.

Il ne s'agit pas seulement d'esthétique, ni d'écologie. « Si le paysage est devenu l'un des enjeux majeurs de demain, c'est qu'il est en prise directe sur les questions d'identité culturelle, d'environnement et d'aménagement », précise-t-il. On ne peut plus selon lui se contenter de résoudre les problèmes d'urgence et continuer à traiter l'envers du décor : la pollution, les dégradations. « Il faut remettre l'environnement à l'endroit. »

Nos racines

Georges Bertrand parle des hommes, de l'histoire, de la mémoire attachée au paysage. De l'imaginaire aussi. Que serait la cité de Carcassonne pour les enfants si ne brillent pas dans leurs yeux les éclats des batailles moyenâgeuses ? Que serait Versailles sans les petites musiques et les jolis froirous des cours passées ? Que devient un pays sans paysan ?

La question se pose aujourd'hui de façon urgente, comme l'a été celle soulevée par le général de Gaulle dans son discours du 18 juin 1940 : « Il faut remettre l'environnement à l'endroit. »



Le village de Sainte-Croix, près de Montcuq, dans le Lot.

ou des grands-parents nés à la campagne : il y a davantage d'Aveyronnais à Paris que dans le département. Certains experts affirment que le nombre d'agriculteurs en France va passer de 1 million à trois cent mille.

Georges Bertrand ne pense pas que certaines régions françaises vont se désertifier. « L'Espagne a vidé des vallées, mais c'était sous Franco. Dans l'Aragon, le massif de San Juan de la Pena est aujourd'hui quelque chose d'épouvantable ; les villages ont disparu, les forêts sont parasitées, l'érosion mange la terre, et il y a des incendies. Je crois qu'en France, les choses ne vont pas se passer comme cela. Il y aura toujours quelqu'un à la campagne et quelqu'un qu'il faudra soutenir et aider. »

« La société actuelle est capable de le comprendre. C'est dommage qu'on n'ait pas profité des trente dernières glorieuses pour prendre l'environnement en compte. La crise économique est encore devant nous : et c'est dans cette période difficile à venir que nous allons devoir nous en occuper », ajoute Georges Bertrand.

« Pas une cerise sur le gâteau »

Ce géographe travaille sur le paysage de demain. « Il faut des années avant qu'un autre donne de l'ori-

bre. Planter quatre arbustes à l'entrée d'un lotissement, c'est un début peut-être, mais ce n'est pas suffisant : il faut se demander comment vont y vivre les gens, comment ce lotissement va s'intégrer dans la ville. L'environnement, ce n'est pas une cerise sur le gâteau », dit-il.

Georges Bertrand n'est pas tendre avec les urbanistes. « Il faut inventer de nouveaux paysages qui fassent rêver », affirme-t-il. Sa fac du Mirail, il la trouve trop bétonnée. Montpellier ? « Ces colonnes et cette résurgence du passé m'inquiète. » Labège ? « C'est nul. Le centre de Blagnac à la rigueur. La Grande-Motte, c'est peut-être pas mal. » Mais pour répondre franchement, Georges Bertrand ne trouve pas de nouveau paysage particulièrement réussi à ses yeux.

« C'est pourquoi, nous devons travailler », dit-il. Son Institut du paysage va former des élus, des étudiants, des techniciens. Un projet de loi est à l'étude ; il vise à intégrer la protection des sites et des paysages dans les POS (plans d'occupation des sols) étudiés par les mairies.

Georges Bertrand pense que le paysage doit devenir « l'un des instruments d'une nouvelle politique intégrée du territoire ».

Sabine BERNEDE

Un institut du paysage à Toulouse

La notion de paysage est devenue, en moins d'une décennie, l'un des enjeux centraux de notre temps. Au cœur de la sensibilité sociale et des stratégies socio-économiques, en prise directe sur les questions d'identité culturelle, d'environnement et d'aménagement des territoires.

« C'est bien », consentent les scientifiques et les chercheurs, mais nombre d'entre eux avouent aussi leur agacement de voir ce terme de « paysage » carrément capté dans une mouvance « écologiste » ou « écologisante ». Ces gens ont des choses à dire en la matière et surtout estiment que la dimension de ce concept de « paysage » doit être élargi, grandement ouvert à des partenaires qui pourraient, dans l'état actuel des choses, s'en sentir exclus.

« Le chercheur doit aujourd'hui aborder le paysage de front », affirme, en particulier, le professeur Georges Bertrand, ancien président de l'université de Toulouse Le Mirail, animateur pour la prospective à la DATAR, et responsable, à ce titre, de l'Arc méditerranéen. Il poursuit : « Le paysage est une voie royale, bien connue mais mal utilisée, dans le domaine de la formation et de la pédagogie par l'environnement-aménagement. »

De colloques en symposiums, Georges Bertrand, géographe spécialiste de l'étude du milieu et de l'écologie, au sens scientifique du terme, depuis la fin des années « 60 », engage donc un nouveau combat pour la création, à Toulouse, d'un institut du paysage, « qui pourrait s'inscrire dans le pôle européen universitaire en gestation ».

Réseau, pas labo

L'idée de Georges Bertrand n'est pas de fédérer des laboratoires existant ou de fonder dans une structure (une de plus !) des recherches en cours.

Bien plus. « Je crois à la politique des réseaux et à la mise en phase de regards différents pour des formations et des didactiques adaptées à la variété des utilisateurs. »

Bref, l'institut, en projet, ferait intervenir à la fois, au plan de la recherche et de l'enseignement, des partenaires très divers : du géographe au biologiste, de l'agriculteur à l'archéologue, en passant par l'architecte et l'historien, sans oublier le juriste et les professionnels de l'aménagement.

Et, à l'autre bout de la chaîne, pourquoi ne pas retrou-



Georges BERTRAND, ancien président de l'université Toulouse-Le Mirail, aujourd'hui animateur à la DATAR. Ce géographe, spécialiste de l'étude du milieu et de l'écologie, est à l'origine du projet d'institut paysager.

ver, sur les bancs, des destinataires de la formation... les mêmes acteurs, chercheurs, aménageurs, formateurs ?

On l'a compris, l'institut, qui pourrait être installé dans la Maison de la recherche, qui va bientôt être livrée à l'université du Mirail, n'aura pas une vocation strictement universitaire. Déjà, Georges Bertrand tourne son regard sur les groupes professionnels, les collectivités territoriales et les structures de recherche (CNRS) comme celles de formation à l'enseignement (pourquoi pas un module didactique au sein de l'IUFM ?) et même vers le secondaire (des programmes d'action éducative pourraient être conduits au lycée).

Ici, avant l'Europe

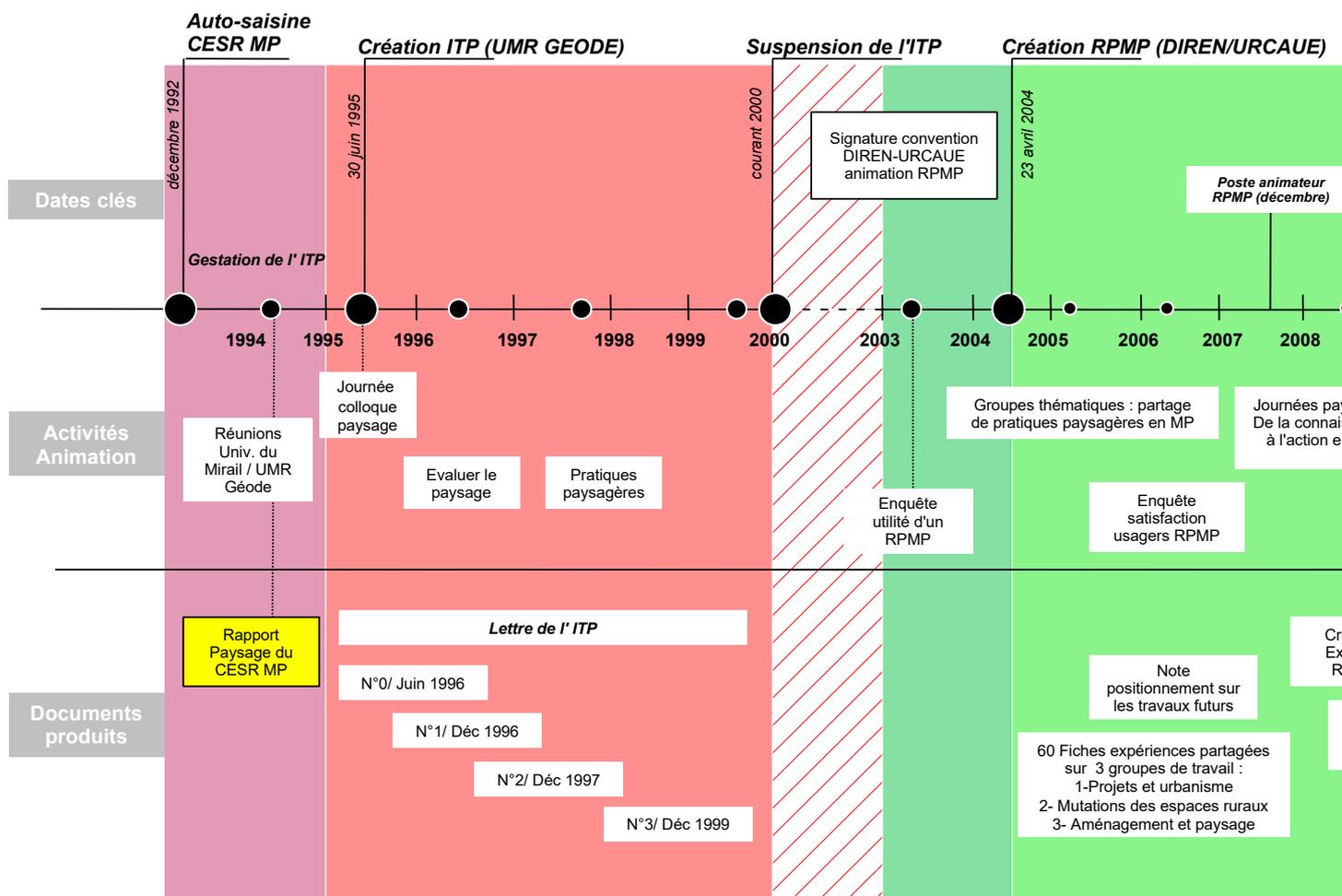
Bien évidemment, un tel projet peut, rapidement, avoir ses relais au plan international. Le sujet abordé porte en lui cette dimension et son initiateur, à la DATAR, a entrepris une réflexion qui dépasse les frontières. Mais Georges Bertrand souhaite que l'aventure soit, au départ, toulousaine : « Nous avons tout ici pour démarrer. Les cerveaux, les spécialités et les organismes financiers. Et la volonté. Nous serons toujours à temps, ensuite, de voir. L'expérience nous montre que des projets lancés au plan européen, sans bases solides, n'ont débouché que sur des coquilles vides. Construisons d'abord ici avec nos talents. »

Le paysage, c'est aussi la sagesse.

Jean-Jacques ROUCH.

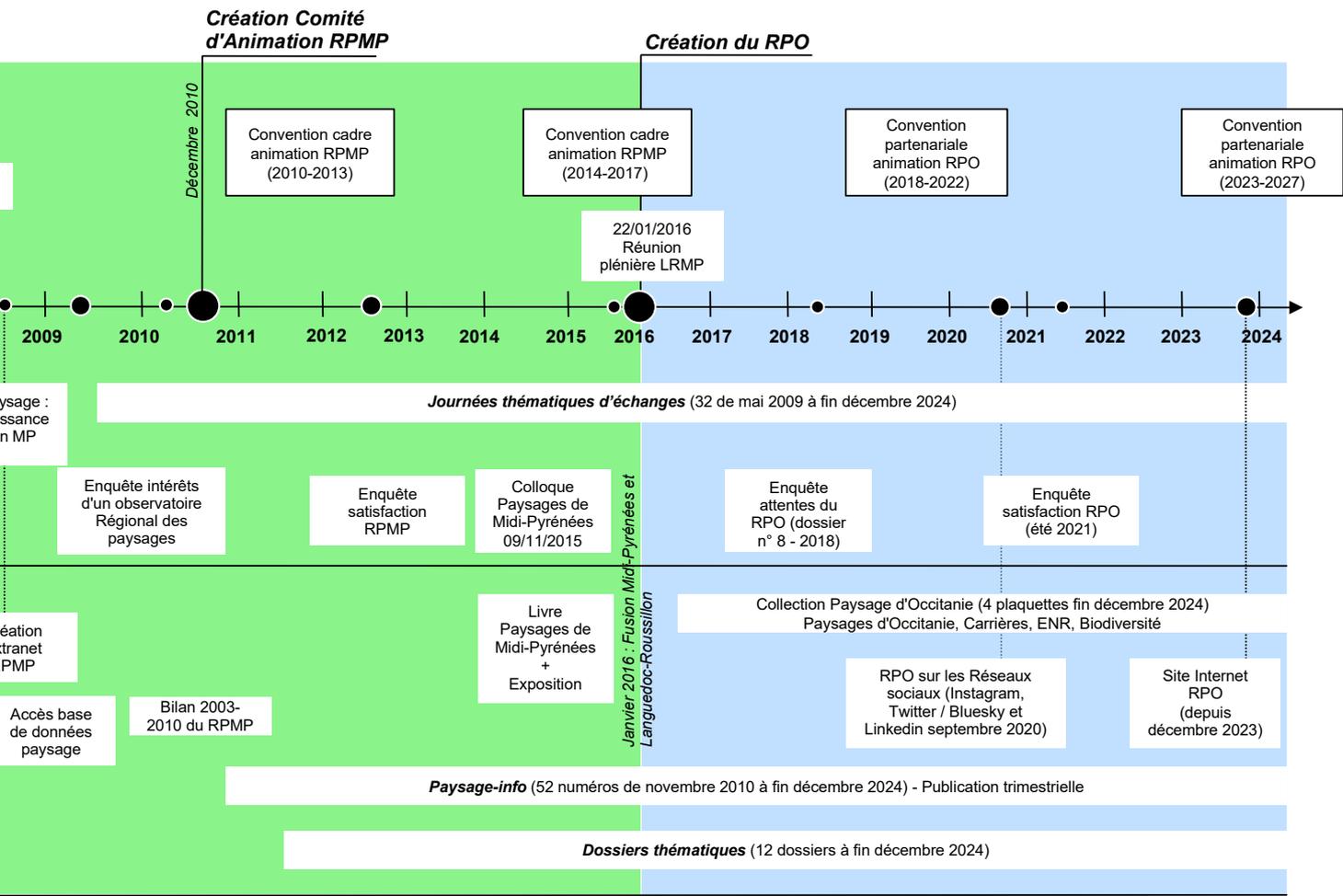
Frise chronologique (1993-2013) des principales phases de structuration du réseau paysage

P. Béringuier, L. Lelli, G. Bertrand, Le Réseau Paysage Midi-Pyrénées



● Dates clés d'évolution de la collaboration chercheurs-acteurs

● Dates marquantes de réalisations spécifiques: animation, missions, informations...



Le Réseau Paysage Midi-Pyrénées (2004 - 2016)

Les résultats de cette consultation de 2003, dont la participation de différents acteurs, rassemblant professionnels et chercheurs-enseignants, témoignent d'un vif intérêt pour un réseau régional à l'organisation et au fonctionnement s'apparentant au monde associatif et prenant appui sur l'implication désintéressée des parties prenantes. Les années qui suivent seront celles d'un nouveau départ. Entre 2004 et 2006, une quinzaine de journées thématiques sont organisées dans différents départements notamment par les CAUE associés à la DIREN (devenue DREAL en 2009). Ces journées sont structurées autour de trois grands thèmes : paysage et urbanisme, aménagements et paysage, mutations des paysages ruraux.

Entre 2007 et 2009, le réseau entre dans une période de recherche d'un fonctionnement plus robuste, appuyé sur un partenariat élargi et une diffusion – communication plus régulière.

À partir de 2010 s'amorce un changement permettant au RPMP de monter en gamme notamment grâce au rôle d'animateur des référents paysages de la DREAL et d'un appui financier significatif. Les premières conventions pluri-partenariales et pluriannuelles 2010 – 2013 sont signées fin 2010. En 2011 et 2012, un poste à mi-temps, par le truchement du financement d'un universitaire de Toulouse II, en détachement, lui est totalement dédié. En 2011, un premier bilan des activités et perspectives ouvertes depuis 2004 est remis à la Dreal M-P (Beringuier et Lelli, 2011).

Fort des différentes actions portées selon des modalités variées sur des domaines et thèmes nombreux (énergie, agriculture, biodiversité, patrimoine...), le réseau paysage étend son partenariat à l'interrégional en particulier avec la Région Aquitaine. Au-delà d'une structuration plus pré-



Une journée thématique d'échanges à Pin-Balma (nov. 2014) autour des enjeux agricoles et de nature.

cise autour du partage et des besoins d'échange, cette ouverture à l'Aquitaine se concrétise à La Réole en 2011, puis en Vallée d'Aspe à l'automne 2013.

Après un peu plus de 10 ans, le réseau paysage régional a conforté et démontré son intérêt pour promouvoir une culture du paysage pour l'aménagement durable des territoires régionaux. Cependant, avec la fusion des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, l'échelle régionale changeant d'assise spatiale en 2016, contraint les acteurs pilotes du réseau (DREAL et URCAUE) à reconsidérer son organisation interne afin de surmonter cette réorganisation territoriale.

Une journée thématique d'échanges dans la vallée d'Aspe - Bassin de Bedous, oct. 2013 avec le Réseau paysage Aquitaine.



Le réseau paysage a organisé entre 2016 et 2017 des ateliers de travail interactifs et collaboratifs, associant des étudiants de l'université Jean-Jaurès et de l'ENSA de Toulouse sous la forme d'un « workshop » sur une semaine intense.

L'engagement d'un travail in situ interdisciplinaire, entre deux filières d'enseignement différentes, répondait à la fois à des objectifs scientifiques et pédagogiques, sur un territoire support volontaire.

Ce partenariat a permis d'expérimenter des éléments de méthode, de développer des outils de représentation et de communication, tout en mobilisant les acteurs locaux. L'organisation de groupes d'étudiants des différents cursus leur permettait de se confronter à des savoirs différents et ainsi à expérimenter le travail collaboratif.



Workshop à Pinsaguel (Haute-Garonne) en 2016

La médiation paysagère constituait le fil rouge de ce processus, au service d'un projet de territoire partagé.

Le Réseau Paysage Occitanie (2016 - 2024) : un enrichissement singulier

Les nouvelles régions entrent en vigueur (Loi Nôtre et Map-tam) à la fin 2015, réclamant pour la DREAL et l'URCAUE à se consacrer durant l'année 2016 à élargir le réseau paysage de MP à la toute récente région Occitanie. Rencontrer, convaincre et réorganiser absorbe et mobilise une énergie qui passe aussi par des tiers. Cette nouvelle trajectoire liée à l'élargissement de la Région s'enrichit d'une gamme de paysages totalement nouveaux en particulier ceux du littoral méditerranéen. Les cultures et la démarche d'ap-

propriation bien que différentes selon les départements languedociens mettent à jour des différences d'appréciation qui seront gommées par l'implication d'acteurs moteurs (CAUE du Gard, de l'Aude et de la Lozère) notamment autour de la réflexion sur les entités paysagères de l'Occitanie et leur cartographie. L'organisation de la Journée Thématique d'Échanges (JTE) autour des paysages du Grand Site du Cirque de Navacelles, en 2018, matérialisera cet élargissement.

En 2024, quel bilan tirer du réseau paysage ?

Après 30 ans de fonctionnement et d'animation pour une culture du paysage en partage, le Réseau paysage est constitué d'un nombre de personnes et d'institutions toujours plus important relevant de la mécanique structurelle, sans oublier l'effet levier et d'adhésion de ses activités et outils de diffusion d'informations et d'animation. Il est possible de citer : le Paysage-info démarré en 2010 qui a publié son 50^e numéro en juillet 2024 ; la fréquentation du site internet indépendant et opérationnel depuis début 2024 témoigne d'un intérêt bien au-delà des frontières régionales, soutenu également par sa présence sur les réseaux sociaux Instagram et BlueSky ; les journées thématiques d'échanges, accompagnées des dossiers thématiques se poursuivent à raison de deux à trois par an, enfin les enquêtes régulières à propos des attentes et de leur satisfaction assoient sa légitimité.

Comme si le réseau paysage était parvenu à une forme de maturité en reprenant à son compte l'idée suivante :



... Le réseau paysage est un outil de communication mais pour communiquer, il faut savoir ce que l'on communique. Est-ce que l'on a quelque chose à communiquer de solide ? Nous, en tant que chercheurs, nous devons nourrir, alimenter, réfléchir à définir les termes..



Extrait de l'entretien de G.Bertrand en cahier central

Quoi qu'il en soit, sommes-nous parvenus aux objectifs premiers? Si tel était le cas le réseau serait-il encore utile? La « didactique du paysage » au service d'une vision régionale versus le réseau au service d'une didactique paysagère souhaité par G. Bertrand dès 1994 est-elle parvenue à construire du débat, à partager les enjeux paysagers des transitions en cours, en quelque sorte à promouvoir une culture d'un aménagement qualitatif et sensible, soucieux des héritages et tendu vers l'avenir?

Malgré les efforts constants, la pugnacité et l'opiniâtreté des acteurs principaux du RPO, il demeure toujours des trous dans ses mailles. On pensera préférentiellement à la Région Occitanie toujours introuvable et aux élus, des communes à l'assemblée régionale, très rarement présents en dehors de chez eux lors des Journées thématiques d'échanges.

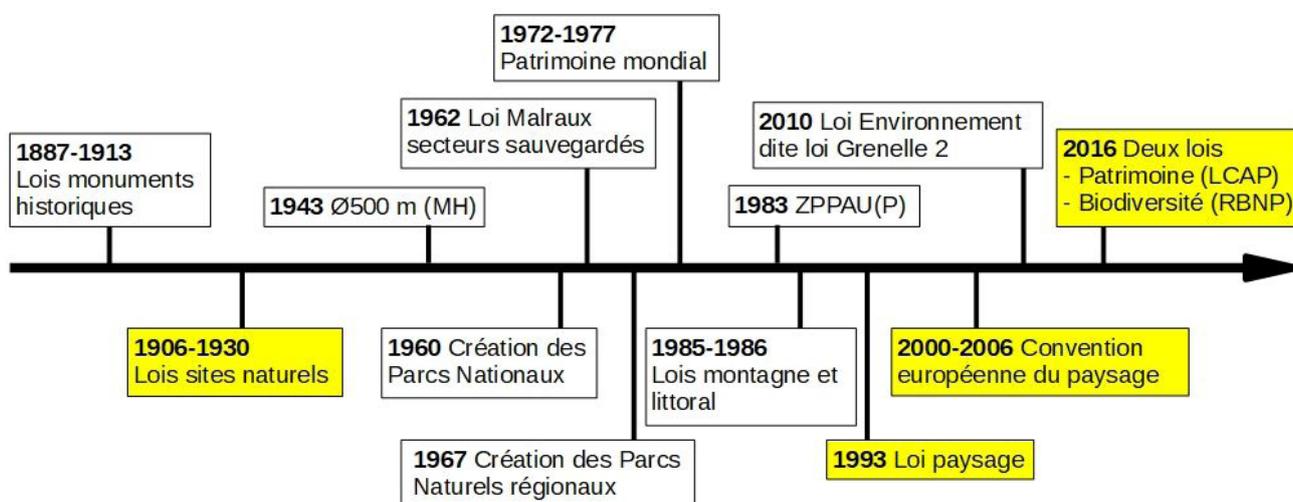
III. ACCOMPAGNEMENT ET DÉCLINAISON RÉGIONALE DE LA POLITIQUE DU PAYSAGE : QUELLES ÉVOLUTIONS DEPUIS 30 ANS ?

Une consolidation du droit du paysage

Si la reconnaissance du paysage se retrouve à partir des années 60-70 dans plusieurs lois de protection de l'environnement ou de détermination des règles d'urbanisme, la protection forte des paysages remarquables est le fruit

des lois du 21 avril 1906 et du 30 mai 1930 qui ont permis la création de servitudes sur les paysages remarquables, à l'instar de la politique sur les monuments historiques, en créant les sites inscrits et les sites classés.

Quelques repères réglementaires sur le droit du paysage et des domaines associés



Pour autant, la reconnaissance des paysages ordinaires reste balbutiante. Il faut attendre les années 80 avec l'arrivée de plusieurs lois pour voir la question des paysages réellement prise au sérieux. Il s'agit notamment de la loi relative au développement et à la protection de la montagne du 9 janvier 1985 et de la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral du 3 janvier 1986. Ces deux lois engagent une gestion intégrée des territoires concernés, tout en recherchant un équilibre entre développement et préservation des milieux et paysages, passant notamment par une maîtrise de l'urbanisation.

La loi du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages marque un tournant décisif qui constituera la base d'une prise en compte réelle de tous les paysages. Plusieurs outils sont alors développés.

À l'échelle internationale, la prise en compte du paysage est souvent restée sur le registre de l'exceptionnel, le paysage étant plus ou moins porté dans différents textes à portée patrimoniale, à commencer par la convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel de l'UNESCO adoptée en 1972. L'idée même d'un texte commun à l'échelle du continent européen émerge au sein du Conseil de l'Europe en 1994, pour aboutir finalement à

Florence par l'adoption de la Convention européenne du paysage le 20 octobre 2000. Il faudra encore six ans à la France pour ratifier ce texte le 1^{er} juillet 2006.

Entre-temps, les lois Grenelle de 2009 et 2010 ont ignoré le paysage et c'est la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, qui complètera le cortège juridique, avec notamment une définition « réglementaire » du paysage « *Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations,*

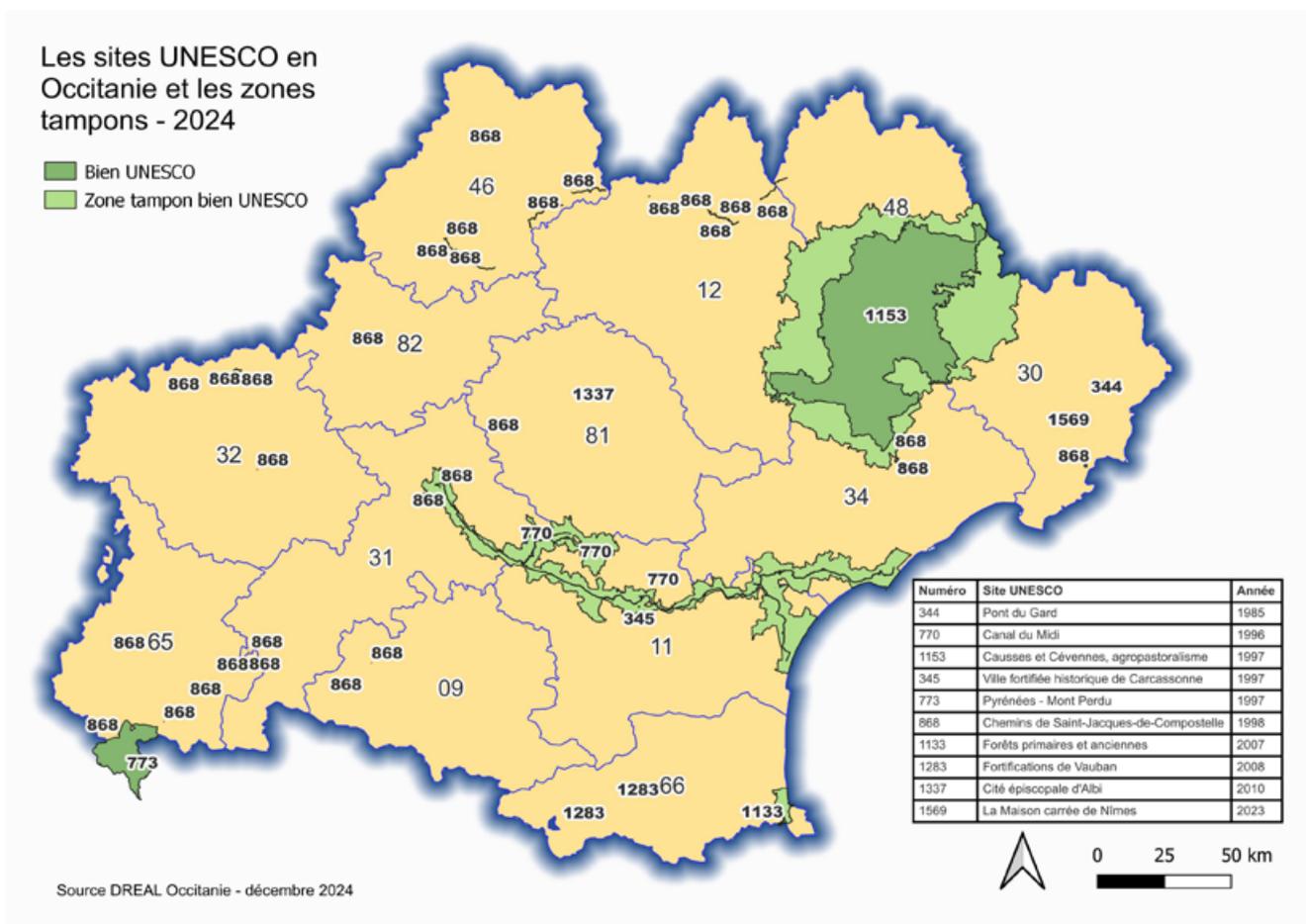
dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations dynamiques ». Cette loi assoit aussi dans son article 171 l'existence des atlas de paysage en tant qu'outils de connaissance, tandis que les objectifs de qualité paysagère bénéficient d'une définition renouvelée. C'est aussi l'occasion de confirmer l'intérêt des allées et alignements d'arbres en tant que structures paysagères à caractère culturel.

La reconnaissance des paysages patrimoniaux au travers du label UNESCO

Le 16 novembre 1972, la conférence générale de l'Unesco a adopté la convention de protection du patrimoine mondial culturel et naturel. Cette convention a depuis été ratifiée par 190 pays dont la France. Sur les 51 biens inscrits au niveau national, une dizaine se trouve en Occitanie. Ce sont essentiellement des biens culturels mais certains ont des valeurs mixtes (patrimoine et paysage). Les plus emblématiques sont le Canal du Midi, inscrit en 1996, les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, inscrits en 1998 ainsi que les Causses et les Cévennes, paysage culturel de

l'agro-pastoralisme méditerranéen, inscrits en 2011 (plus de 302 000 ha en zone cœur et 312 000 ha en zone tampon). Bien que cette reconnaissance ne soit pas une servitude, elle peut être retranscrite au travers d'une protection adaptée (monument historique, site) ou de modalités de gestion assurant son intégrité au regard des valeurs d'inscription

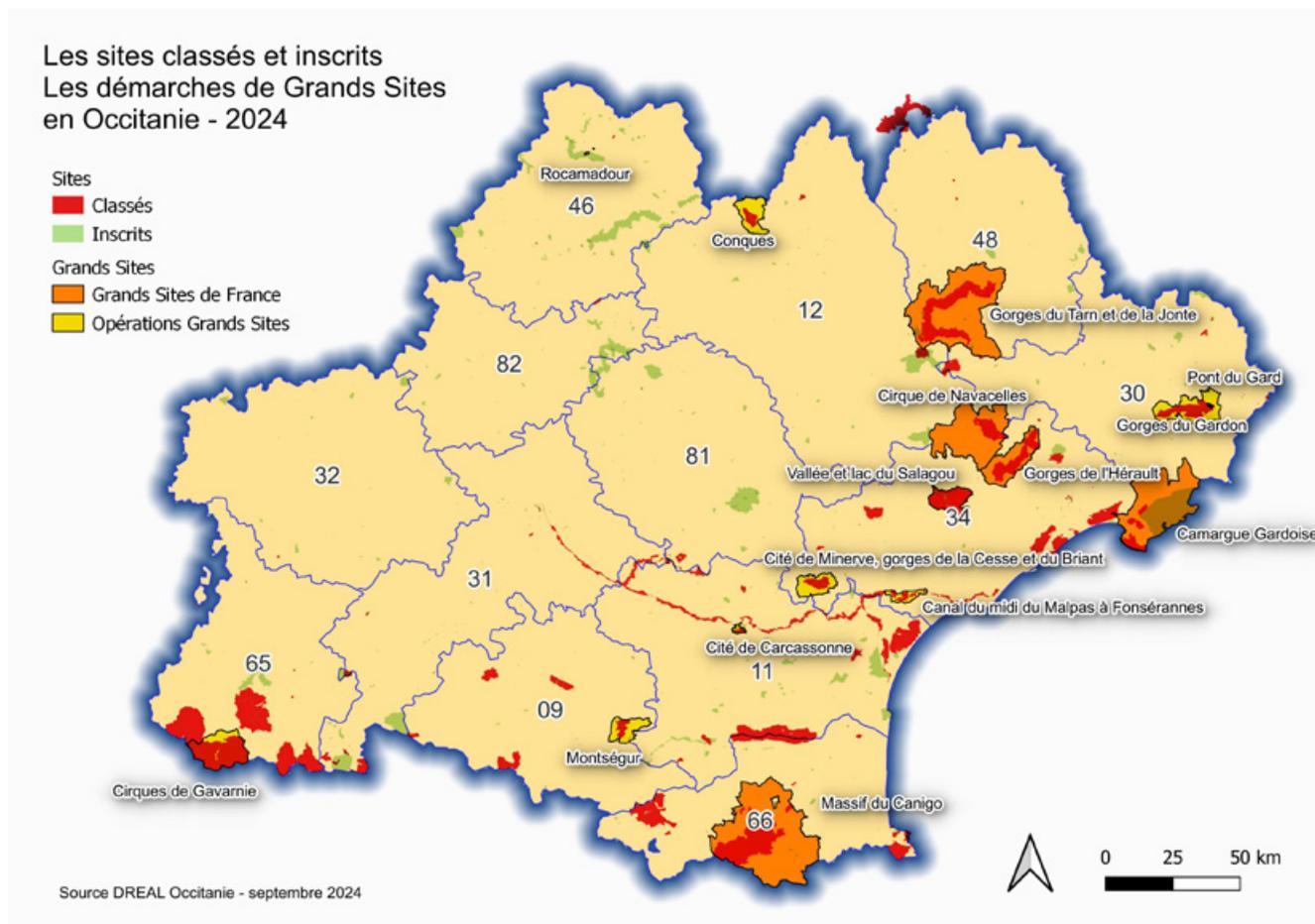
Les biens UNESCO peuvent s'adosser à des zones tampons dans lesquelles une attention sera portée aussi à la préservation des paysages du bien.



Outils et méthodes relatifs au paysage en appui à l'aménagement des territoires

Les premiers outils au service du paysage ont concerné la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, au travers des sites inscrits et classés, induisant

des servitudes. Ces outils ont vocation à préserver une identité paysagère reconnue. En 2024, l'Occitanie compte près de 300 sites classés, sur plus de 252 000 ha, soit plus de 3 % du territoire régional.



En réponse au phénomène de surfréquentation des quelques sites classés emblématiques, l'État s'est doté à partir de 1976 d'une politique des « Grands Sites ». C'est une politique partenariale avec les collectivités locales. Son objectif est de trouver des réponses opérationnelles pour des sites classés renommés et très fréquentés qui se dégradent sous l'effet d'une surfréquentation non maîtrisée. Le principal outil d'accompagnement est celui des « Opérations Grands Sites » qui permettent, au travers d'une structure de gestion dédiée, de réhabiliter ces espaces remarquables et de doter le territoire d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur, qui doit permettre un accueil satisfaisant des visiteurs. Ils se développent surtout autour des années 2000.

Le label « Grand Site de France » est créé en 2002 et introduit dans le code de l'environnement en 2010. Il vient récompenser pendant 8 ans renouvelables une gestion exemplaire. En Occitanie, on compte pas moins de 15 démarches de ce type dont 6 labellisées Grand Site de France.

Les parcs naturels régionaux (PNR) sont des territoires protégés et habités, dans des zones fragiles à haute valeur environnementale. Ils ont une double vocation : la protection et le développement économique « durable » dans un cadre paysager reconnu. Ils sont régis par décrets (1967, 1988) mais les lois de décentralisation, puis la loi de 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages, leur ont donné une base réglementaire consolidée. Une charte régit leurs actions. En Occitanie, ce sont pas moins de huit PNR qui existent et deux autres sont en cours de création.

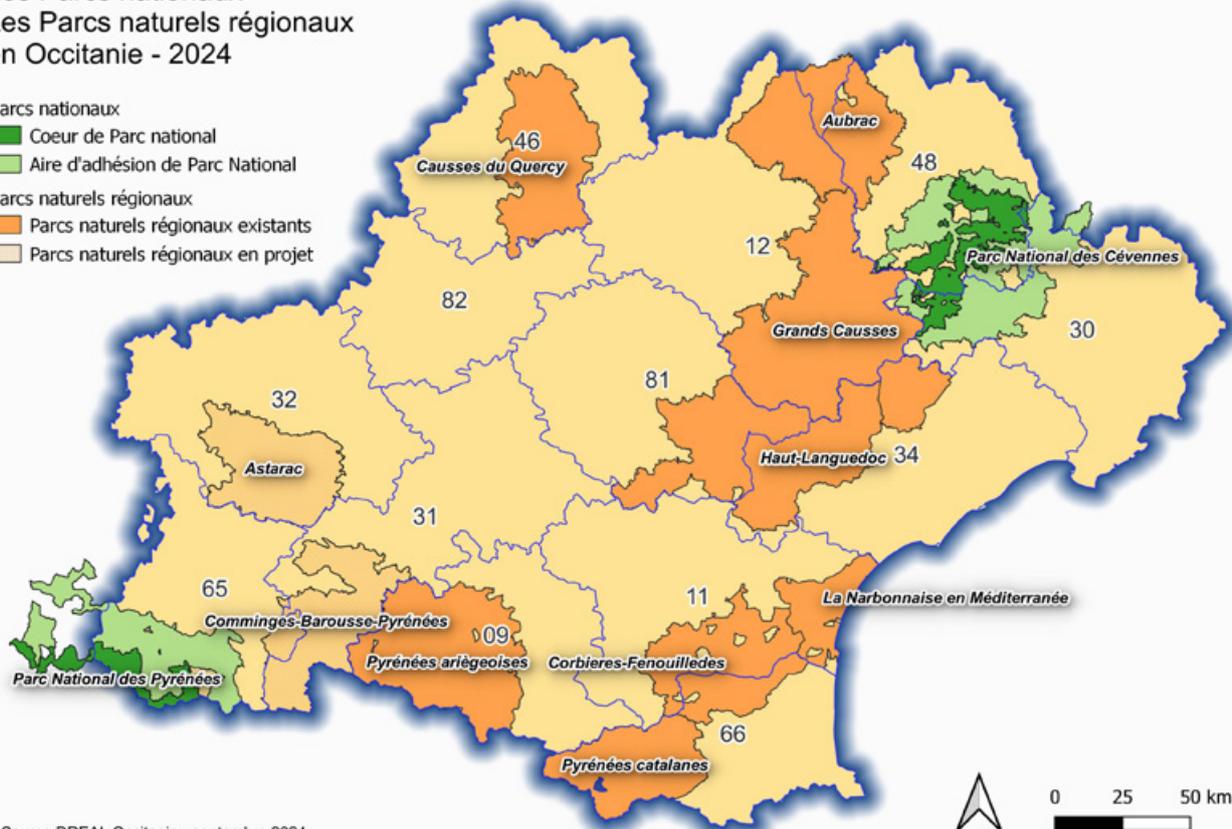
Les Parcs nationaux Les Parcs naturels régionaux en Occitanie - 2024

Parcs nationaux

- Coeur de Parc national
- Aire d'adhésion de Parc National

Parcs naturels régionaux

- Parcs naturels régionaux existants
- Parcs naturels régionaux en projet



Source DREAL Occitanie - septembre 2024

Les parcs nationaux (PN) sont créés par la loi du 22 juillet 1960. Un parc national est un territoire sur lequel la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et en général d'un milieu naturel présente un intérêt spécial. Il importe de le préserver contre toute dégradation et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution. Depuis la loi du 14 avril 2006, on distingue les notions de « cœur » et d'« aire d'adhésion », nouvelles appellations respectivement pour la zone centrale et la zone périphérique. Pour chaque parc, il est prévu la mise en place d'une charte, d'un plan de préservation et d'aménagement conçu comme un projet de territoire. En Occitanie, il existe 2 parcs nationaux, celui des Pyrénées et celui des Cévennes

Plusieurs autres outils se développent à la suite de la loi paysage, identifiés notamment par la circulaire n° 95-23 du 15 mars 1995 relative aux instruments de protection et de mise en valeur des paysages. La formalisation des atlas de paysage, outils de connaissance reposant sur l'identification d'unités de paysage prend corps à ce moment.

Les démarches partenariales de type chartes, plans et contrats de paysage, se développent aussi, servant à la sensibilisation ou à l'engagement de projets par les acteurs locaux publics et privés. Bien que non réglementaires, ces outils rencontrent un certain enthousiasme.

Pour aider cette mise en œuvre, des guides techniques et des méthodologies se constituent, afin de définir les attendus de chaque outil.

Concernant les atlas de paysage, une première méthode est définie en 1994 puis amendée dix ans après. Avec le développement des démarches dans les départements, la méthodologie est mise à jour en 2015, avec une ambition forte sur la (re)connaissance des paysages. Les mises à jour tous les dix ans restent compliquées, du fait d'une relative lourdeur de l'outil et des difficultés à mobiliser une maîtrise d'ouvrage à l'échelle départementale. D'où l'ambition dès 2020 de simplifier et rationaliser cette méthodologie publiée au second semestre 2024. En parallèle, des travaux menés par l'IGN ont abouti à la formalisation d'un « standard » paysage, basé sur les unités paysagères de l'atlas, dans la perspective d'une meilleure intégration de la composante paysage dans les politiques d'aménagement. Actuellement, tous les départements d'Occitanie sont couverts par un atlas de paysage ou à minima par un inventaire, qu'il faudrait mettre à jour pour certains.

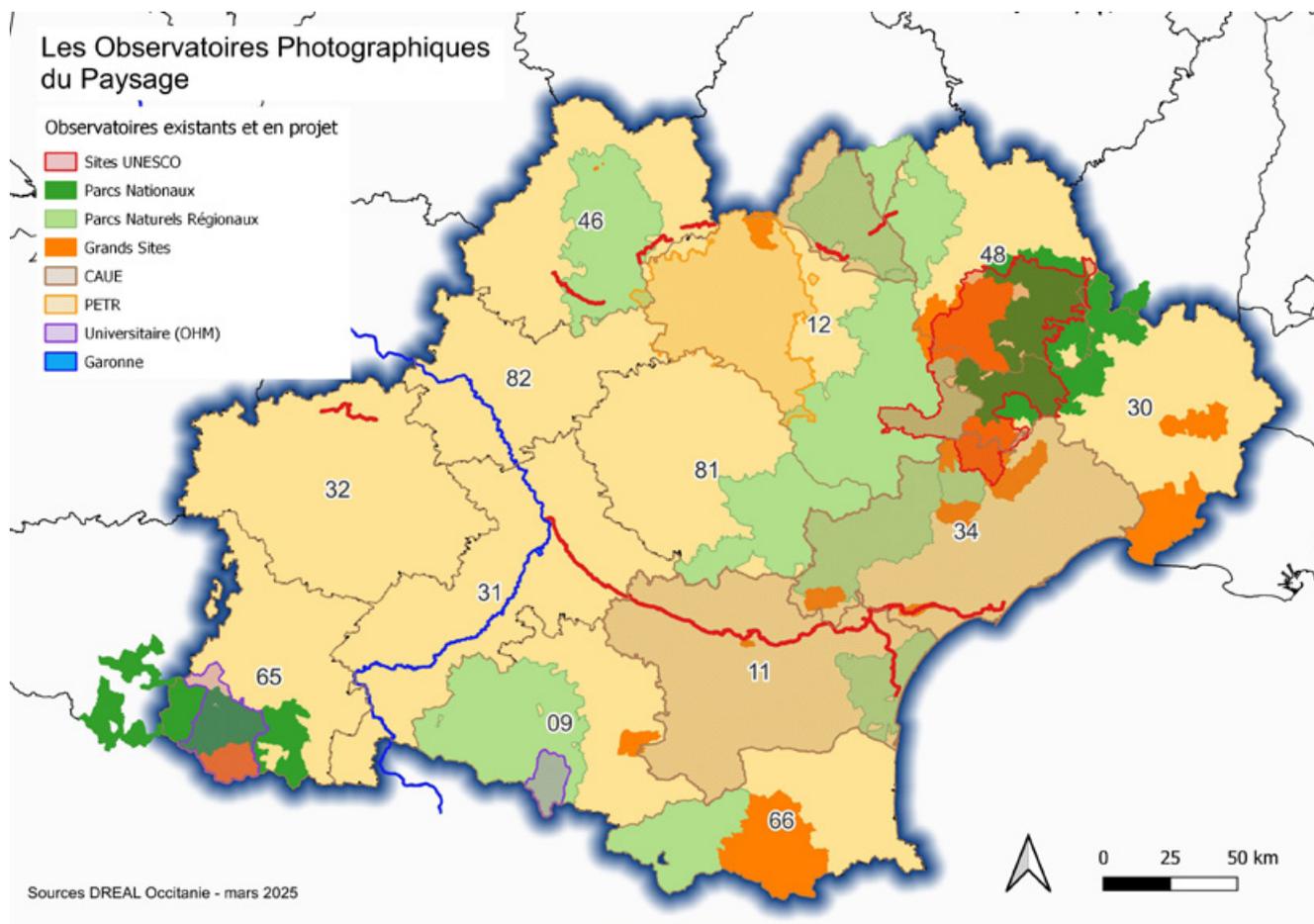
Les observatoires photographiques du paysage constituent à la fois un outil d'observation des évolutions du paysage et un vecteur de sensibilisation des populations. Initié par la DATAR dès 1984, ils ont donné lieu à la rédaction d'une méthode nationale (2008) de mise en œuvre, basée sur les 20 premiers OPNP élaborés entre 1989 et 2003.

Ils ont pour but de « constituer un fonds de séries photographiques qui permette d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformations des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage »

Depuis lors, les territoires se sont appropriés et ont adapté la méthode au plus près des sujets portés par les collectivités territoriales. Il en existe 27 constitués et suivis en Occitanie.

Les principaux acteurs dans cette mise en œuvre sont :

- les Parcs Naturels Régionaux et Nationaux, huit OPP en Occitanie ;
- les Grands Sites de France, sept OPP en Occitanie ;
- les Biens UNESCO, trois OPP en Occitanie ;
- les projets « Plan Garonne », un en Occitanie ;
- les départements par l'intermédiaire des CAUE et des conseils départementaux, quatre OPP en Occitanie.



La charte architecturale et paysagère est instaurée par la Loi Paysage de 1993 et mise en place par une circulaire du ministère de l'Environnement de 1995. Elle constitue une démarche volontaire qui privilégie l'engagement contractuel des partenaires associés, à l'initiative d'une collectivité locale. C'est une démarche globale de gestion des paysages et de maîtrise de l'occupation du sol, c'est aussi un outil de connaissance, de référence, de sensibilisation et d'aide à la décision, fondé sur des orientations stratégiques et des recommandations.

L'engagement des différents partenaires de la charte se traduit par un document signé, constituant un engagement moral de chaque signataire qui s'engage ainsi à respecter dans ses attributions et actions quotidiennes les orientations définies en commun et à mettre en œuvre concrètement le programme. Une soixantaine de démarches sont identifiées en Occitanie, leur réalisation s'échelonnant entre

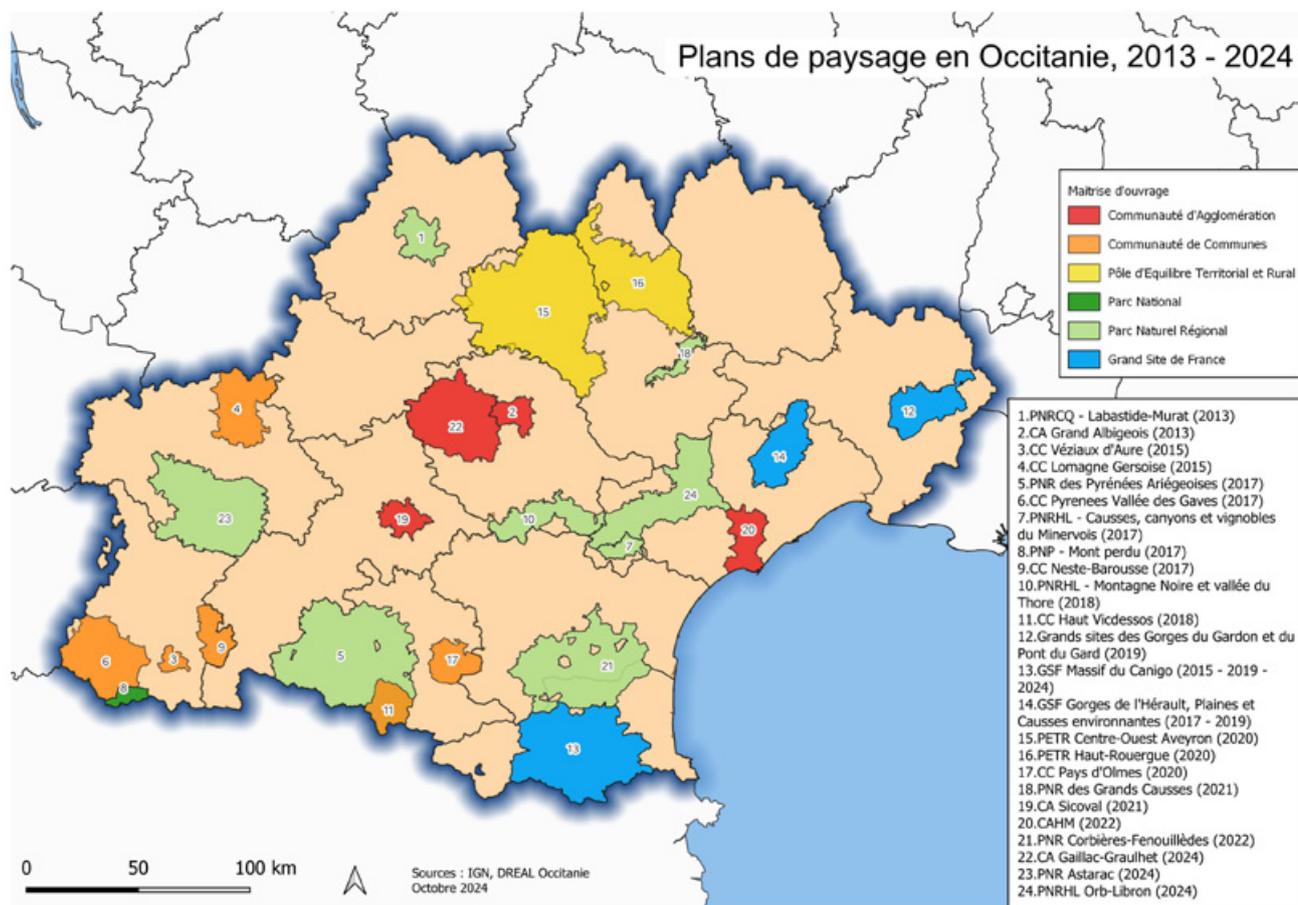
2002 et 2017. Seulement 25 % de ces chartes sont consultables en ligne et la transcription des intentions dans les démarches territoriales (planification, projets) est difficile à mesurer.

La démarche des plans de paysage est née d'une volonté conjointe des ministères de l'Équipement et de l'Environnement, dès 1989, d'assurer maîtrise et valorisation des paysages. Cela aboutit en 1993 à un premier document de cadrage par la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme.

Durant la période 1990-1995, le soutien financier du ministère de l'Environnement a permis de développer cette démarche, ce que confirme l'enquête menée en 2006. À partir de 1995, le désengagement de l'État central n'est pas toujours compensé. Les évolutions institutionnelles et l'émergence des enjeux de développement durable et de biodiversité, changent la donne. Dans le même temps, la démarche intègre une concertation renforcée.

Le plan de paysage retrouve une légitimité à partir de 2013. Cela se traduit par le lancement d'appels à projets nationaux qui sont à l'origine d'une diversité de démarches en Occitanie, portées par des acteurs eux aussi divers. Le

développement à partir de 2020 de plans de paysage de transition énergétique et en 2024 de biodiversité marque une évolution de l'outil, en s'adaptant un peu plus aux ambitions des territoires.



Ainsi, entre 2013 et 2024, ce sont pas moins de 24 territoires qui ont développé une démarche de plan de paysage.

Et la demande sociétale dans tout ça ? En 30 ans, d'une politique nationale descendante à des politiques locales et des interventions à différentes échelles

Les évolutions de la société et des enjeux associés depuis 30 ans conduisent à revoir les processus à l'œuvre dans les projets et plus spécifiquement ceux interférant avec le cadre de vie. Il n'est plus possible d'ignorer l'avis des acteurs du territoire, d'où une place prépondérante dans les démarches à la concertation, la participation, voire la co-construction, avec les élus et techniciens mais surtout avec les associations et la population en général.

Le développement des différents outils numériques constitue à ce titre un facteur majeur de cette évolution, au même titre que la prise de conscience des nécessités actuelles.

Les projets ne peuvent plus se faire sans les principaux concernés.

En 2017, une mission du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) réalise un paragonnage, s'agissant des politiques du paysage menées dans huit pays européens voisins (Irlande, Royaume-Uni, Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Suisse, Italie et Espagne). Ce travail a permis d'élaborer des recommandations quant à une politique nationale interministérielle du paysage. C'est une première étape dans une prise de conscience de la nécessité d'un partage du travail sur le paysage. Une des

préconisations repose sur un développement de la politique du paysage à l'échelon régional.

À l'enseigne de l'enquête de 2020 du CGEDD auprès des élus, la demande de paysage est réelle mais nécessite un renforcement des politiques de formation et de sensibilisation de tous. Le programme national développé conjointement par l'État, par l'Association des Maires de France (AMF) et par la fédération des CAUE (FNCAUE), à partir de

2024, devrait permettre progressivement de voir émerger des élus formés au paysage.

L'accompagnement assuré par les CAUE auprès des collectivités comme des particuliers est une réalité mais qui n'est pas assez connue.

Il y a une vraie nécessité que cette sensibilisation au paysage, qui est l'affaire de tous, passe par un accompagnement, par des formations et des actions tout au long de la vie.



Lecture de paysage dans le cadre d'un plan de paysage (Haut-Videssos en Ariège - 2019)



... Moi qui suis d'un naturel pessimiste, je pense que la question du paysage a beaucoup avancé depuis 30 ans. Aujourd'hui, le paysage est un outil utilisé par tous et un outil de concertation, parfois d'opposition. En 1994, le paysage n'existait pas. [...] Ce qui manque aujourd'hui au paysage, c'est une base scientifique. [...] Il faut redynamiser l'aspect social et culturel face aux biologistes. Il est possible d'utiliser le paysage pour ça. Il s'agit du géographique c'est-à-dire une dimension territoriale, sensible, humaine que l'écologie n'a jamais eu et qu'ils n'ont pas cherché à avoir. »



Extrait de l'entretien de G.Bertrand en cahier central

LE PAYSAGE

UN OUTIL POUR L'AMÉNAGEMENT
DES TERRITOIRES EN OCCITANIE

Entretien entre Georges Bertrand, Philippe
Béringuier et Philippe Valette

SOMMAIRE

- p.5 Avant-propos
- p.6 Le contexte
- p.12 Relecture à posteriori
- p.15 Avancée – reculade
- p.17 Perspectives

AVANT-PROPOS

Ce document est une synthèse de l'entretien entre Georges Bertrand, géographe, et deux professeurs de l'université Jean Jaurès, Philippe Béringuier et Philippe Valette, eux aussi géographes. Il s'agissait de revenir sur la réflexion menée entre septembre 1993 et juillet 1994 sur la place et le rôle du paysage dans l'aménagement du territoire régional (Midi-Pyrénées en l'occurrence), le rapport issu de cette réflexion ayant fait l'objet d'une présentation et d'un vote en séance plénière du Conseil économique et social régional en septembre 1994.

Cet entretien est livré « brut de décoffrage » avec ses interrogations, ses contradictions et emportements, ses redites aussi, au rythme d'une recherche sur une recherche qui se cherche. Une recherche aussi bien en rupture avec un paysagisme esthétisant qu'avec une science réduite à un scientisme positiviste qui néglige, voire élimine, toute sensibilité. Le paysage s'efforce, en toute indisciplinarité, de ménager un espace de liberté, de familiarité, dans les politiques publiques de raison et d'émotion, en un mot d'humanité.

Cette dimension paysagère lancée par le laboratoire GEODE-CNRS dès les années 1960, confirmée dans les années 1968-1980 et confortée en 1993 par une médaille d'argent du CNRS, s'inscrit dans les politiques publiques d'environnement et d'aménagement des territoires, d'où cette intervention auprès du CESR de Midi-Pyrénées. Aujourd'hui elle est prolongée et consolidée, critiquée et refondée dans les recherches conduites par les deux initiateurs de cet entretien, Philippe Béringuier et Philippe Valette, dans le cadre d'études en géohistoire et en aménagement. Le Conseil Economique et Social de Midi-Pyrénées a été peut être l'un des premiers, sinon le seul, à prendre conscience comme le proclamait en raccourci le président agriculteur de la Commission Aménagement : « ce paysage, c'est moi qui l'ai fait ». Le mot est passé, sinon le message .

LE CONTEXTE

Quel était le contexte dans lequel a été écrit l'avis du conseil économique et social sur le paysage en 1994? Comment et pour quelles raisons ce texte a-t-il émergé?

En 1994, on avait déjà accumulé au laboratoire Geode CNRS pas mal de choses sur le paysage. Nous étions capables d'en parler collectivement. Et il se trouve qu'à ce moment-là, j'étais à la fois président sortant de l'Université du Mirail, membre du Conseil Économique et Social dans deux commissions Aménagement et Éducation, et animateur de la prospective de la DATAR (au niveau national et régional). Je travaillais également au sein du Conseil régional pour la mise en place d'un observatoire économique général, qui n'a pas marché d'ailleurs. Les circonstances étaient donc favorables du point de vue institutionnel.

Par ailleurs, je connaissais bien le président du Conseil Économique et Social Régional. Lors d'une discussion, je lui ai proposé de faire quelque chose qui tournerait autour du problème d'environnement et d'aménagement du territoire. Il m'a répondu qu'il y avait justement une séance en préparation. Je lui ai proposé d'y évoquer le paysage. Il m'a répondu qu'il pensait que ce n'était pas possible. Pour lui, le paysage, les gens s'en fichaient et lui-même voyait mal ce que l'on pouvait y mettre derrière. Il n'était pas hostile, mais ne savait pas trop quoi en penser. Il est allé voir ses conseillers et ses conseillers lui ont répondu la même chose. « Le paysage c'est quoi? C'est bon pour les touristes ça! ». Ils ne voyaient pas très bien ce que l'on pouvait mettre derrière le paysage. Le président du Conseil Économique et Social Régional me dit quand même: « On va tenter le coup! Dans la prochaine séance Aménagement, on va mettre en place un groupe de travail et « ensuite à toi de jouer »! Au départ, dans ce groupe de travail, j'étais seul.

Immédiatement, certains syndicats ont bloqué la démarche (CGT et groupe agricole). Ils ne comprenaient pas ce que venait faire le paysage au CESR. Pour eux, le paysage était essentiellement touristique. Malgré ces blocages, on est arrivé à réunir un petit groupe de travail d'une dizaine de personnes. J'ai ensuite été aidé par deux ou trois personnes du côté de la CFDT. Curieusement, j'ai été soutenu également du côté du patronat. Et, à partir de là, le groupe de travail a fonctionné.

Mais lorsqu'il s'est agi de présenter le projet à l'assemblée générale il y a eu un blocage à nouveau. Le principal blocage venait des agriculteurs. Il a donc fallu négocier et discuter avec eux. À partir de ce blocage, je pensais que c'était fini et que l'on n'allait pas s'en sortir. J'arrive un matin dans le couloir sombre qui nous servait de « salle des pas perdus » avant l'assemblée de la commission d'Aménagement. Je me fais interpeller par le vice-président de la FNSEA qui me dit: « j'ai compris ce que vous voulez faire! Le paysage c'est moi qui l'ai fait. Quand j'ouvre les fenêtres chez moi sur le causse, je vois des haies, des pâturages, des friches, des bois... Je comprends! ». C'est la dimension sociale et humaine qui l'a emporté sur la dimension environnementale, ce qui pouvait prêter le flanc à critiques chez certains écologistes.

Évidemment, avec la bénédiction de la FNSEA, la proposition a été acceptée même si la CGT a voté contre, par principe. L'écologue de service n'est pas intervenu, ni dans le groupe de travail ni pour dire quoi que ce soit. L'opposition était plus nuancée chez les économistes qui ne voyaient pas à quoi cela servait.

À quoi ce texte a-t-il servi ?

Il est bien évident que lorsqu'on lit le texte, on s'aperçoit que **ce n'est pas un texte scientifique**. C'est simplement un document de présentation de la question du paysage, pour lui donner une dimension économique, sociale et pour essayer de se différencier de l'analyse écologique classique, que les gens ne supportaient plus ; dans un moment où l'écologie n'était pourtant pas très développée, surtout en Midi-Pyrénées. J'ai été aidé par quelques écologues de la Maison de l'environnement pour préparer le dossier.

On a parlé paysage, c'était fait pour ça. Il fallait que le mot soit prononcé pour que les gens comprennent qu'il donnait une dimension économique et sociale à l'environnement, mais ce n'est pas allé au-delà. J'ai présenté le rapport tout seul. C'est une étape importante car le CESR est assez fermé et au final le rapport a été assez peu diffusé.

Qui, au Laboratoire Geode, travaillait sur le paysage à cette époque ?

Au laboratoire, plusieurs personnes ont travaillé sur le paysage. Au départ, le GEODE a eu un contrat de recherche en 1970-1971 sur le Sidobre. Nous avons rendu un travail qui a fait l'objet d'une publication avec des chercheurs comme Jean Raynaud, Claude Carcenac, Gérard Hérail. Le Sidobre a été un point de départ. Il était déjà, pour moi, un point de départ affectif. Il y avait un terreau favorable et nous avons ensuite produit de nombreux articles de généralisation.

Comment ce texte a-t-il été reçu et perçu ? Des débats ont-ils découlé de sa publication ?

Le milieu de la recherche universitaire toulousain n'a pas réellement suivi. Le département de Géographie de l'université de Toulouse Le Mirail n'a pas bougé. L'université Paul Sabatier n'avait pas intégré le paysage dans sa démarche, à l'époque, exception faite des biogéographes Guy Jalut ou Marcel Delpoux. L'écologie scientifique en ce qui me concerne débute dans les années 1960-1970. Elle apparaît dans le chapitre que j'ai rédigé en 1971 « *Pour une histoire écologique de la France rurale* » dans « *Histoire de la France rurale* » Sous la direction de Georges Duby et Armand Wallon, 1976, Seuil. J'avais, à cette époque tendance à m'intéresser à l'écologie sur les bases de travaux de scientifiques anciens : Humbolt, Reclus et à partir de sources américaines et australiennes. En particulier, j'avais mis la main, par hasard, dans la bibliothèque de l'Institut de Géographie, sur de vieux articles du Sol Survey américain, qui n'étaient pas classés. Le Sol Survey, c'était des ingénieurs qui allaient sur le terrain et qui souvent précédaient la conquête de l'Ouest et faisaient des inspections. Dans les années 1890 à 1930, on trouve de nombreuses personnes qui ont lancé l'écologie aux États-Unis. C'est une écologie très naturaliste avec des études sur la prairie au moment de la conquête de l'Ouest. Progressivement, je me suis fait une bibliographie qui n'avait rien à voir avec la géographie. C'est avec ce bagage que j'ai fait de la biogéographie, en transition vers la nature et les paysages.

Si on prend les choses de façon un peu différentes. Je suis né en 1935. Entre 1945 et 1950, c'est la libération et on peut se balader un peu. Mes parents n'ont pas de voiture et je me trimbale sur mon vélo. On va dans le Sidobre se balader. Et c'est là en définitive que **le paysage devient**, non pas scientifique, mais **quelque chose que je ressens en tant qu'humain. Un paysage que je ne comprends pas, mais que je ressens**. Je me pose des questions déjà, mais surtout j'apprécie : l'odeur du châtaignier, les blocs de granite. C'est quoi un bloc de granite ? Pour moi, cela a été

un problème. D'où viennent ces blocs? Par conséquent, et ça c'est très important pour la suite, si **je m'intéresse au paysage**, ce n'est **pas du tout la géographie qui m'a amené au paysage; c'est le contraire, c'est le paysage qui m'a amené à la géographie**. Mais une géographie, au départ, sans vocation et par défaut. Je me baladais dans le Sidobre et je voulais comprendre ce qui était autour de moi. Je me suis progressivement construit un vélo de cyclotouriste qui m'a permis d'aller sur le terrain. Je n'ai jamais eu de vélo neuf. Avec ce vélo, je me baladais dans le paysage indépendamment de toute culture géographique. Je faisais beaucoup de vélo à l'époque. J'avais adhéré à la Fédération Française de cyclotourisme et j'ai fait les cols des Pyrénées.

Le paysage a-t-il été toujours présent dans ton esprit?

Oui, oui! Le paysage et la nature. Je n'ai jamais su très bien lequel était le plus important. En fait, d'abord, il y a eu une confusion. Nature et paysage ont été pour moi longtemps la même chose. Alors j'ai fait mes études de géographie, un peu déçu par ce que j'écoutais et intéressé par certaines choses. J'ai une formation de géomorphologue et pour ma maîtrise le professeur Taillefer m'a orienté vers Georges Baekerout, chargé de recherche au CNRS, spécialiste de géomorphologie périglaciaire et qui travaillait sur le Sidobre... loin du paysage.

La dimension d'observation de terrain a-t-elle toujours été présente dans ton approche?

Oui toujours! Le terrain m'a toujours accompagné, toujours!

Et la dimension sensible?

La dimension sensible, je l'ai depuis le départ! Je n'ai pas eu à rentrer dans les considérations récentes de connaissances sensibles, etc. La sensibilité, l'émotion, je l'ai dès le départ, avant tout dans le Sidobre. Et c'est la raison pour laquelle, ce que l'on m'a reproché d'ailleurs, je faisais des descriptions d'abord. Alors qu'en géographie, on n'en faisait pratiquement pas ou très peu. Et reproché aussi d'introduire des éléments personnels et en particulier souvent, de faire appel à des poètes ou des romanciers. Giono, je l'ai utilisé à tort et à travers. Il était pour moi une référence. La sensibilité face à un paysage ne me paraissait pas un problème.

En 1960, après l'agrégation de géographie, pour ma thèse, François Taillefer m'a proposé d'aller faire un tour dans les Picos de Europa. J'y suis allé en moto avec Claude Bertrand, ingénieur géographe au CNRS. C'est une belle montagne, un paysage extraordinaire. Je voyais le contraste entre le littoral asturien hyper humide et le versant castillan plus ou moins méditerranéen. **À deux nous avons décidé d'y étudier les paysages, la nature et les paysages**, sans faire de différence, dans une optique très naturaliste. Je suis au départ naturaliste et je le suis resté. C'est sur ce terrain que je me suis forgé. Nous avons fait une étude globale, de géographie physique intégrée. Et progressivement, nous avons mis en place une théorie, plutôt un modèle qui est le **concept de géosystème**. Le géosystème a été mis en place sur la base de l'écologie américaine essentiellement, mais surtout sur les travaux d'aménagement (sol survey, landscape survey). Je ne connaissais pas, ou très peu, le géosystème soviétique. Avec le rideau de fer à l'époque, aucune information ne passait. Lorsque Nicolas Beroutchatchvili, chercheur géorgien, est venu à Toulouse, nous avons échangé et j'ai critiqué son approche uniquement naturaliste. Je suis ensuite allé en Pologne, en Tchécoslovaquie et nous avons travaillé sur le géosystème. La première

publication, en 1968, est refusée par les Annales de géographie sous prétexte que « ce n'était pas de la géographie ». Taillefer fait immédiatement publier le texte dans la revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest. Le doyen Faucher et le professeur Taillefer ont créé un espace de liberté au sein de la géographie toulousaine. C'est cet espace de liberté que l'on a toujours essayé de maintenir à Toulouse et à Geode. Les gens y font ce qu'ils ont envie de faire et cela a été très important.

Dans les années 1980, j'étais animateur de la prospective, pendant sept ans, à la DATAR. À cette époque-là, il n'était pas question d'environnement. On trouvait dix groupes de travail à la DATAR, aucun ne touchait à l'environnement et à l'écologie. On est arrivé à deux ou trois à créer un onzième groupe qui s'appelait environnement, mais il s'agissait d'une sorte de philosophie générale qui n'avait aucun contenu scientifique. Un peu plus tard, après ma présidence à l'université, j'ai été nommé président du Comité de programme du troisième PIREN¹, où j'étais le seul appartenant aux sciences humaines et sociales, où l'on trouvait essentiellement des biologistes. Cinq ans après, j'ai été nommé président d'un gros programme de recherche : « Paysage et politiques publiques », par le ministère de l'Environnement. Le paysage a pu être traité au niveau national et même européen. Alors que dans le troisième PIREN, le paysage, il n'en était pas question du tout.

La question du paysage est quelque chose qui a pénétré très difficilement, très lentement et très mal. Dans les années 1990, l'écologie scientifique était biologique et biologisante. Les biologistes ont eu pendant longtemps l'autorité et l'argent. Les sciences humaines et sociales arrivaient en dernière position, subordonnées et sans définition préalable des programmes de recherche. Les sciences humaines et sociales étaient toujours à la traîne. Cet aspect est important pour comprendre l'émergence et le développement tardifs du paysage. Le paysage, c'est au contraire, mettre en première ligne les dimensions humaines et sociales, qui posent des questions. **Il fallait travailler sur l'épistémologie pour ne pas être subordonné aux autres sciences.** C'est la raison pour laquelle, je me suis lancé dans des réflexions épistémologiques afin de ne pas suivre ce que font les autres. Sans épistémologie, nous n'avons pas de forces de proposition. Voilà, j'ai un modèle et dans ce modèle ce sont les problèmes humains qui m'intéressent. Le paysage, on y trouve des aspects écologiques, des aspects biophysiques qu'il faut développer. Mais, **l'environnement et le paysage sont d'abord une question sociale.**

En 1994, le milieu de la recherche avait-il conscience de l'intérêt de développer l'approche paysagère ? Comment cela s'est-il matérialisé ?

À cette époque, le milieu de la recherche avait assez peu conscience de cet intérêt et le texte du CESR n'a pas eu de réelle influence. Le texte a été diffusé au niveau régional et peu l'ont lu. On commençait à parler d'écologie du paysage, mais ça ne veut rien dire, c'est simplement de l'écologie qui s'intéresse à des problèmes d'aménagement.

Personne ne m'a reparlé du texte du CESR. Toutefois le texte est lié à la mise en place de l'Institut Toulousain du Paysage (ITP). L'ITP a été créé en 1993 et a fonctionné jusqu'en 1998. Le texte du CESR est à mettre en relation avec l'ITP et les deux sont entremêlés. L'idée de créer l'ITP en 1990 est antérieure au texte du CESR. L'ITP était financé par un contrat de plan de la région et il s'est terminé lorsque le contrat de plan a été épuisé. Plusieurs acteurs étaient présents à l'ITP : CAUE, DIREN, ARPE, etc. L'ITP était une création de l'université qui s'ouvrait sur des aspects concrets :

1 | Programme Interdisciplinaire de Recherches sur l'Environnement

aménagements, gestion, etc. L'ITP a ensuite été récupéré par la DREAL et est devenu le Réseau Paysage actuel.

J'ai commencé à faire des cours sur le paysage au département de géographie de Toulouse en 1966 dans un enseignement intitulé Géographie physique intégrée. Le paysage a été un leitmotiv, il m'a suivi toute ma carrière. **C'est à travers le paysage que j'ai tout fait et même aujourd'hui on le retrouve dans ce qu'on appelle la naturalité de l'anthropocène**¹. Le paysage c'est cette vision de la nature à travers les phénomènes économiques et sociaux. Et la dimension sensible se trouve à l'intérieur. Jusque dans les années 1980, la recherche en géographie, comme partout dans les sciences humaines et sociales était dominée par le marxisme. Un marxisme que j'appellerai marxisant, c'est-à-dire un effilochage de la pensée marxiste, fortement marquée par le positivisme scientifique. On ne travaillait que sur des choses objectives. Et c'est là que l'aspect sensible a été éliminé. À cette époque, le sensible, l'émotion, ce n'est pas de la recherche, ce n'est pas scientifique. La science c'est de l'objectif. C'était une forme de rationalisme devenu excessive. D'où l'idée que j'ai développée au départ d'une épistémologie de terrain aux Picos de Europa. C'est quoi ? Il s'agit de construire un modèle à partir de l'exemple du terrain. Sur quelles bases peut-on mettre en place un système d'interprétation ? Là, on se rend compte que le disciplinaire, même géographique, est dépassé et que l'interdisciplinarité est une construction à partir de choses existantes. Les disciplines ne donnent rien et elles ne veulent pas se réunir. **L'interdisciplinarité visiblement ne joue pas**. Que reste-t-il ? **Les « sciences diagonales » permettent de répondre aux questions posées** par un certain nombre de problèmes. En fonction de la problématique, il faut essayer de monter une thématique et construire un modèle. Le modèle, c'est ce qu'il manquait à la géographie physique. Le seul modèle qu'elle avait c'était la géomorphologie à travers le système d'érosion. La notion de système est fondamentale.

Dans les années 1990, la question du paysage faisait-elle consensus auprès des acteurs (politiques, institutionnels, professionnels...)?

À cette époque le paysage n'existait pas et n'avait pas de base scientifique. Le problème du paysage, et il existe encore aujourd'hui, c'est que les gens en parlent, mais ne savent pas à quoi il correspond. J'ai essayé de le définir à plusieurs reprises et j'ai montré qu'il n'arrêtait pas d'évoluer. Le paysage c'est quelque chose qui existe et il faut définir cette existence. On trouve ensuite **les regards multiples et la diversité, pas uniquement la biodiversité**. Le cerisier qui est là, il existe. La matérialité du paysage, pour moi, c'est essentiel. La diversité des définitions est une forme d'enrichissement de la notion de paysage. Il ne faut pas rechercher de consensus. **On trouve d'abord la matérialité puis ensuite les regards que l'on porte**. Donc, on trouve dans le paysage la diversité. Ce n'est pas uniquement la biodiversité. Elle est importante, mais il faut la dépasser. On trouve surtout une diversité culturelle. Le paysage c'est un phénomène culturel, mais à partir de quelque chose qui existe et il y a différentes façons d'interpréter les paysages.

La nature est un problème d'ordre culturel. Je mets la nature dans la société, mais il faut étudier la nature en tant que telle. Il existe une réalité biophysique de la nature qui est plus ou moins modifiée par les phénomènes humains, par l'anthropisation. C'est ce que j'appelle l'artéfaction. **On travaille sur un objet oxymore, à la fois objectif et subjectif. Le paysage est dans le mélange entre nature, société, culture**. Et personne n'arrive à se débrouiller de ce mélange. Le paysage est là, au milieu. On présente souvent le paysage d'un côté ou de l'autre, mais rarement dans le

1 | G.Bertrand, 2019, « Pour ne pas entrer à reculons dans l'Anthropocène », in Valette P. et all. « Géohistoire de l'environnement et des paysages », CNRS Editions, Paris

mélange. On n'arrive pas à le présenter sous les deux aspects. Le problème c'est de donner au paysage un contenu, ce que tout le monde oublie. Le paysage possède des éléments en lien avec des aspects biophysiques : photosynthèse, métabolismes, etc. Ces aspects sont devenus prépondérants pour les écologues, mais ce n'est pas suffisant.

Quels outils étaient à leur disposition pour valoriser, protéger les paysages régionaux ?

Il en existait très peu. Il existait un manuel sommaire du CAUE. Ce qui m'intéressait c'était de répondre aux questions : quel est le contenu du mot ? Que signifie le paysage ? Il faut donc essayer de **construire un modèle** et j'ai essayé de le construire **autour de la naturalité de l'anthropocène. Le paysage n'est pas universel. Il s'agit d'un phénomène de civilisation.** Il existe le mot, mais il ne faut pas confondre le mot et la chose. La chose est générale à tout le monde. Quand tu vas au Népal, les gens voient des choses. Ils parlent du paysage. Sur le terrain, les gens sont d'accord. Pour comprendre le paysage, il faut un cadre non dogmatique qui permet aux gens d'y mettre ce qu'ils veulent. C'est ce que j'ai essayé de faire avec la naturalité de l'anthropocène.

RELECTURE À POSTÉRIORI

Trente ans après l'écriture de ce texte, quel regard portes-tu dessus ?

Ce document est de son époque. Il n'est pas inutile. Il rassemble ce que l'on savait à ce moment-là. Ce n'est pas un texte scientifique, mais il essaye de persuader. C'est un texte didactique et pédagogique. Il essaye de poser une question. Si on fait de l'aménagement du territoire, si on s'intéresse aux questions sociales, il faudrait parler du paysage. Et ce paysage, ce n'est pas quelque chose qu'il faut inventer. Il existe. Vous le vivez tous les jours. C'est quelque chose d'extrêmement banal, de simple même si c'est difficile à analyser. Partons de ce constat et essayons de voir comment on peut le manipuler. Il s'agissait de mettre les gens en face de leurs responsabilités. Le Conseil Économique et Social représentait la société et il ne fallait pas utiliser les mêmes arguments pour toutes les composantes du conseil.

De ton point de vue, les thèmes et points abordés dans le texte ont-ils connu des avancées significatives depuis ?

Oui, il y a de fortes avancées. Les dimensions que représentent le paysage : économique, sociale, culturelle et écologique, physique, biophysique, sont rentrées dans les mœurs. Vraiment ! Cette combinatoire a bien avancé et le paysage a été une entrée pour les géographes. Mais, pas par tout le monde. Elle nous a permis, quand même, d'amorcer un certain nombre de choses. Peut-être faut-il changer l'entrée ? **Quelle nouvelle porte d'entrée ? Eh bien c'est l'idée de nature** qui est beaucoup plus générale que l'idée de paysage. **Il ne s'agit pas de nature naturelle. J'appelle ça naturalité**, environnement, anthropocène, peu importe. Justement, il faut essayer de rassembler ces termes qui appartiennent à des domaines différents et voir ce qu'il y a en commun et différent.

Par exemple : page 5, tu dis que la mutation du paysage est le reflet de la crise sociale. Sommes-nous, trente ans après, toujours dans une période de crise du paysage ou bien des avancées significatives ont-elles été réalisées ?

Il faut expliquer ce que j'entends par crise du paysage.

Le paysage évolue au rythme de la société. La notion de crise, même planétaire, est à reconsidérer. Il ne s'agit plus d'un écart par rapport à une situation normale avec un avant et un après. Mais d'un processus continu, de plus en plus rapide et déprédateur qui entraîne inexorablement l'anthropocène vers sa propre destruction. **La crise est devenue la normalité de l'anthropocène. La naturalité inscrit l'anthropocène dans une trajectoire d'autodestruction.** L'anthropisation c'est de l'autodestruction, elle se détruit elle-même. Ce n'est pas de la prospective, mais un constat de l'état actuel du monde sans dramatiser et sans catastrophisme. Si, on réfléchit dans le cadre d'une trajectoire d'autodestruction, cela signifie que l'on renonce à l'idée de progrès. Et quand tu renonces à l'idée de progrès, il ne reste pas grand-chose. Cette trajectoire d'autodestruction commence avec l'histoire humaine. L'autodestruction à la préhistoire c'est déjà les feux, les premiers aménagements pastoraux. **La crise est inscrite dans la longue durée.** Dès qu'un homme fait quelque chose, il change les choses. C'est un rendez-vous philosophique important où l'on remet en cause l'idée de progrès. Si tu enlèves l'idée de progrès, le libéralisme et le marxisme

disparaissent. Il faut trouver autre chose. J'écris anthropocène avec un s, c'est-à-dire anthropo(s) cène. Pourquoi anthropo(s)cène? Parce que le paysage est essentiel. C'est la scène paysagère que j'observe. La naturalité par le biais du paysage met en scène l'anthroposcène, dans le temps long. Cette anthroposcène déconnecte la naturalité du court-termisme de la crise planétaire ainsi que d'une perception apocalyptique. Elle impose une temporalité concrète, établie sur la plus longue durée historique avec ses rythmes et son tempo. On peut alors considérer, sans en faire pour autant une question existentielle, que l'anthroposcène prend forme dès les premières manifestations de l'artéfaction, à la fois de l'anthropisation (découverte du feu, pastoralisme) et de l'artialisation (art rupestre).

Page 7, tu évoques un chapitre intitulé : vers une politique globale et concertée. Trente ans après, pour toi, cette politique existe-t-elle ? Quelles sont les voies d'amélioration ? Existe-t-il aujourd'hui une politique paysagère affirmée, souhaitée par tes soins en 1994 ?

Incontestablement, les politiques concertées en lien avec le paysage se sont développées en 30 ans. La prise en compte du paysage, de manière directe ou indirecte, existe actuellement. Un grand mouvement s'est développé à partir du paysage, souvent pris en compte sous des noms différents. La dimension sociale et humaine est devenue un truisme politique développé aujourd'hui. Même les gens obtus, auxquels je m'adressais en 1994, ont compris. Ils ne le font peut-être pas, mais ils ont compris qu'il faudrait le faire. C'est une question vive. On ne peut pas faire autrement aujourd'hui.

Page 22, tu développes l'idée de la création d'un observatoire régional des paysages. Quelle était l'idée derrière et qu'en est-il aujourd'hui ?

L'observatoire régional des paysages a pris la forme d'un réseau. **Le Réseau paysage existe** et il fonctionne. L'information sur le paysage circule dans la région.

En ce qui concerne la prospective, il faut dépasser la situation actuelle et d'abord la comprendre. L'historique, on commence à le faire. Mais ce n'est pas suffisant. La prospective, il faut la faire au jour le jour.

Le paysage est devenu un objet politique. Les hommes politiques l'ont bien compris. Ils l'utilisent et ce n'est pas uniquement un discours puisqu'ils l'aménagent également. Par exemple, dans le Tarn, ils ont fait un gros effort pour aménager des itinéraires paysagers autour des villages. Ils ont commencé dans le Sidobre, réouvert des sentiers et progressivement ils ont ouvert de nouveaux paysages (Patrick Urbano). Tout cela fait partie d'un ensemble et c'est la raison pour laquelle, il ne faut pas isoler le paysage. Il n'y a pas de politiques paysagères. Certes, on peut en faire. Mais il faut surtout mettre du paysage dans les politiques et ce n'est pas la même chose.

Si nous pouvions remonter le temps, revenir en 1994, quels éléments du texte tu garderais, effacerais, ajouterais ?

Je n'enlève et je ne rajoute rien. Ce texte est de son époque. J'ai fait ce que j'ai pu avec les éléments dont je disposais, en sachant que j'avais face à moi des gens qui n'y connaissaient rien. Il fallait montrer ce en quoi le paysage pouvait apporter en aménagement du territoire et de

l'environnement. Même si l'environnement, à l'époque, on n'en parlait pas beaucoup. À partir de l'aménagement du territoire, on pouvait **utiliser le paysage comme intercesseur**.

AVANCÉE – RECVLADE

En quoi le paysage aujourd'hui, est-il un outil (cf p. 11) utilisé par tous? Était-il en 1994, un outil de concertation efficace et l'est-il aujourd'hui?

Moi qui suis d'un naturel pessimiste, je pense que la question du paysage a beaucoup avancé depuis trente ans. Aujourd'hui, le paysage est un outil utilisé par tous et un outil de concertation, parfois d'opposition. En 1994, le paysage n'existait pas. On en parlait très peu. Beaucoup de personnes m'ont demandé à l'époque: qu'est-ce que vous allez en faire du paysage? Le paysage n'avait pas de contenu et Midi-Pyrénées n'était pas en avance sur cette question.

Ce qui manque aujourd'hui au paysage c'est **une base scientifique**. Sur quelle base scientifique se fonder? Non pas pour donner un modèle dogmatique, mais **apporter de l'information et de la réflexion sur une combinatoire recherche et aménagement. Il faut redynamiser l'aspect social et culturel face aux biologistes**. Il est possible d'utiliser le paysage. Il s'agit du «géographique» c'est-à-dire d'une dimension territoriale, sensible, humaine que l'écologie n'a jamais eue et que les chercheurs n'ont pas cherché à avoir.

Les paysages ordinaires sont-ils mieux pris en compte aujourd'hui qu'ils ne l'étaient en 1994?

Oui, c'est clair. On est sorti de l'exceptionnalisme. On a sorti le paysage du jardin et on a sorti le paysage de l'exceptionnel. **Ce qui intéresse les gens, c'est le paysage banal, le paysage du quotidien**. Néanmoins, ce n'est pas toujours le cas du côté des paysagistes qui revendiquent toujours l'exceptionnel et le jardin. On le retrouve aussi au niveau des services de l'État, le paysage y est toujours ancré dans l'exceptionnel (grands sites, PNR, PNN, etc.). Cet aspect est à mettre en relation avec la culture élitiste des grandes écoles. Aujourd'hui, ces deux éléments se côtoient.

L'histoire d'un paysage ou plutôt la géohistoire d'un paysage est-elle mieux prise en compte aujourd'hui dans la perspective de projets d'aménagements?

Je pense que la temporalité est mieux prise en compte. C'est un élément essentiel. On associe le paysage à des questions d'identité et de patrimoine et parfois, on regarde un peu trop dans le rétroviseur. Beaucoup d'études paysagères sont souvent historiques qui ne débouchent sur rien au point de vue de la prospective.

On trouve parfois un regard un peu trop nostalgique en considérant que le paysage, c'est le passé. Cet aspect peut grandement desservir le paysage. Par exemple, l'observatoire du paysage de la Catalogne a servi le catalanisme, au sens politique et d'un point de vue historique et culturel. Le paysage a été utilisé à des fins idéologiques de nationalisme sans dimensions scientifiques et universalistes.

Les aspects didactiques par rapport au paysage ont-ils progressé en trente ans ?

Cette dimension a progressé un peu, mais la dimension recherche n'a pas beaucoup progressé. On utilise le paysage sans réelle analyse et on se contente de superficialité. De mon point de vue, il s'agit d'un problème à solutionner dans l'avenir.

C'est le même problème que l'analyse du système. Tout le monde en parle, mais personne ne le met en pratique. L'exemple c'est l'écosystème et aujourd'hui tout est écosystème. Le moindre pot de fleurs est un écosystème. Pourquoi pas ? Mais cela ne veut plus rien dire. Et le paysage, c'est un peu le défaut qu'il va avoir ou qu'il a déjà. On en parle. Tout le monde est d'accord, mais d'accord sur quoi ? Sur le beau, mais sur le contenu on ne sait pas beaucoup de choses. Il faudrait réfléchir et ouvrir des réflexions sur cet aspect.

Les paysages régionaux font-ils l'objet de promotions touristiques ? Si oui, n'existe-t-il pas un trop plein sur les sites paysagers extraordinaires ?

La réponse est évidente aujourd'hui avec la question de la fréquentation des sites. On s'est focalisé sur certains paysages extraordinaires, ou considérés comme extraordinaires. Et aujourd'hui, cela ne fonctionne plus, il y a trop de fréquentation. Certaines interdictions sont stupides, dans les parcs par exemple. On est allés très loin dans la protection.

La politique des trois P : qualité des paysages, des pays et des produits (p.24), développée dans l'avis du Conseil économique et social, a-t-elle débouché sur l'émergence d'une identité paysagère régionale ?

La politique des trois P fonctionne bien aujourd'hui. Le roquefort en est un bon exemple. On vend à la fois le produit et le paysage. La commercialisation du paysage fonctionne bien, du moins pour le fromage.

À la fin du texte, tu énonces quelques idées sur des thématiques paysagères pour lesquelles tu penses qu'il fallait être attentif dans les années futures. Trente ans après, quelle vision as-tu de ces thématiques ?

Si le paysage est un tout que l'on peut considérer en tant que tel, il n'est pas tout quand il s'agit de qualifier un territoire. Il n'a donc pas réponse à tout mais c'est à travers la familiarité des paysages que se pose le questionnement général de l'avenir très sombre de la planète.

Les paysages sont devenus les premiers marqueurs, intercesseurs, du changement climatique et de la dégradation des territoires. L'ensemble des paysages de la planète en est bouleversé et appauvri. Ce n'est pas seulement une perte de biodiversité mais une mutation du rapport entre une nature de plus en plus artificialisée et d'une société en passe de perdre, en plus de ressources matérielles, ses fondements culturels, patrimoniaux et esthétiques.

Telle est la problématique centrale des paysages. Elle se décline de diverses façons dans les campagnes et les villes, les pays du Nord comme les pays du Sud. Elle est universelle même si elle n'est pas directement évoquée.

PERSPECTIVES

Dans la liste de la question précédente, vois-tu des éléments auxquels tu n'avais pas pensé et qui sont producteurs de nouveaux paysages ou paysages négligés aujourd'hui ?

J'ai certainement oublié des choses car ce document du CESR je l'ai écrit rapidement. Le groupe de travail n'a pas fait grand-chose. Je faisais à la fois les questions et les réponses. La CGT s'est opposée à la démarche car ils pensaient que tout ça n'était pas humain. Ce qui est le contraire de tout ce que j'ai dit ! Je pense qu'il faudrait relancer et regrouper la recherche, à partir des problèmes de nature certainement, d'environnement. Au plan scientifique, un certain nombre de problèmes ne sont pas résolus et on nous vend souvent du vent et des approximations. La recherche a une grosse responsabilité à ce niveau-là.

Le réseau paysage est un outil de communication, mais pour communiquer, il faut savoir ce que l'on communique. Est-ce que l'on a quelque chose à communiquer de solide ? Nous, en tant que chercheurs, nous devons nourrir, alimenter, réfléchir à définir les termes. La nature c'est quoi ? **Elle n'existe plus la nature.** Quand on dit anthropocène, tout le monde est d'accord : cela signifie que l'on a mis l'homme au-dessus de la nature. C'est donc l'homme qui détermine alors tirons-en les conséquences. Cela signifie que tous les aménagements que nous avons mis en place ont profondément modifié la nature. Et ce que l'on appelle la nature, ce n'est donc pas la nature. Sur le terrain, la nature n'existe pas, **nous avons rencontré la naturalité. La naturalité c'est la nature transformée par l'anthropisation.** La dimension culturelle devient essentielle... à travers le paysage.

Nous sommes en 2024, pourrais-tu esquisser le même travail de réflexion prospective ? Pour toi, quels sont les éléments du paysage régional sur lesquels il faudra être attentif dans les années à venir pour éviter leurs dégradations et favoriser leur valorisation ?

Avant de se lancer dans des prospectives hasardeuses, il faut changer les perspectives de l'aménagement comme celles de la recherche fondamentale, c'est-à-dire revoir les bases de la connaissance. Récemment on a réduit le paysage à la représentation. Or le paysage ce n'est pas que de la représentation, c'est aussi une réalité. Il existe la réalité de l'arbre, du cerisier. Il faut avant tout convaincre que **le paysage est quelque chose de réel. C'est du matériel que l'on voit différemment à travers différents regards.** Il faut lier ces deux aspects, ce que l'on n'a pas su faire parce que c'est notre culture occidentale. Il faut lier ce rationalisme bloqué par une objectivité dépassée, avec ce que l'on appelle maintenant la connaissance sensible qui est une ouverture et un élargissement. Je n'ai jamais séparé les deux car pour moi, au départ, la sensibilité était présente mais toujours soumise à la réalité d'une démarche scientifique.

On s'aperçoit qu'il existe **un retour sur le terrain où la poésie joue un rôle.** Là où j'ai pu convaincre les gens de la question du paysage, c'est sur le terrain ; alors que dans une salle, les gens « pinaillent » toujours. En fait, on a artificialisé le paysage. On l'a coupé en tranches et chacun reste dans sa tranche. Chacun a son morceau. Or, lorsque tu es sur le terrain, on voit les choses différemment et il est possible d'approfondir. En définitive, **ce qu'il manque au paysage, c'est une combinatoire, mais une combinatoire en contradiction** c'est-à-dire en cassant les catégories créées par la civilisation occidentale : objectif/subjectif, nature/culture, objet/sujet. Le problème est donc de remettre ces différents éléments ensemble. On crée un continuum. Par exemple, il

existe un seuil dont on ne parle jamais en géographie c'est le seuil entre le vivant et le non-vivant. Cela pose la question du découpage des savoirs. Il faut bien faire la différence entre les bases acquises et la réflexion épistémologique c'est-à-dire une réflexion sur l'histoire de la science. Un jour, on m'a demandé: vous êtes géographe? J'ai répondu, je suis géographe de profession moins de conviction. En quelque sorte, j'ai transposé avec l'humour nécessaire la citation du duc de Rohan (« Roi ne puis, prince ne daigne, Rohan suis ») en « philosophe ne puis, écologiste ne daigne, géographe suis »... mais je me soigne. Je suis géographe en toute indisciplinarité.

L'écologie a gagné, elle est partout, elle a biologisé la société. Mais, je pense que **l'écologie a dit son dernier mot**. L'explication qu'elle donne du monde, en général, est trop partielle, trop biologique, trop naturaliste et elle ne tient pas compte suffisamment du fait humain. Et nous géographes, tant généralistes que nous sommes, pouvons peut-être à travers le « géographique » démontrer que nous avons un avenir. Il me semble que la géographie est la seule science qui mêle sciences naturelles, sciences physiques et sciences sociales. La plupart des géographes l'ont oublié à cause du marxisme et de la sectorisation. C'est un peu comme disait Rabelais, « si le français ne vient pas, j'utilise n'importe quel dialecte ». On combine tout et on regarde. Le paysage représente ce mélange à dimension humaine.

Comment mieux prendre en compte la question des paysages dans les décennies qui arrivent ?

Il faut développer la culture de la culture générale, en allant sur le terrain et en la développant dans un enseignement « décompartmenté » et poétique.

Pour terminer, as-tu des éléments sur la question paysagère que tu souhaiterais ajouter ?

Le passé c'est dépassé! On a fait ce que l'on a pu avec les moyens du bord. Est-ce que l'on pouvait faire mieux? Certainement. Mais là, il fallait faire passer un message. Le contenu ne comptait pas. **Il fallait montrer que le paysage permettait d'avoir une ouverture humaine et sociale, politique et idéologique**. Ces aspects commençaient à pointer à l'époque et il fallait donner une argumentation, une vision générale, même superficielle, à des gens qui n'étaient pas compétents et qui ne connaissaient rien au paysage. C'est un document d'époque et d'étape.

L'expérience tentée par le CESR de Midi-Pyrénées démontre dès 1994 que le paysage constitue un outil évident, simple et efficace pour l'aménagement des environnements et des territoires. Le paysage participe à ce que le philosophe Marc Lévy Leblond considère, quelques années plus tard, comme une « mise en culture de la nature ». Il faut y voir les débuts d'une révolution scientifique et culturelle qui transcende le rapport entre les sociétés et leurs natures. Certes, le paysage seul « n'y suffit pas » (Bruno Latour). Il ouvre une perspective et une voie sur une recombinaison d'un savoir sur l'espace vécu.

IV. QUELS ENJEUX POUR LES PAYSAGES RÉGIONAUX AUJOURD'HUI ET DEMAIN ?



Paysage de Penne-sur-Tarn (Tarn)
Photo Ph. Valette

Dans le rapport du Conseil Économique et Social de 1994, Georges Bertrand tente dans la troisième partie de se projeter dans l'avenir. Son titre : « Pour une politique paysagère en Midi-Pyrénées » est évocateur de cette vision prospective. Son ambition d'alors était d'abord de permettre l'émergence et de favoriser la « prise de conscience généralisée systématique » du paysage « à tous les niveaux de réflexion, de formation, de décision et d'action ». 30 ans plus tard, force est de constater que le paysage s'est immiscé progressivement dans les mentalités et dans ces différents niveaux de réflexion même si cet effort est à poursuivre, parfois à compléter, à l'échelon régional d'Occitanie. Aujourd'hui, le paysage n'est plus émergent, il s'est bel et bien installé, parfois imposé partout dans le territoire..

Au-delà de ce premier aspect sur la prise de conscience du paysage, l'avis du Conseil Économique et Social décline plusieurs idées en utilisant la préposition « Pour », qui donne un mouvement ou plutôt un élan pour le futur par rapport aux différentes réflexions évoquées.

Parmi elles, il est possible de trouver :

- Pour une didactique du paysage à l'échelon régional ;
- Pour la création d'un observatoire régional des paysages ;
- Pour une charte régionale des paysages ;

- Pour la promotion des paysages régionaux ;
- Pour une intercommunalité paysagère : la politique des 3P (qualité des paysages, qualité des pays, qualité des produits).

Chacun de ces points a fait l'objet, 30 ans après, d'avancées significatives. La didactique du paysage au niveau régional se confirme dans les programmes de recherche et les publications scientifiques, notamment au laboratoire Geode (cf. postface David Bedouret, directeur du Geode). Le paysage fait également l'objet de formations spécifiques comme en Licence 3 à l'Université Jean Jaurès (spécialité Paysage en géographie) où de manière plus diffuse dans le cadre du master TRENT (Transitions Environnementales dans les Territoires) et du master GEMO (Gestion et Évaluation des Environnements Montagnards) de la mention GAED (Géographie, Aménagement, Environnement et Développement). C'est également le cas à l'INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de Toulouse Occitanie-Pyrénées) qui forme les étudiants destinés aux métiers d'enseignement et où la sensibilisation au paysage fait l'objet de cours spécifiques, car la question du paysage a bel et bien intégré les programmes scolaires. Les futurs maîtres d'école, mais aussi les professeurs d'histoire-géographie des collèges et des lycées doivent aujourd'hui former les élèves à la lecture des paysages.



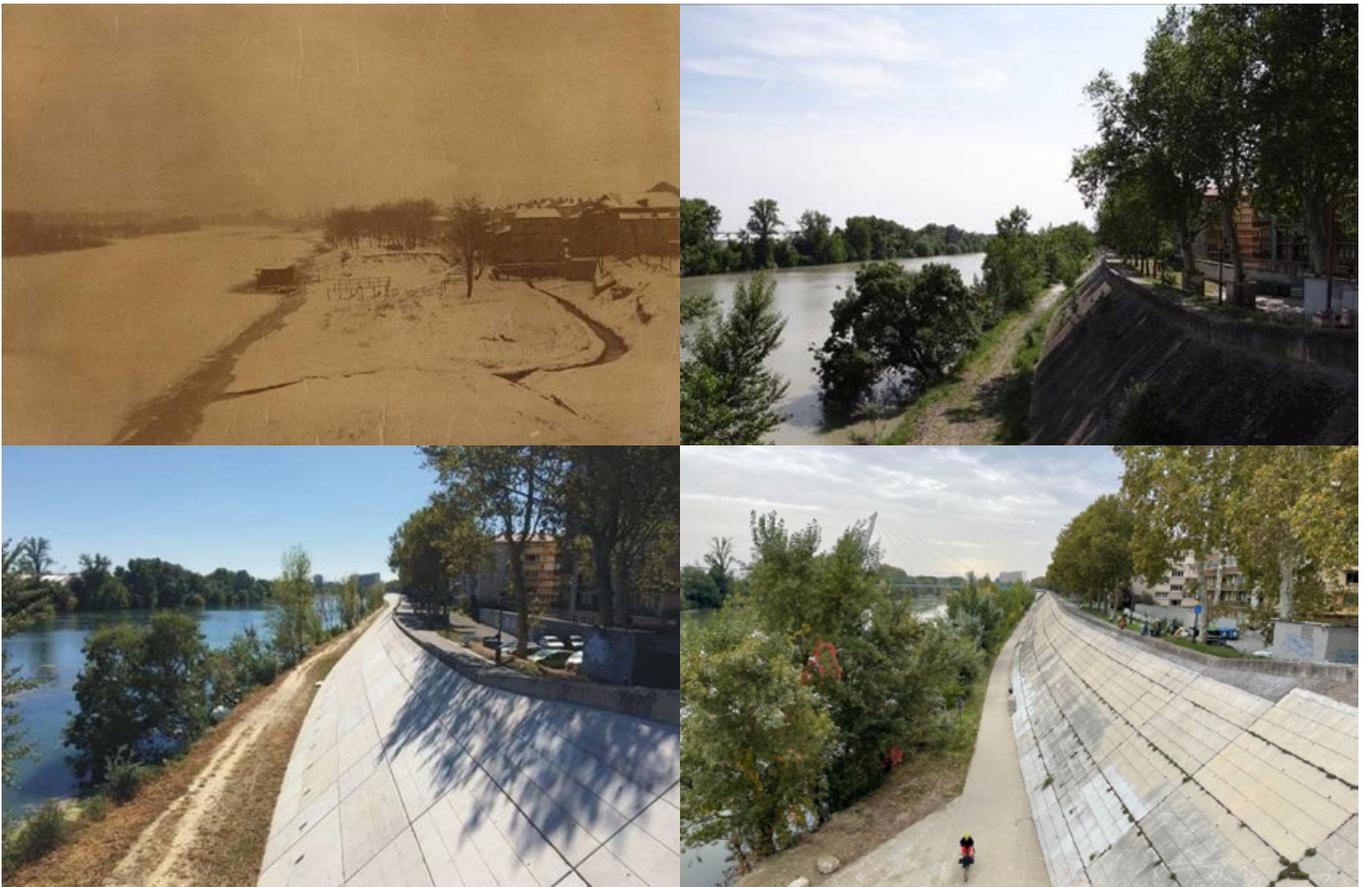
Sortie sur le terrain avec des étudiants de Licence 3^e année spécialité paysage, Albères (Pyrénées Orientales)
Ph Valette

De la même manière, en 30 ans, la question de la mise en place d'un observatoire régional des paysages a progressé. De nombreux territoires et départements, des villes, des parcs naturels nationaux ou régionaux, des biens Unesco et des Grands Sites de France ont mis en place des observatoires de paysages spécifiques, à partir de réitération de photographies¹⁾. En 1994, Georges Bertrand nous disait que « *l'observatoire des paysages ne doit pas être une opéra-*

tion isolée [...], il doit participer à un réseau d'observatoires départementaux ». Depuis 2015, la DREAL Occitanie, dans le cadre du réseau paysage d'Occitanie, a créé un lieu de fédération des Observatoires photographiques des paysages de la région. La plateforme POPP Sud-Ouest (Plateforme des observatoires Photographiques du Sud-Ouest²⁾) permet de recenser les initiatives d'observatoires à l'échelon régional et d'identifier des sites d'observation des paysages.

1) <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/les-observatoires-photographiques-des-paysages-de-a26329.html>

2) <https://www.popp-sudouest.fr/public/popp>



Paysages fluviaux en amont du pont Saint-Michel à Toulouse (Haute-Garonne) vers 1870, 2013, 2016 et 2024. Museum d'Histoire Naturelle de Toulouse et Ph Valette.Observatoire des paysages de la Garonne.



Manger du Roquefort c'est d'une certaine manière goûter le paysage

<http://www.intratable.fr/2012/01/roquefort-societe-agence-ddb.html>

L'ambition émise, en 1994, de la mise en place d'une charte paysagère qui aurait « pour but de définir les grandes lignes d'une politique paysagère tenant compte des problèmes d'environnement et d'aménagement en concertation avec les services de l'État et des départements » n'a pas abouti. Pourtant, le droit du paysage s'est consolidé et de nombreux outils relatifs au paysage se sont développés en trente années (cf chapitre dédié dans ce dossier).

Par ailleurs, la promotion des paysages régionaux a connu des avancées significatives depuis les années 1990. Le chapitre consacré aux richesses des paysages régionaux de ce dossier montre bien comment la fusion des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon en 2016 a renforcé la diversité régionale des paysages.

Enfin, « l'intercommunalité paysagère » s'est développée partout dans la région et on voit des mobilisations, des participations de la part des habitants, des socio-profes-

sionnels mais aussi des responsables associatifs et des élus. La question de la politique des 3 P (Paysages, Pays, produits) a été bien intégrée par différents acteurs et parfois elle connaît aujourd'hui quelques excès.

Au final, 30 ans après la vision de Georges Bertrand, sur bien des aspects, des avancées significatives ont eu lieu... mais aussi parfois quelques blocages se sont accentués que les générations futures tenteront de régler. En 1994, toutes les idées énoncées ci-dessus sont complétées par une vision prospective des paysages régionaux à partir de thèmes concrets. Georges Bertrand y développe cinq idées :

1. Le traitement des paysages en voie d'enfrichement du rural profond ;

2. L'évolution des paysages agricoles productifs ;
3. La mutation des paysages urbains ;
4. Le devenir des franges paysagères négligées ;
5. Et l'indispensable invention de nouveaux paysages.

Trente ans après cette tentative, à nous désormais de nous projeter dans 30 ans, à l'horizon 2054 ! Quels paysages pour 2054 ?

Sans jouer les apprentis sorciers, il est possible de dresser quelques grandes lignes pour les paysages du futur. Comme en 1994, ces réflexions prospectives n'ont pas « *d'autre but que de montrer la diversité, la complexité et aussi l'urgence de la question paysagère* ».

Un changement climatique à l'origine de profondes mutations paysagères.

En 2054, la sensibilité des sociétés face au changement climatique s'est accrue en Occitanie et se traduit par des changements paysagers significatifs. La méditerranéisation du climat se poursuit à partir du pourtour méditerranéen vers le Nord et l'Ouest de la région. L'irrégularité des tem-

pératures, des précipitations et des vents conduit à des épisodes de sécheresses prolongées, des canicules, des crues catastrophiques (épisodes brefs et violents) et de fortes tempêtes.

Étiages prolongés sur la Garonne (Haute-Garonne)
Philippe Valette



Les conséquences sont diversifiées à la fois sur l'agriculture, la biodiversité, les montagnes, le littoral et les villes. Les secteurs de grande culture d'Occitanie situés dans les grandes vallées et les collines s'adaptent à la pénurie, en réorientant les productions vers des cultures moins gourmandes en eau. Les pratiques de culture du sol évoluent pour limiter le ruissellement et l'érosion des sols (replantation de haies) et pour rendre les sols plus vivants (agriculture régénératrice). Les effets du réchauffement climatique sont notables sur la biodiversité et certaines espèces sont progressivement remplacées. Le hêtre est contraint de migrer vers le Nord et abandonne des niches écologiques anciennes, notamment en montagne. Les espèces dites patrimoniales se raréfient au profit des espèces exotiques venant du littoral Sud. Les surfaces de bois morts dans

les boisements et les forêts, par assèchement progressif des espèces augmentent partout dans la région. Dans ce contexte, les feux de forêts sont plus fréquents car les espèces sont fragilisées et les incendies sont accentués par des vents plus violents.

En montagne, la ressource neige en hiver se raréfie. De nombreuses stations de ski situées à des altitudes moyennes ferment et les équipements sont démontés. Dans les Pyrénées, les stations les plus hautes se maintiennent au prix d'investissements colossaux en lien avec l'aménagement de canons à neige, toujours plus performants. Les derniers glaciers disparaissent et les lacs de montagne voient leurs niveaux d'eau baisser.



Incendie à Rodès (Pyrénées Orientales) et manque de neige à Peyragudes (Hautes-Pyrénées).
Ph Valette

Sur les littoraux, l'élévation du niveau marin et la baisse en apports de sédiments, se traduisent par un recul du trait de côte et les lidos méditerranéens sont fragilisés. Les pouvoirs publics organisent un recul stratégique dans les secteurs à faibles enjeux et développent de grands travaux de protection dans les stations balnéaires à forts enjeux potentiels.

La région Occitanie est frappée en automne par des épisodes cévenols, à la fois plus fréquents et intenses. Ils provoquent des crues catastrophiques et face aux dégâts, l'État met en place une politique de reconquête du foncier en zone inondable (sites les plus touchés) et protège durablement les secteurs où les enjeux sont fort (entretien et élévation des digues).

En ville, les canicules plus fréquentes imposent aux collectivités de développer une végétalisation des rues et des bâtiments. Face aux précipitations intenses, les sols des villes sont perméabilisés afin d'éviter des crues par ruissellement.



Une forte attractivité des métropoles régionales : entre urbanisation, périurbanisation et conurbation

En 2054, les deux grandes zones urbaines d'Occitanie autour de Toulouse et Montpellier s'affirment et connaissent un fort développement. Les activités économiques de pointe autour de l'aéronautique et de l'aérospatial offrent de nombreux emplois et dopent l'urbanisation et la périurbanisation. Certes, la périurbanisation ralentit, avec la prise de conscience des enjeux de sobriété foncière, mais demeure importante autour des métropoles, car elles sont très attractives. Elle est également forte à proximité du littoral en lien avec l'héliotropisme. La métropole de Toulouse, attire à elle les habitants de nombreuses villes satellites comme Montauban, Albi, Castres, Auch, Carcassonne, Pamiers et Tarbes. La Métropole de Montpellier est, quant à elle, poly-centrée autour de l'arc méditerranéen (Nîmes, Sète, Narbonne) et favorise un paysage sous forme de conurbation. Face aux métropoles attractives, les friches et les biens vacants sont recyclés, les tissus urbains sont densifiés afin de préserver les sols et tendre vers une meilleure sobriété foncière.

Les aires urbaines et périurbaines d'Occitanie se dotent de réseaux de transports et d'infrastructures favorisant les liaisons rapides (autoroutes, ligne grande vitesse, liaisons régionales inter-cités). Les paysages urbains anciens sont « muséifiés » alors que ceux situés en périphérie des métropoles font l'objet de multiples aménagements : habitat pavillonnaire relié à des réseaux de transport en commun ; grands équipements collectifs (stades, parcs d'exposition...); zones d'activités industrielle et artisanale ; zones commerciales. Les grands ensembles d'immeubles font l'objet d'un renouvellement urbain ambitieux (petits collectifs, équipements phare...). Les villes mettent en place des programmes ambitieux de végétalisation et de reconnexion des urbains aux paysages dits « naturels » (espaces verts, zones de promenade le long des cours d'eau...), tout en favorisant les mobilités douces.



Périurbanisation dans l'aire d'influence de Narbonne, Portel-des-Corbières (Aude).
Photo Ph. Valette.

Une marginalisation des territoires excentrés : fermeture des paysages

En 2054, tous les territoires non connectés aux deux grandes métropoles sont marginalisés car excentrés. Une partie du Lot, de la Lozère, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées Orientales, mais également l'ensemble des territoires montagnards (Massif Central et Pyrénées) sont économiquement parlant marginalisés et les paysages se

figent. L'agriculture basée essentiellement sur l'élevage disparaît progressivement (ovins, bovins). Les paysages s'enfrichent et se ferment. Dans tous ces paysages abandonnés, la biodiversité progresse. Tous ces territoires deviennent de vastes terrains de jeu et d'évasion pour les urbains blasés.



Le développement des maladies inconnues (covid...) et le développement de nouvelles organisations des sociétés (covoiturage et télétravail) se traduisent par le retour de quelques urbains dans les campagnes excentrées. Ces territoires marginalisés font l'objet de politiques de préservation et de conservation des paysages (parcs naturels, réserves...) ou peuvent être le support d'un développement des énergies renouvelables.

Tendance à la fermeture des paysages, environs de Saint-Antonin-Noble-Val (Tarn-et-Garonne). Photo Philippe Valette.

Une agriculture à deux vitesses : de la production hors sol à l'enfrichement

L'agriculture est une activité économique à l'origine de nombreux paysages en Occitanie. En 2054, deux types d'agricultures s'opposent et sont irréconciliables. L'agriculture productiviste continue son développement en s'adaptant aux différentes contraintes (ressource eau en baisse, réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires). Les exploitations agricoles ne cessent d'augmenter en taille. Les terres les plus riches sont accaparées par les exploitants agricoles industriels qui plantent des vergers, implantent

des serres hors sols, cultivent des céréales et pratiquent un élevage intensif. Les petites exploitations agricoles disparaissent au profit des grandes exploitations qui concentrent les terres. Ailleurs, l'activité maraîchère de proximité au sein de petites structures se maintient pour alimenter les habitants des villes en productions biologiques.

La régression de l'élevage dans les régions excentrées se traduit par un enfrichement et une fermeture des paysages. Les friches boisées augmentent la surface forestière et il

en résulte un accroissement des feux de forêts. En 2054, le choix d'une agriculture biologique ou plus durable est, certes, plus fréquent mais reste minoritaire par rapport aux grands propriétaires fonciers qui opèrent une forme d'industrialisation du vivant. Face au réchauffement cli-

matique, la viticulture connaît une crise sans précédent en Occitanie, qui impose aux exploitants de tester de nouveaux cépages. Malgré tout, la surface en vigne régresse partout dans la région et certains viticulteurs se maintiennent en recherchant la qualité du produit.



Parcelles de vignes sur l'Île-Saint-Martin (Aude)
Philippe Valette

Une transition énergétique : d'une production d'énergie « centralisée » à une production énergétique « localisée »

La transition écologique impose de repenser notre rapport à l'énergie en multipliant la production d'énergie renouvelable autour de l'éolien, du solaire, de la biomasse, de l'hydroélectricité et de la géothermie. Le développement des énergies renouvelables est particulièrement fort en Occitanie où de nombreux sites bénéficient d'ensoleillement et de vent (vent d'autan, tramontane). En 2054, de

nombreux sites ont fait l'objet d'implantations de production d'énergie renouvelables en cohérence avec le paysage (cf. Collection Paysages d'Occitanie, avril 2021). Chez les agriculteurs, l'agrivoltaïsme se développe partout comme complément de revenu. Dans les exploitations où l'élevage se maintient, la méthanisation se développe. Les parcs éoliens sont implantés à proximité de sites déjà équipés

autour du bassin méditerranéen et en moyenne montagne. Les centrales photovoltaïques occupent des terres récemment abandonnées par l'agriculture et occupées par des friches. Tous les territoires excentrés et marginalisés

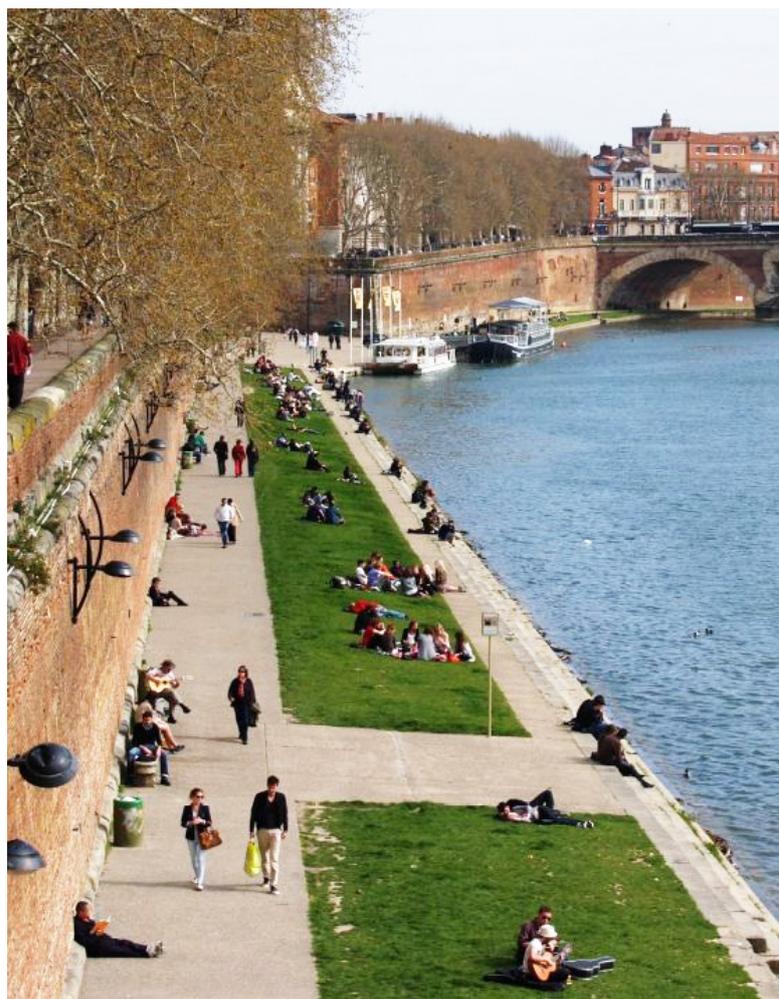
deviennent des territoires à forts enjeux dans le but de produire de l'énergie renouvelable (biomasse, photovoltaïque, éolienne...).



Éolienne dans le département de l'Aude et chaussée pour favoriser l'hydroélectricité à Albi (Tarn)
Photo Philippe. Valette

De la même manière, de nombreuses toitures en ville sont équipées de centrales photovoltaïques. La sobriété énergétique, rentrée dans les mœurs, se traduit par une limitation forte des illuminations urbaines la nuit. Le pétrole, avec un coût exorbitant, est réservé à certaines catégories professionnelles (agriculteurs, industriels...) et les déplacements journaliers domicile/travail se font en voiture électrique ou en transports collectifs. Les pouvoirs publics mettent en place des infrastructures de transport collectives performantes (trains, bus électriques...). Les canaux sont, à nouveau, utilisés comme voie de transport et le ferroutage permet de diminuer le nombre de camions sur les routes.

Par conséquent, les paysages d'Occitanie de 2054 connaissent des oppositions fortes entre les aires métropolitaines et les territoires excentrés, entre une agriculture toujours plus industrielle et une agriculture plus raisonnée, entre des centres villes muséifiés et des périphéries sacrifiées au niveau paysager... Ce fossé qui se creuse dans les paysages se traduit aussi par des aménagements souvent mal compris qui sont source de nombreux conflits. La recherche de plus en plus forte de la qualité du cadre de vie et de la qualité des paysages se traduit par une mauvaise perception de la part des habitants des « paysages désadaptés » c'est-à-dire « des paysages hétéroclites et souvent dégradés » (expression de Georges Bertrand en 1994). Pourtant, en 2054, de nombreux exemples montrent que pour solutionner les conflits une entrée par le paysage est nécessaire. Le rôle de médiation joué par le paysage et les concertations paysagères permettent de dépasser en partie les visions antagonistes. Le paysage est à la base de nombreuses discussions et il est au centre du projet de société.



Une nouvelle forme de rapport à la Garonne: la connectivité sociale à Toulouse
Ph Valette

Les trois écrits qui suivent constituent un éclairage complémentaire sur la place possible du paysage dans notre vie au quotidien. Ils sont le témoignage d'une réflexion approfondie, par trois experts reconnus dans ce domaine, et qui nous apporte un regard spécifique.

POSTFACES

Le paysage en héritage

David Bédourét, Maître de Conférence en Géographie et didactique, Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de Toulouse, Directeur du laboratoire GEODE, Université Jean-Jaurès

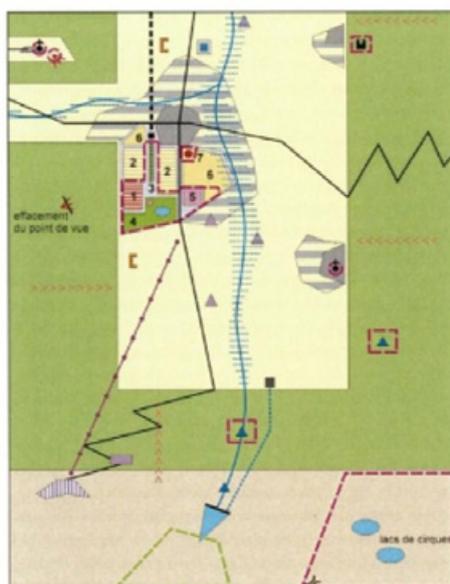
Le paysage plus qu'un objet d'étude est resté un outil pour comprendre la complexité des territoires et les relations socio-naturelles. Georges Bertrand encourageait les approches interdisciplinaires et elles demeurent une marque de fabrique du laboratoire Géode. En effet, ce dernier se caractérise par la diversité de ses chercheuses et ses chercheurs et de leurs champs disciplinaires : géographie, écologie, paléoécologie, sédimentologie, palynologie, botanique, didactique, histoire, dendrochronologie, pédoanthracologie...

Par conséquent, le paysage reste un point d'ancrage fort en étant un outil interdisciplinaire qui permet de mettre en évidence les grandes mutations générées par les sociétés humaines, car il est bien une mise en scène de l'anthropocène. Il favorise alors l'observation et l'analyse de l'artificialisation et l'artialisation de la nature.

Ainsi, nos équipes ont pu analyser les impacts des activités humaines sur différents territoires comme les montagnes françaises ou tropicales, les vallées de la Garonne ou du Danube, etc. Leurs approches se veulent multiscalaires et géohistoriques. Par exemple, nos chercheurs ont pu travailler sur la mise en valeur et l'exploitation des sources thermales qui ont durablement transformé les sociétés agro-sylvo-pastorales et les paysages de montagne. Un modèle d'évolution historique de l'espace de la station thermale pyrénéenne a pu être élaboré grâce à un travail de terrain fait d'observations et d'analyses des paysages et grâce à un travail de comparaison avec des documents d'archives. La figure ci-dessous montre ainsi le modèle de la station au début du XXI^e siècle, le thermalisme a engendré un processus de territorialisation dont les logiques spatiales génèrent des aménagements que nous retrouvons dans de nombreux sites ¹⁾.

1) 2020, Jean-Marc Antoine, David Bédouret, Philippe Béringuier, Johann Blanpied, Gérard Briane, Bertrand Desailly, Marie-Pierre Julien, Jean-Yves Léna, Philippe Valette, Christine Vergnolle-Mainar. « Les stations thermales des Pyrénées françaises et leurs sites: réflexions pour une approche typologique ». In Esteban Castener Munoz, Laurent Jalabert, Nicolas Meynen. Thermalisme et patrimoines dans les zones de montagne en Europe du XVIII^e au XXI^e siècle, Pau: PUPPA, p.131-144.

L'espace de la station thermale pyrénéenne au début du XXI^e siècle



Les études peuvent se focaliser sur le temps long, les paysages du passé ressurgissent à partir d'analyses des pollens piégés dans les tourbières ou dans les lacs ou des décryptages des cernes des bois. Ces deux approches méthodologiques permettent de reconstituer les dynamiques de végétation, de comprendre les processus naturels et anthropiques ayant conduit aux milieux actuels. Des modèles d'évolution sont alors élaborés et ils participent à une meilleure compréhension des changements globaux.

De fait, s'intéresser au paysage c'est aussi se frotter à des enjeux sociétaux forts. Dans ce cadre, les chercheurs du Géode ont envisagé le paysage comme une ressource à valoriser, pouvant répondre à de nombreuses questions comme l'urbanisme galopant, les déprises rurales, la chute de la biodiversité. Des liens avec des acteurs et institutions

locales ont été noués afin de développer une culture du paysage.

La question de la coexistence entre humains et non humains a aussi été soulevée et tout particulièrement celle de la cohabitation avec l'ours dans les Pyrénées. Le paysage est ici le cadre de la discordance, le plantigrade y est étant vu comme un intrus, un danger ou au contraire le symbole de la biodiversité, il devient alors un sujet de conflits entre les habitants.

Le paysage peut être aussi un des outils d'expertise du risque. Il a été utilisé pour l'étude de la crue centennale de 2013 dans les vallées du Gave et de la Garonne ou celles des risques de pollution dans la province de Chacabuco au Chili ou dans la vallée de l'Orbiel dans l'Aude.



Élèves de cycle 3 dessinant le paysage dans le Vicdessos
Christine Vergnolle Mainar

Les équipes sont aussi partie prenante dans l'éducation à l'environnement et au développement durable: le paysage y est utilisé comme un support permettant de dégager les structures du territoire dans lequel les élèves vivent et de les faire réfléchir sur des nouvelles formes d'habiter dans lesquelles les enjeux environnementaux sont interrogés.

Cet héritage a donc ancré le paysage comme un outil interdisciplinaire, mais l'expression de Georges Bertrand désignant le paysage comme un objet oxymore reste aussi d'actualité.

En effet, la matérialité du paysage continue d'être scrutée et analysée, mais sa dimension idéale a pu davantage être prise en compte dans nos recherches. La place des

sens, des émotions et des ambiances s'est développée. Les mots clés accolés à nos articles font apparaître le paysage multisensoriel, le paysage sonore, les émotions ou encore les ambiances.

D'ailleurs, cette orientation accompagne l'émergence de nouveaux chantiers autour du paysage nocturne ou du paysage thérapeutique. D'un côté, le ciel étoilé est sujet de différentes actions pour lutter contre la pollution lumineuse, pour préserver la ressource obscurité et pour valoriser l'environnement nocturne.



Paysage nocturne
Photo Samuel Challéat /
Observatoire de l'environnement
nocturne / CNRS

De l'autre, le paysage thérapeutique, par les sensations et bienfaits qu'il procure, peut être considéré comme partie prenante d'une amélioration de la santé et comme un levier dans le cadre d'une éducation à la santé. Si l'environnement du patient et l'établissement de soins sont importants dans le protocole sanitaire, le paysage qui les encadre est aussi un facteur voire un actant qui peut participer au processus de guérison ou d'amélioration de l'état de santé.

Par conséquent le paysage est d'une grande richesse épistémologique à la fois outil interdisciplinaire et objet oxymore. Le paysage plus qu'une mise en scène du monde, est le témoin de l'état de l'environnement. Sur le chemin tracé par Georges Bertrand, les chercheuses et chercheurs de Géode détricotent alors ces paysages pour comprendre les relations complexes qui se tissent et qui se sont tissés entre les sociétés humaines et la nature.

Dans le prolongement de ces préoccupations scientifiques, les enseignants-chercheurs et les chercheurs de Géode ont contribué à la création de l'Institut Toulousain du Paysage (ITP), puis du Réseau Paysage Midi-Pyrénées (RPMP), devenu aujourd'hui le Réseau Paysage Occitanie¹⁾.

1) Nous pouvons ainsi citer sans être exhaustif: G. Bertrand, Ch. Béringuier, S. Briffaud, J.-P. Métaillé, B. Davasse, M. Barrué Pastor, F. Vidal, B. Alet, C. Carcenac, B. Desailly, D. Bartement, Photo Ph. Valette, Ph. Béringuier, L. Lelli, S. Paradis-Lelli, M. Constans, J.-C. Filleron.

Une géographie d'après nature

Le paysage de Georges Bertrand par Serge Briffaud, professeur à l'ENSAP de Bordeaux, laboratoire PASSAGES



... ce n'est pas du tout la géographie qui m'a amené au paysage; c'est tout l'inverse, c'est le paysage qui m'a mené à la géographie. «Je suis géographe en toute indiscipline».



Georges Bertrand place le paysage au lieu et à l'instant où naît l'obscur désir d'une science: celle qu'appelle, d'abord, le parfum de la forêt, la texture d'une roche, l'éventail sans cesse déployé puis replié des champs d'oliviers que l'auto longe sur la route¹⁾; la joie d'être ailleurs et libre. Tout commence au contact direct de cette matière sensible, brute, dont sourdent des questions fondamentales, radicales, rafraîchies, qui vont ou reviennent à l'essentiel sans s'encombrer des savoirs ou pseudo-savoirs établis: «C'est quoi un bloc de granite?».

Le paysage de Georges Bertrand, c'est le sol de la recherche; le terrain sur lequel elle peut se ressourcer en sa matière et son désir premiers, redevenir (im)pertinente, aussi, en se réchauffant à l'être du sensible, loin des chambres froides de la science disciplinée, dans lesquelles les chercheurs souvent s'enferment avec leurs objets. Tout ce qui se pose sur le terrain du paysage est voué par Georges Bertrand à contracter le précieux virus de la rébellion épistémologique, la maladie salvatrice de la remise à plat, aggravée d'une forte tendance à la claustrophobie disciplinaire. Et que ce terrain soit vague n'est qu'un problème secondaire, voire une situation à exploiter. L'essentiel est que rien n'existe plus assurément que lui. Le paysage «n'est pas quelque chose qu'il faut inventer. Il existe. Vous le vivez tous les jours. C'est quelque chose d'extrêmement banal, de simple, même si c'est difficile à analyser» (GB). Son paysage, c'est ce qui est là en son évidence et c'est l'évidence de la complexité.

Ce qui existe, c'est d'abord la matérialité. Tout part d'elle. «La matérialité du paysage, pour moi, c'est essentiel. [...] On trouve d'abord la matérialité puis les regards que l'on porte». Car oui, quelque chose d'irréductible aux représentations qu'on s'en fait existe bel et bien. Ce «quelque chose», Georges Bertrand l'appelle aussi la nature, employant ce terme dans un sens similaire à celui qu'on lui donne en parlant d'une œuvre conçue «d'après nature», par un peintre qui a posé son chevalet sur le terrain. Comprendre cette

nature-là est d'abord la décrire, manière de faire qui ne va pas de soi dans le contexte scientifique de la seconde moitié du XX^e siècle — «... ce que l'on m'a reproché d'eux souvent, je faisais des descriptions d'abord» — quand le monde perceptible apparaissait comme une limite de la science, voire un obstacle, plutôt que comme un point de départ et, plus encore, un objet. La géographie de Georges Bertrand réhabilite la description. En lui restituant sa charge subversive, elle conteste le caractère trivial et inopérant qu'on lui attribua longtemps dans le domaine de l'art (où longtemps on l'oppose à la vertueuse narration, seule capable d'atteindre une nature substantielle) comme dans celui des sciences (quand décrire était céder à «l'illusion des sens», qui éloigne d'un ordre naturel mathématisable et géométrisable).

Et la démarche de Georges Bertrand s'inscrit, en définitive, dans la lignée de celle des défenseurs romantiques de la peinture de paysage, ou de scientifiques tels que Alexandre de Humboldt, qui replacèrent dans le sensible le naturel du monde, ou au moins commencèrent par l'observation/description des paysages leur remontée vers une substance dont ils habilitaient le sensible à témoigner. Ce qui ainsi d'emblée existe, aussi, au même degré de consistance et de réalité que la matérialité, c'est la sensibilité elle-même: «La dimension sensible, je l'ai depuis le départ! Je n'ai pas eu à rentrer dans des considérations de connaissances sensibles». La sensibilité ne se confond pas, pour Georges Bertrand, avec «les regards».

«Le paysage est un phénomène culturel mais à partir de quelque chose qui existe». Et que la sensibilité soit tissée de représentations construites ne l'empêche pas d'être, comme la matérialité elle-même, une part constitutive de cet existant; c'est-à-dire, en soi, un fait de nature. Le paysage constitue donc une réalité naturelle, matérielle et sensible à la fois, point de départ et lieu de ressourcement de la recherche. Et voilà que tout semble dit...

1) Retrouver les vers de Garcia Lorca que Georges m'a lu plusieurs fois.



On mélange tout et on regarde ce qu'il en sort. Le paysage représente cette sorte de mélange.



Rien ne l'est en réalité, tant que cette « nature » n'a pas été plus précisément définie ; tant que l'on n'a pas dit qu'elle n'est en rien une nature sans l'homme, mais au contraire, et , pour ainsi dire, substantiellement, un mélange de réalités culturelles, sociales, biologiques, physicochimiques...

La nature (sans l'homme) fut première ; elle ne l'est plus. C'est l'homme et la société qui occupent désormais la pole position dans le Grand Prix des déterminants. Et la totalité des paysages terrestres (y compris le ciel et ses nuages) forment, comme Georges Bertrand l'écrit ailleurs, l'Anthropo-scène ; la grande, tragique (souvent) et magnifique (parfois) scène de la nature transfigurée par ce que Georges nomme « l'artéfaction ». C'est en ce sens, aussi, qu'on peut parler, à propos de la géographie de Georges Bertrand et de la place centrale qu'elle donne au paysage, d'une géographie « d'après nature », c'est-à-dire d'une science adaptée à des temps où la nature naturelle a cessé d'exister, où les deux mots que l'on séparait par un slash devraient s'écrire en un seul — autrement dit en un temps sur lequel la « nature-culture » (D. Haraway), ou la naturalité (GB), a étendu son règne.

En ces temps-là, la force du paysage est de nous mettre cette « nature-culture » devant les yeux, de nous forcer à la regarder en face, à admettre l'Anthropocène, c'est-à-dire le mélange comme essence des choses ; ce mélange qui pour beaucoup — ceux, trop nombreux, qui s'acharnent encore à atteindre un mythique noyau naturel des choses — est encore synonyme d'impureté.

Et cette force tient pour partie à ce que le paysage est à la fois matériel et sensible — à ce qu'il peut incarner, pour peu qu'on en exploite les possibilités, ce trait d'union entre la science et la culture, la rationalité et l'émotion. Mais cette force tient aussi et surtout à ce que le paysage désarme la science, l'empêche de régner en surplomb en la confrontant à ses insuffisances, l'invite à opérer sa propre réinitialisation. « En définitive, ce qu'il manque au paysage, c'est

une combinatoire mais une combinatoire en contradiction c'est-à-dire en cassant les catégories créées par la civilisation occidentale : objectif/subjectif, nature/culture, objet/sujet ». C'est pourquoi « personne n'arrive à se débrouiller de ce mélange. Le paysage est là, au milieu ». Et il y a chez Georges Bertrand une témérité, une capacité à regarder en face, sans trembler, les perspectives vertigineuses qui s'ouvrent chaque fois que l'on fait retour à cette réalité, « simple et banale », du paysage.

Mais le propos de Georges Bertrand n'est pas d'inviter à contempler, dans les paysages, les ruines d'une épistémè en état de mort clinique. Il est plutôt de construire — dirait-il — avec les moyens du bord, une démarche scientifique située, redéfinie au coup par coup selon les buts qu'elle se donne, assumant les focales qu'elle adopte, les biais qu'elle prend. Cette démarche-là, qui pense ses entrées et ses sorties dans un tout-lié réfractaire aux explications totalisantes définit ce qu'est pour Georges Bertrand, le « terrain ». Et c'est ici, dans le champ immense qu'ouvre un retour à la « simple » réalité matérielle et sensible, à l'intérieur même d'un paysage fixé par un regard en chantier, entre deux épistémologies, entre le ressentir et le comprendre, aux portes d'une science à venir, que le paysage prend toute sa valeur culturelle, sociale et politique, devient un commun partageable, ouvert à la construction collective d'une nature d'après nature.

Le territoire retrouvé, hommage à la géographie traversière de Georges Bertrand

Un extrait de l'ouvrage "Du territoire à la chair du monde - Architecture, paysage, urbanisme" écrit par Sylvie Brossard-Lotigier, experte internationale du paysage (Éditions L'Harmattan, juin 2024)

« Coincée » entre une approche objective et une approche subjective des territoires, l'étude du paysage comme représentation de la nature a risqué un temps, sous prétexte d'intégrer le fait social et culturel qui le caractérise, de perdre de sa matérialité. C'est là l'un des grands mérites de l'approche de Georges Bertrand que d'avoir su résister à l'abandon de l'étude de la réalité physique du territoire au bénéfice d'une seule approche sociale de la perception et de la représentation de la nature, cette approche subjective qu'on reproche souvent aux paysagistes comme aux architectes d'adopter, lorsqu'ils imposent leur perception sensorielle à un projet collectif d'avenir oubliant de composer celles des affectataires, et au détriment même parfois de la prise en compte « objective » d'un contexte matériel, d'un état physique de la nature elle aussi sujette à subjectivation au sein même des sciences naturelles. Georges Bertrand atteste par son œuvre de la possibilité et de la nécessité de composer les approches objectives et subjectives, résultant de ce que le sujet, scientifique ou non, choisit de considérer et résultant aussi des outils avec lesquels il travaille. Il propose de les composer dans une approche mixte, systémique. Finalement l'étude du paysage n'aurait sans doute pas d'autre choix que d'objectiver la subjectivité qui la caractérise, et qu'on pourrait simplement appeler culture, qu'elle soit scientifique ou esthétique. Elle reflète notre faculté de percevoir et de comprendre le monde. C'est elle, plus que les outils même dont nous disposons pour le faire, qui doit construire notre aptitude à choisir l'action pertinente, celle qui ne compromettra pas l'avenir de la vie sur terre.

Le paysage introduit par Georges Bertrand à l'aide de l'analyse géosystémique, se présente donc comme une interprétation sociale de la nature. Ses travaux ont intégré les actes anthropiques dans l'étude bioécologique des territoires, suivant en cela l'intérêt croissant que la société porte à la nature. Une recherche scientifique, tout comme une loi, doit permettre d'identifier le fait social qui l'explique, ainsi que le suggérait déjà Tocqueville. Là est son sens.

Un paysage ne peut être a-culturel. Georges Bertrand distille depuis plus de 50 ans une compréhension culturelle de la nature. S'inspirant de La Méthode d'Edgar Morin, Georges Bertrand propose de penser le paysage comme processus n'ayant d'existence propre que par le système dans lequel il fonctionne. Pour ce faire il développe un modèle d'analyse de la complexité paysagère, fondé sur trois unités : l'unité d'action ou de production d'un mode de gestion industriel ou traditionnel de la nature, l'unité de temps correspondant à la période de fonctionnement continu de cette économie,

et l'unité de lieu délimitant l'espace physique de cette économie. La déterritorialisation encouragée par deux siècles d'industrialisation progressivement mondialisée a rendu difficile de définir économiquement l'unité d'un lieu, d'un caractère devenu peu à peu, éminemment discret, faute d'être localisable. Le bois, le poisson ou la viande consommés dans un territoire, forestier, portuaire ou pastoral ont perdu au fil du développement de l'économie de marché, contact avec le territoire d'origine au bénéfice d'une grande distribution déterritorialisée des biens, des produits et des services. Ces éléments ne peuvent contribuer à caractériser le paysage que dans l'hypothèse d'une économie restaurée de filière courte, ce qui les rend de ce point de vue très précieux, et interroge la pertinence d'une recherche paysagère sur un territoire abandonné à une économie mondiale.

D'autre part, très attaché à une notion d'usage de la nature, et de production de ressources à partir de la nature, le modèle de Georges Bertrand doit être mobilisé aujourd'hui pour analyser les territoires par une comptabilité écologique, à l'exemple du modèle CARE mis au point par l'économiste Alexandre Rambaud, une comptabilité de gestion, de restauration et de transmission plutôt que de consommation de biens naturels dont nous ne sommes pas les propriétaires, bien sur. La qualité de ce modèle en objectivant la nature de nos rapports consuméristes à la nature, en révèle les intentionnalités et en interroge la durabilité, et surtout la pertinence. Georges Bertrand a été l'un des premiers à préparer en cinquante ans, une alternative à une pensée dichotomique des territoires. En substituant, à l'économie de la production celle de la transmission d'un patrimoine, ce modèle de l'approche scientifique du paysage a introduit bien avant le sommet de la terre de Rio de Janeiro en 1992, de belles perspectives de travail à l'intention des aménageurs et conservateurs du territoire appelés à réajuster leurs pratiques de travail relatives aux trois unités territoriales de l'action, du temps et du lieu, aux enjeux du réchauffement climatique et de l'érosion de la biodiversité.

L'analyse paysagère développée par Georges Bertrand lui permet de pointer quatre éléments essentiels de discontinuité spatiale et culturelle à prendre en compte dans tout projet :

1. le déphasage entre le naturel et le social
2. le déphasage entre l'élaboration des éléments matériels du système de production et l'élaboration des structures mentales de représentation de la nature et des territoires

3. la multiplicité des modes de représentation de la nature qui coexistent sur un même territoire à un moment donné
4. le caractère fragmentaire de la perception de la nature et du territoire par chaque individu.

Le premier décalage explique le temps qui a été nécessaire à la société pour prendre conscience des effets de son économie sur les équilibres écologiques. Entre l'adaptation permanente et réciproque de l'écologie à l'économie, les deux partageant la même racine éty-

mologique de gestion de la maisonnée, et le constat du naufrage de l'une des deux, en général l'écologie suivie de près par l'économie, le décalage est important, entre nature et social, reconnaissance sociale autant que naturelle. La nature porte avec elle l'échelle du temps, l'oïkonomos, celle de l'instant, l'instant de nos décisions politiques. Georges Bertrand pointe la nécessité de prendre en compte ce premier déphasage dans l'analyse des paysages.

Vingt ans après ces conseils, les méthodes peinent encore à s'organiser pour le faire.

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

Références bibliographiques

Béringuier Philippe et Lelli Laurent. *Le Réseau Paysage Midi-Pyrénées: un réseau d'échanges interprofessionnel*. Bilan 2003 – 2010, 2011, 51 p.

Bertrand Georges. *Le paysage: un outil pour l'aménagement des territoires en Midi-Pyrénées – Avis du Conseil Économique et Social régional – Assemblée plénière du 27 septembre 1994*, 107 p.

<https://www.reseau-paysage-occitanie.fr/publication/le-paysage-un-outil-pour-lamenagement-des-territoires-en-midi-pyrenees-avis-du-conseil-economique-et-social-regional/>

Béringuier Philippe, Lelli Laurent et Bertrand Georges. *Le Réseau Paysage Midi-Pyrénées: un dispositif chercheurs-acteurs pour une politique du paysage en région? Paysages en réseaux*, Sud-Ouest Européen 38, 2014, pp. 17-30

Béringuier Philippe et Cazes Quitterie. *Dans son étendue actuelle, l'Occitanie rejoint des moments forts de son histoire*. Les Cahiers Administration, Collection territoires pour demain, supplément n° 272, Revue Administration, 2020, pp. 37-39

Davasse Bernard et Briffaud Serge. *Vers un doctorat en paysage*. Les écoles nationales supérieures de paysage et la recherche paysagère: bilan, enjeux et propositions, 2009.

Métaillié J-P. et Davasse Bernard. *Méthodes et matériaux pour analyser et illustrer l'évolution des paysages du Parc national des Pyrénées*. GEODE et CEPAGE, 2011

La voie des habitants d'Occitanie – Dire mes paysages, 2019,

<https://www.reseau-paysage-occitanie.fr/publication/la-voix-des-habitants-doccitanie-dire-mes-paysages/>

Documents de connaissance et de synthèse sur les paysages d'Occitanie

Briane Gérard. *Paysages d'Aveyron*. Portraits et enjeux, Éditions du Rouergue, 2007

CAUE de Haute-Garonne. *Arbres et paysages en Haute-Garonne*, 1993, 79 p.

CAUE de Haute-Garonne. *Reconnaissance des paysages de Haute-Garonne*, 1991, 63 p.

CAUE de l'Ariège. *Ariège caractères*, 2002, 64 p.

CAUE de l'Aveyron. *Entités paysagères de l'Aveyron*, 2007, CD-rom.

CAUE de l'Aveyron. *Paysages de l'Aveyron*, 1998, 26 p.

CAUE de Tarn-et-Garonne. *Arbres et paysages en Tarn-et-Garonne*, 1996, 78 p.

CAUE de Tarn-et-Garonne. *Les paysages de Tarn-et-Garonne*, 1984, 159 p.

CAUE du Gers. *Inventaire des paysages du Gers*, un outil pour comprendre les paysages du Gers, CD-rom, 2004.

CAUE du Lot. *Les sous-entités paysagères du Lot*, département du Lot, 1997, 150 p.

CAUE du Lot. *Paysages du Lot*. Identités, diversités, Évolutions, 2009, 36 p.

Conseil départemental de Haute-Garonne. *Atlas départemental des paysages*, 2021,

<https://paysages.haute-garonne.fr>

Conseil Départemental de Haute-Garonne. *Paysages de la Haute-Garonne*, Éditions Plume de carotte, 2022.

Conseil départemental des Hautes-Pyrénées, CAUE des Hautes-Pyrénées, État. *Atlas départemental des paysages*, 2015,

<https://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire.-construction.-logement-et-urbanisme/Urbanisme.-Architecture-et-Patrimoine/Atlas-des-paysages-des-Hautes-Pyrenees>

Conseil général de l'Ariège. *Atlas des paysages d'Ariège-Pyrénées*, 2006, CDrom.

Conseil général du Tarn. *Atlas des paysages tarnais, diversité, Évolutions, enjeux*, 2004, 160 p.

DIREN Languedoc-Roussillon, *Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon*, 2004-2011

<http://paysages.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/>

DREAL Occitanie, *Observatoires des paysages d'Occitanie*,

<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/les-observatoires-photographiques-des-paysages-r561.html>

Folléa et Gautier. Tarn-et-Garonne, éléments pour une politique du paysage, DDE de Tarn-et-Garonne 1999, 221 p.

Géo-Action, *Atlas cartographique et photographique des paysages urbains de l'agglomération toulousaine*, 1995, DIREN et DDE Haute-Garonne.

Les CAUE d'Occitanie. *Collection paysages d'Occitanie*, 4 plaquettes 2018-2023,

<https://www.reseau-paysage-occitanie.fr/publications/?categorie=16>

Réseau Paysage d'Occitanie. *Dossiers du réseau paysage* (1 à 13), 2012-2024.

<https://www.reseau-paysage-occitanie.fr/publications/?categorie=15>

Sirven Bruno, Poulle Frédéric et Joffre Laetitia, *Paysages du Gers*, Éditions du Rouergue, 2004

SMEAG, *Paysages et gens de Garonne, renouer avec le fleuve et valoriser les paysages*, brochure, 2009.

Union régionale des CAUE de Midi-Pyrénées. *Les paysages de Midi-Pyrénées*. Éléments pour un inventaire prospectif (tomes I, II, III, et IV), 1999.

Union régionale des CAUE de Midi-Pyrénées. *Mission paysage*, 1994, 110 p.

Union régionale des CAUE de Midi-Pyrénées. *Paysages de Midi-Pyrénées*, Ed. Privat, Collection Architecture, paysage et territoire, 2000.

Union régionale des CAUE de Midi-Pyrénées. *Paysages de Midi-Pyrénées. De la connaissance au projet*, Co-édition URCAUE de Midi-Pyrénées et DREAL Midi-Pyrénées, 2015.

ANNEXE



REGION
MIDI
PYRENEES

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL
REGIONAL

Assemblée Plénière du 27 septembre 1994

AVIS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

*Le paysage : un outil pour l'aménagement
des territoires en Midi-Pyrénées.*

LE PAYSAGE : UN OUTIL POUR L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES EN MIDI-PYRÉNÉES

Rapporteur : Georges BERTRAND

Assemblée plénière du 27 Septembre 1994

Cette version du document constitue une retranscription fidèle du texte présenté en assemblée plénière en 1994, à partir du document original.

Par auto-saisine en date du 11 Décembre 1992, le Bureau du Conseil Économique et Social de Midi-Pyrénées a demandé à la Commission 1 « Aménagement du territoire » de conduire une réflexion sur la place et le rôle du paysage dans l'aménagement du territoire régional. Une étude a été confiée à un groupe de travail qui a été installé le 9 Septembre 1993.

Sa composition est la suivante :

Messieurs Roger BADELLINO, Georges BERTRAND, Bernard BRUNET, Fernand COUSTEAUX, Pierre GABRIAC, Théodore LUCAT, Philippe PUIG, Daniel TERNAUX.

Le groupe s'est réuni à dix reprises entre le mois de septembre 1993 et le mois de juillet 1994 et il a remis son rapport le 7 Juillet à la Commission..

Il a fonctionné très collectivement. Nous adressons nos vifs remerciements aux nombreuses personnalités qui se sont prêtées de bonne grâce à de longs entretiens.

Croquis, Agnès Legendre, paysagiste au CAUE de la Haute-Garonne

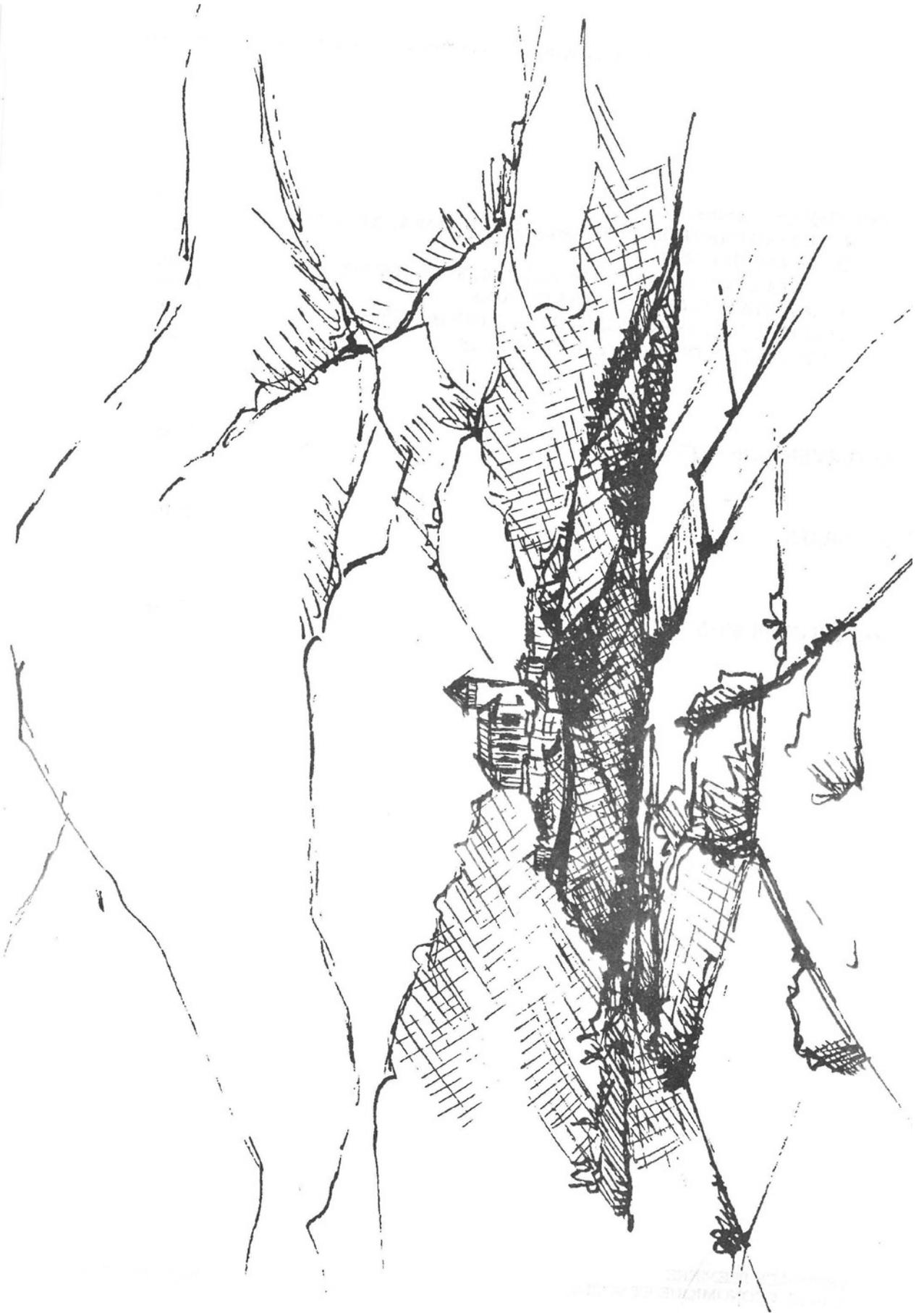


TABLE DES MATIÈRES

Le paysage : un enjeu de société.....	VIII
I L'ACTUALITÉ DU PAYSAGE.....	X
A/ La mutation du paysage, reflet de la crise sociale	X
B/ L'extraordinaire richesse paysagère de Midi-Pyrénées.....	X
C/ Vers une politique globale et concertée du paysage.....	XI
II LE PAYSAGE COMME OUTIL	XIII
A/ Le parti pris du groupe de travail.....	XIII
1 – La méthode.....	XIII
2 – La consultation et ses principaux enseignements.....	XIII
1) Pour les représentants d'organismes liés aux collectivités territoriales	XIII
2) Pour les représentants de grands opérateurs en matière d'infrastructures	XIII
3) Pour les représentants d'activités économiques en milieu rural	XIII
4) Pour les « juristes ».....	XIV
B/ Le paysage : Regards croisés sur un territoire	XV
1 – Mobiliser la richesse du paysage.....	XV
2 – Ce que la dimension paysagère apporte à l'aménagement du territoire.....	XV
III POUR UNE POLITIQUE PAYSAGÈRE EN MIDI-PYRÉNÉES.....	XVIII
A/ Pour une didactique du paysage à l'échelon régional	XVIII
1 – Pour la création d'un observatoire régional des paysages.....	XVIII
2 – Pour une charte régionale des paysages	XIX
3 – Pour une promotion des paysages régionaux	XIX
4 – Un outil privilégié : l'institut toulousain du paysage	XIX
B/ Pour une intercommunalité paysagère : La politique des 3 P : Qualité des paysages, qualité des pays, qualité des produits.....	XIX
C/ Quelques thèmes concrets.....	XX
1 – Le traitement des paysages en voie d'enfrichement du rural profond	XX
2 – L'évolution des paysages agricoles productifs.....	XX
3 – La mutation des paysages urbains.....	XX
4 – Le devenir des franges paysagères négligées.....	XXI
5 – L'indispensable invention des nouveaux paysages	XXI

LE PAYSAGE : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

Pourquoi, aujourd'hui, s'intéresser au paysage ? Au-delà de la mode, où se situe la nécessité ? Que représente le paysage dans la gestion de l'environnement et le développement des territoires ?

Le Conseil Économique et Social de Midi-Pyrénées, comme le font déjà l'État, les collectivités territoriales et de nombreux groupements socio-professionnels ou associatifs, se doit de poser la question. Il est urgent de cadrer un débat qui s'élargit, parfois se disperse et qu'il est indispensable de relancer sur des bases concrètes d'aménagement du territoire.

Le paysage, le mot et la notion, reviennent de loin ! Avec son amalgame de réalités matérielles et de sensibilités confuses, le paysage a eu son temps de gloire au cœur du XIXe siècle romantique. Il a ensuite presque totalement disparu des préoccupations de la société. Pratiquement chassé de la culture, parfois nié par l'art, souvent ignoré des promoteurs, il est devenu comme étranger aux inspireurs et aux praticiens de l'aménagement du territoire pendant toute la durée des « trente glorieuses ».

Ce mot perdu, usé et dévalorisé, ambigu et irritant, insaisissable, est aujourd'hui un mot retrouvé, comme neuf et puissamment chargé de sens.

Le paysage est devenu, en moins d'une décennie, l'un des enjeux centraux de notre temps, au cœur des sensibilités sociales et des stratégies économiques, en prise directe sur les questions d'identité culturelle, d'environnement et d'aménagement des territoires, en un mot sur la qualité de la vie.

Encore faut-il s'entendre sur la signification qu'on lui donne. Il ne s'agit pas ici d'arrêter une définition univoque et définitive mais de proposer une simple définition-outil qui nous permette d'avancer dans notre réflexion. Il suffit de se laisser aller, chacun à sa manière, à évoquer quelques paysages familiers de notre région : modeste colline gersoise aux maïs ondoyants sous l'autan, cirque en majesté de Gavarnie, morne friche de la découverte de Decazeville, hangar flambant neuf de l'Aérospatiale, frais bocage pyrénéen, plateau caussenard décharné, place du Capitole aux couleurs ravivées, lotissement banal et familial.

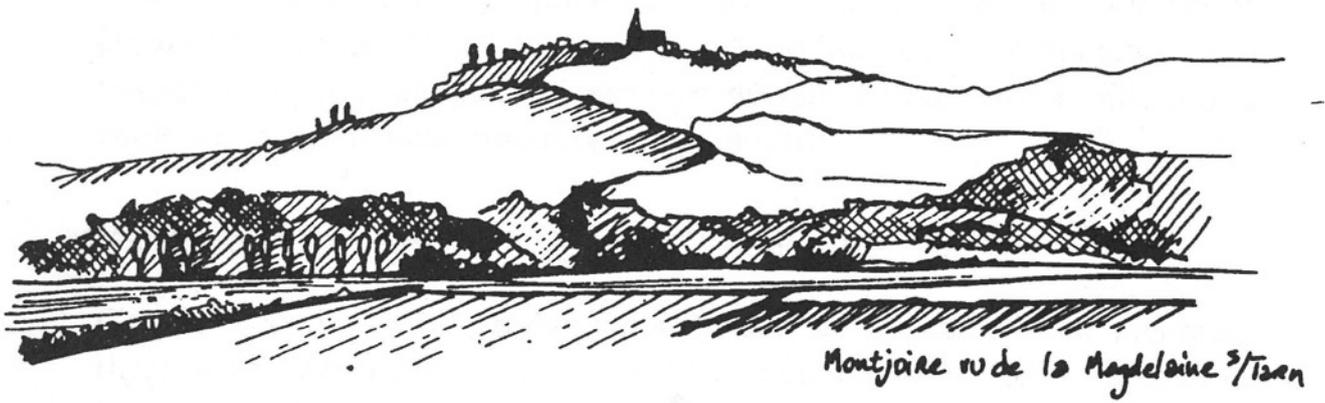
Le paysage naît chaque fois qu'un regard croise un territoire.

C'est la rencontre entre un être pensant, doté de sensibilité et de mémoire, riche de sa culture, avec un objet matériel : fleur, labour, usine ou bitume.

La représentation paysagère s'élabore à partir d'un processus de va-et-vient entre un sujet et un objet. C'est par essence, un produit d'interface liant un territoire à une société. Cette définition élargie mais orientée permet d'éviter un certain nombre d'écueils : un paysagisme esthétisant qui limiterait le paysage à sa dimension sensible et symbolique, un scientisme naturaliste qui ne retiendrait que son fonctionnement biologique et physico-chimique, un intégrisme écologique qui n'y verrait qu'un patrimoine à préserver.

Cette conception du paysage se situe à la croisée des politiques d'environnement et de développement dans une stratégie globale d'aménagement du territoire. Elle s'efforce de combiner des données sociales, culturelles, historiques, économiques, écologiques et géographiques, etc

Le paysage apparaît alors non seulement comme un outil nouveau et précieux pour le diagnostic de l'état d'un territoire mais aussi comme une donnée essentielle d'un projet de développement dont il constitue un puissant facteur identitaire. Une meilleure connaissance des enjeux paysagers par la collectivité régionale ne pourra qu'améliorer la pertinence des analyses et l'efficacité des interventions de cette dernière. Aussi, faut-il s'interroger sur l'actualité et les modalités de la question paysagère.



I L'ACTUALITÉ DU PAYSAGE

A/ La mutation du paysage, reflet de la crise sociale

Le paysage est au cœur de l'actualité parce que, comme la société et à cause d'elle, il est en crise. Les raisons en sont bien connues. Il suffit d'en rappeler les grands traits.

La société traditionnelle française, à base agricole et rurale, a explosé sous les effets combinés de l'industrialisation et de l'urbanisation. Le mouvement lent et localisé jusque vers les années 1950, bouleverse aujourd'hui, sous différentes formes, la quasi-totalité du paysage français, des friches désertées à des banlieues de moins en moins humaines.

En changeant, la Société change la Nature et ses rapports avec la Nature. Les paysages deviennent de plus en plus artificiels et fragiles. Certains sont allés jusqu'à annoncer la « mort du paysage » comme d'autres avaient cru discerner la « fin des terroirs » et la « fin des paysans », alors que les paysages urbains s'étendent et se diversifient. Cette mobilité et souvent cette irréversibilité, détruisent des points de repères matériels et culturels. Elles brouillent les identités. Un mal être paysager envahit l'ensemble du Corps Social à la ville comme à la campagne.

Cette crise paysagère est autant culturelle que matérielle, Elle n'est que la pointe d'un iceberg. Elle doit être traitée globalement, c'est-à-dire autant comme l'expression d'une réalité Sociale, économique, écologique que comme la représentation sociale, symbolique et identitaire, de cette même réalité. Il existe une dimension paysagère inévitable, « incontournable » à toute politique d'aménagement du territoire. Il faut la traiter en urgence.

B/ L'extraordinaire richesse paysagère de Midi-Pyrénées

Tout le monde connaît et apprécie le patrimoine paysager de la région Midi-Pyrénées. Il est l'un des plus vastes, l'un des plus diversifiés et l'un des plus harmonieux du territoire national. À l'exception du littoral et de la mer, tous les grands types de paysage sont représentés dans une mosaïque aussi fine que contrastée. Les Paysages ruraux et agricoles y occupent une large place et sont encore, pour l'essentiel, en plein fonctionnement. Tous les degrés d'humanisation s'y rencontrent, du « quasi-désert » à la grande ville et le poids de l'histoire est partout présent. Certains de ces Paysages ont néanmoins subi des atteintes graves et parfois irréversibles.

L'objet de ce rapport n'est pas de décrire et encore moins d'expliquer la nature écologique et la profondeur historique du paysage midi-pyrénéen. On renvoie aux travaux des universitaires, de l'ARPE¹ (Agence Régionale pour l'Environnement) des CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) tout en soulignant qu'il manque une grande synthèse sur le sujet dans l'optique de l'aménagement des territoires.

Dans ce rapport, on souhaite attirer l'attention sur cet extraordinaire potentiel paysager qui est non seulement une richesse spécifique directe mais aussi une richesse d'accompagnement pour toute forme d'activité humaine, économique ou culturelle. Le paysage est l'une des grandes chances de Midi-Pyrénées, de son patrimoine, de son développement et de la qualité de sa vie. Signalons, par exemple, le questionnaire que le Comité Régional du Tourisme a adressé en Mars 1994 aux professionnels du Tourisme ou aux élus concernés. Les paysages y sont classés, juste après la gastronomie comme « l'un des arguments qui peut le mieux déplacer les touristes en Midi-Pyrénées et qui peut le mieux la démarquer des autres régions françaises ou européennes ». (Échanges. CRT Midi-Pyrénées N° 39 Août 1994).

I L'ARPE vient de réaliser un film de présentation des paysages de Midi-Pyrénées avec le concours de l'Institut Toulousain du Paysage.

C/ Vers une politique globale et concertée du paysage

Il n'existe pas, à ce jour en France, de politique explicite et cohérente du paysage, pas plus à l'échelle nationale que régionale. Mais s'il n'y a pas de législation appropriée on a mis en place un arsenal de lois et de mesures administratives qui s'efforcent de parer au plus pressé sans constituer un ensemble homogène ayant une portée à long terme. L'information est elle-même difficile à rassembler. On s'en tiendra ici aux faits qui nous ont paru essentiels.

Le paysage est entré très lentement et très indirectement dans la législation française, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, par le biais des lois de protection des monuments historiques. La loi de 1904 remaniée et élargie en 1930, toujours en application, permet d'inscrire, ou de classer, des sites naturels en fonction de leur valeur paysagère. Il s'agit d'abord d'éléments isolés : arbre, rocher, cascade ; puis les mesures se sont étendues à des ensembles paysagers plus vastes comme le cirque glaciaire de Cagaille (Pyrénées ariégeoises), le site de Rocamadour, le plateau de l'Hospice de France dans les Pyrénées luchonnaises, etc.

Un certain nombre de dossiers en cours, traités par la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement), concernent de grands sites nationaux : Montségur, Conques, Saint-Cirq-Lapopie, etc. Des aides financières sont prévues pour contribuer à l'aménagement de ces sites.

Le Code de l'urbanisme, qui reprend sur ce point la loi Malraux de 1962, prévoit en milieu urbain, des « espaces sauvegardés » qui sont aujourd'hui l'objet d'une étude : Cahors et Albi, puis Toulouse et Figeac, etc. La loi de 1983 détermine des Zones de Protection de Patrimoine Architectural Urbain et des Paysages (ZPPAUP).

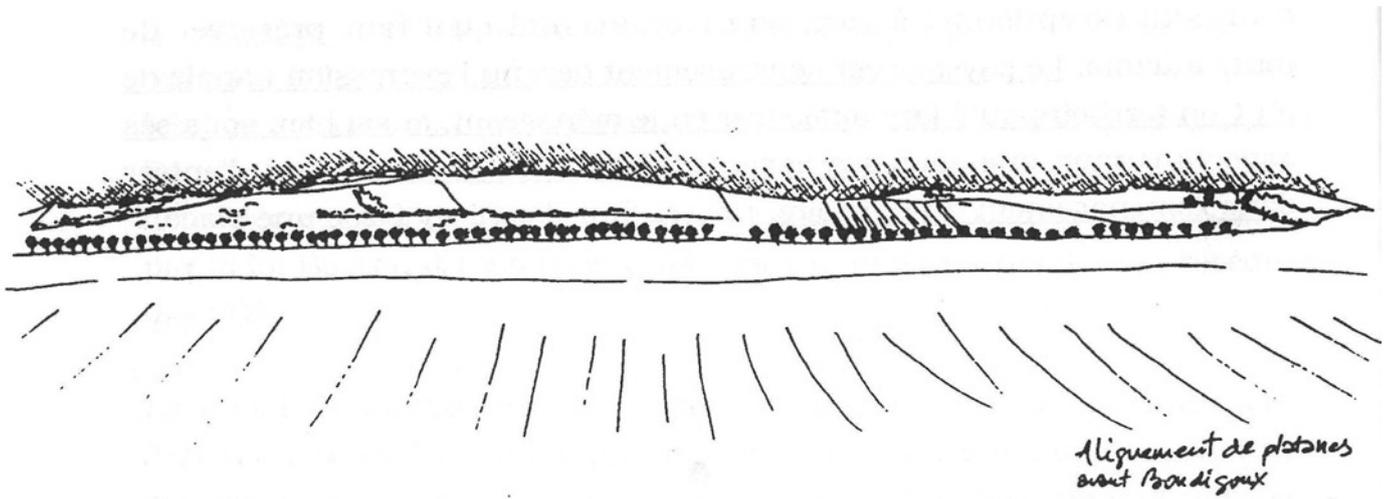
Mais il faut attendre 1993 pour que soit promulguée en France la première « loi paysage » correspondant à une prise en compte globale du paysage dans les POS, les permis de construire, les opérations de remembrement, les parcs nationaux et régionaux, les ZNIEFF (Zones naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique)... Toutefois, à ce jour, seulement deux décrets d'application ont paru et certaines propositions sont effacées par la loi Bosson du 9 février 1994 concernant en particulier la procédure des POS.

Le projet de loi d'orientation pour le développement du territoire et le Schéma national de développement du territoire, qui sont actuellement Soumis au Parlement, apportent un certain nombre d'éléments favorables à une prise en considération des paysages (article 4 et 9 de la loi, chapitre 23 du Schéma). Enfin, le décret du 18 Mai 1994 (J.O. du 22 Mai 1994) concrétise la prise en compte du paysage dans la politique nationale de développement du territoire.

Déjà, à l'échelon régional, il existe de multiples interventions des services de l'État (DIREN, DDE, DRAF, ONF etc), par exemple : la Commission de Sites et de l'Aménagement Foncier, placée sous l'autorité du Préfet coordonnateur. Elle travaille en concertation avec les collectivités territoriales concernées qui peuvent s'appuyer sur des organismes d'étude tels que les CAUE. La Région Midi-Pyrénées s'efforce de prendre en compte les paysages en particulier grâce aux travaux de l'ARPE.

Le contrat de plan entre l'État et la Région Midi-Pyrénées, signé en 1994, fait de multiples références aux paysages et à leur gestion. De son côté, la ville de Toulouse a lancé une étude paysagère et prépare son plan « vert et bleu », etc. Enfin, les paysages sont, au moins indirectement, concernés par la politique européenne et tout particulièrement par l'article 19, rénové 21, dit « agri-environnemental ».

La multiplication récente des mesures de prise en considération des paysages ruraux et urbains au sein des politiques d'environnement crée, de fait, un faisceau de politiques paysagères dont il faudra rapidement revoir la cohérence. Toutefois, une étape décisive est franchie : non seulement le paysage est reconnu en tant que tel, mais il n'est plus réduit à un site exceptionnel à caractère monumental qu'il faut préserver de toute atteinte. Le paysage est heureusement devenu l'expression banale de tout un territoire qu'il faut aménager en le ménageant, aussi bien sous ses aspects ruraux que sous ses aspects urbains. Le paysage vient d'entrer dans l'aménagement du territoire. Encore faut-il qu'il s'y fasse une place.



II LE PAYSAGE COMME OUTIL

A/ Le parti pris du groupe de travail

1 – La méthode

Le paysage n'est certainement pas un thème nouveau. Il existe de multiples études aussi bien dans le domaine de la recherche scientifique que dans celui des études d'environnement et d'aménagement. L'éventail en est même particulièrement ouvert. Cependant, les contenus sont souvent décevants. On y rencontre trop de discours confus ou de vulgaires recettes. Un tri rigoureux s'impose. Il a été réalisé ici en fonction de la conception du paysage et de la problématique du développement du territoire tels qu'ils ont été définis, a priori, dans le premier chapitre de ce rapport.

Le paysage apparaît donc ici comme un sujet neuf, certainement abordé pour la première fois par un Conseil Économique et Social dans le cadre d'une réflexion sur l'aménagement du territoire. La méthode étant incertaine, nous avons choisi de bien délimiter cette intervention en renonçant, par exemple, à dresser un bilan national et régional qui était d'autant plus au-dessus de nos moyens qu'il n'y a pas de politique paysagère affirmée et qu'il aurait fallu balayer l'ensemble des politiques d'environnement et d'aménagement. L'impossibilité de dresser un bilan empêchait toute évaluation d'autant que le paysage demande une estimation qualitative dont personne encore n'a su établir les critères. La seule possibilité, dans le temps imparti, a été de réaliser une consultation aussi large que possible auprès des multiples organismes et de certaines personnalités qui, à des titres divers, ont à intervenir dans le domaine du paysage. Les informations recueillies, d'une grande richesse, constituent la base sur laquelle on a bâti la réflexion, les propositions et le rapport qui s'en suit.

2 – La consultation et ses principaux enseignements

Schématiquement les personnes consultées peuvent être réparties en quatre groupes selon leur « entrée » par rapport au « paysage » : – les représentants d'organismes liés aux collectivités territoriales (ARPE, AUAT, CAUE) – les représentants de grands opérateurs en matière d'infrastructures (DRE, EDF) – les représentants d'activités économiques en milieu rural (CRPF, FRSEA) – les « juristes ». Les principaux enseignements de ces auditions ainsi regroupées sont les suivants (cf. annexe) :

1) Pour les représentants d'organismes liés aux collectivités territoriales

Le paysage n'est pas une fin en soi mais une résultante d'où la nécessité de jouer sur les composantes économiques et sociales par des interventions territorialisées. L'entrée paysagère permet une prise en compte de l'aménagement dans son ensemble. L'intercommunalité est jugée indispensable pour gêner le paysage. Le paysage est une construction humaine : nécessité d'un retour en arrière pour comprendre et expliquer, pour fonder des projets d'aménagement. Tous les intervenants soulignent l'intérêt et l'importance de la formation dans ce domaine.

2) Pour les représentants de grands opérateurs en matière d'infrastructures

La préoccupation «paysage» a pris une place croissante qui se traduit maintenant par une étude Systématique des relations infrastructure/environnement. L'organisation administrative est révélatrice de cette évolution puisque désormais des spécialistes de l'environnement et du paysage interviennent à tous les niveaux. De même les procédures administratives intègrent maintenant la préoccupation «paysage». Les études d'impact et la simulation visuelle sont les outils privilégiés de ces démarches.

3) Pour les représentants d'activités économiques en milieu rural

La qualité d'un « Pays » c'est notamment la qualité de ses paysages. La gestion des paysages a donc des conséquences en termes économiques.

La prise en compte du paysage pose le problème plus général de l'aménagement foncier et de ses outils.

Sur ce point, il s'agit en particulier de dépasser une gestion strictement communale et de développer des Schémas Directeurs Intercommunaux au-delà des POS.

Pour orienter la construction des paysages, il faut souligner l'importance des réserves foncières. Un problème majeur en matière de paysage : qui fait quoi ? Qui est responsable de quoi ? La juxtaposition des intervenants et surtout le jeu des droits de préemption n'est pas de nature à faciliter les choses. Aujourd'hui deux éléments principaux pèsent sur l'évolution du territoire et du paysage : – le gel des terres et ses conséquences incertaines notamment en termes d'enfrichement. – l'évolution divergente de la notion de propriété entre l'urbain et le rural, évolution qui devient facteur de fermeture des paysages ruraux.

4) Pour les « juristes »

La loi « paysage » est le résultat de l'évolution dans l'appréciation de la préservation du patrimoine. La prise de conscience paysagère est récente et encore trop peu partagée. La préoccupation paysagère n'a pas encore valeur d'argent. Aujourd'hui la loi « paysage » développe une vision d'ensemble fondée sur la préservation et la mise en valeur c'est-à-dire à la fois sur le passé et l'avenir.

La Loi « Paysage » traduit, après quelques échecs, une reprise en main de l'État mais qui ne réussira qu'avec le soutien des collectivités territoriales.

B/ Le paysage : Regards croisés sur un territoire

Les remarques précédentes concernant les difficultés et les ambiguïtés des politiques paysagères de l'État et des collectivités territoriales sont en partie dues au fait que le paysage, comme l'environnement, est une notion floue que chacun manipule à sa guise. Or, avec le paysage, la polysémie est la règle. Cette diversité doit être préservée tout en étant maîtrisée. On propose ici même une définition du paysage aussi pragmatique et opératoire que possible ; d'une part, pour en extraire le maximum de substance ; d'autre part, pour en faire un outil d'analyse et d'intervention en aménagement du territoire.

1 – Mobiliser la richesse du paysage

- a/ Quels sont les attributs spécifiques de cette définition large mais finalisée du paysage ?
- b/ Le paysage n'est pas la nature avec laquelle on le confond trop souvent. Il est le travail des sociétés humaines sur la nature, à la fois avec et parfois même contre elle. Il n'y a donc plus de paysages naturels mais seulement des paysages plus ou moins artificialisés et on passe par transitions successives de paysages forestiers et agricoles à des paysages urbains totalement construits.
- c/ Le paysage est un produit d'interface entre la Nature et la Culture. C'est donc un hybride qu'il faut traiter comme tel dans sa combinatoire de faits sociaux et de faits naturels (ex : un bocage).
- d/ Le paysage est une réalité fonctionnelle, mouvante et vivante, qui évolue en permanence sous les effets combinés d'éléments naturels et d'éléments humains, économiques ou culturels. Il n'y a pas, comme on a voulu le faire croire, un « ordre éternel des champs » mais, beaucoup plus simplement, il existe des sociétés ou groupes sociaux qui entretiennent ou n'entretiennent pas un territoire au gré des changements du système de production.
- d/ Le paysage n'est pas, d'abord, un décor et un espace de contemplation, c'est avant tout un milieu de vie et de travail, un outil entretenu de l'intérieur par une communauté humaine, rurale ou urbaine.
- e/ Le paysage permet une perception oblique, concrète et multiple du territoire exactement à l'échelle de l'homme. Elle permet donc d'humaniser les analyses horizontales et verticales habituelles dans les procédures d'aménagement du territoire.
- e/ Le paysage est donc indissolublement lié à l'histoire des hommes. Il est une réalité de temps long. Certains paysages actuels portent encore des traces de la vie néolithique. L'analyse paysagère ne peut se concevoir hors d'une démarche historique, rétrospective et patrimoniale.
- f/ Le paysage est une entrée dans le territoire par le vécu et le perçu, c'est-à-dire par la sensibilité et non par l'accumulation de connaissances pures et dures. Il trouve ici sa plus grande richesse mais aussi sa limite.
L'analyse paysagère ne se suffit pas à elle-même. Elle n'est qu'une entrée dans un système explicatif et à plus forte raison dans un système d'intervention.
- g/ Le paysage part tout naturellement de l'homme individuel ou social, c'est-à-dire d'abord de la culture et non de la nature, voire de la biologie.
- h/ Le paysage introduit du qualitatif dans l'analyse du territoire. Cette pétition de principe n'est pas facile à mettre en œuvre, mais elle est essentielle car on ne peut pas parler d'environnement sans évoquer, d'abord, la qualité de la vie.
- i/ Le paysage enfin est porteur d'identité. On se reconnaît dans un paysage et on peut s'identifier à lui avec les avantages et les inconvénients que comporte cette fusion ou confusion.

2 – Ce que la dimension paysagère apporte à l'aménagement du territoire

Le paysage, tel l'ouvrier de la onzième heure, est arrivé très tard (trop tard ?) dans le domaine de la législation et de la gestion territoriales. Aujourd'hui, il promet beaucoup. On lui demande encore davantage. Cette fonction « tarte à la crème » ne peut que le dévaloriser. Or, il peut devenir un instrument simple et efficace de concertation et d'intervention à condition qu'on ne lui demande pas

d'être une sorte de cache-misère de l'aménagement.

Il ne se substitue à rien dans le domaine de l'environnement ou de l'aménagement. Il n'est pas pour autant un simple et rassurant « supplément d'âme ». Il constitue une valeur ajoutée, à condition qu'on le considère comme un outil parmi d'autres.

a/ L'analyse paysagère est d'abord une opération de sensibilisation tous azimuts aux problèmes d'environnement et d'aménagement confondus.

Elle conduit tout naturellement au ménagement des territoires et au développement durable. Elle permet une stratégie d'interface tout à fait essentielle pour surmonter un certain nombre d'oppositions stériles et d'affrontements inutiles. La diversité reconnue des approches d'un même paysage, l'évocation d'une longue histoire commune avec appel aux mémoires collectives, aux représentations et aux expériences vécues en font un instrument d'ouverture et de dialogue.

Cette dimension pédagogique, ou didactique du paysage, est fondamentale. Elle mérite d'être développée non seulement au sein du système éducatif, où elle est à peine représentée sauf dans l'enseignement agricole, mais aussi dans les formations professionnelles des agents chargés de l'environnement et de l'aménagement qui sont généralement issus de formations scientifiques ou techniques pointues.

b/ L'analyse paysagère impose une globalisation conceptuelle et méthodologique qui, par-delà les clivages scientifiques, technocratiques et administratifs, retrouve tout simplement la complexité et la banalité du quotidien. Le paysage n'est pas autre chose que le lieu où se posent concrètement et humainement les questions d'environnement et d'aménagement. Cette démarche n'est pas simple. Elle repose sur un jeu subtil entre la culture et la science, le subjectif et l'objectif, le qualitatif et le quantitatif. Elle se fonde sur la pensée systémique et la modélisation des systèmes complexes. C'est toute une culture et une recherche scientifique qui ne peuvent s'acquérir que dans l'interdisciplinarité, l'interprofessionnalité, la pratique du terrain et surtout l'ouverture sur les autres.

c/ L'analyse paysagère ne doit pas être, du moins en ce qui concerne notre propos, une démarche en soi, développant ses propres finalités. Ce qui nous importe ici avant tout, c'est la dimension paysagère des questions d'aménagement et d'environnement. Le Paysage est un tout que l'on doit analyser pour lui-même et en lui-même. L'analyse paysagère que nous préconisons ici n'est que la partie d'un tout, au service du développement du territoire dont elle constitue une « entrée » à la portée de tous.

d/ L'analyse paysagère n'est donc jamais neutre. Il lui faut éviter un certain nombre d'écueils.

- Elle doit s'extraire d'abord d'une vision passéiste qui ferait du Paysage un simple patrimoine statique à préserver, c'est-à-dire une sorte d'antidote au développement.
- Elle doit aussi dépasser la simple vision extérieure ou contemplative, esthétisante et, pour tout dire, touristique. Le paysage est, d'abord, un espace construit et vécu de l'intérieur. Le tourisme et ses différents outils promotionnels ont beaucoup développé la perception ludique et culturelle qui ne se suffit pas à elle-même et qui ne suffit pas au paysage. Il faut élargir la notion de paysage... pour le plus grand bien des activités touristiques elles-mêmes.
- Elle doit enfin ne plus se réduire à la prise en considération de quelques « grands sites » et « hauts lieux ». Certes, ces derniers sont essentiels pour entraîner une politique touristique, mais ils ne peuvent suffire au développement d'un territoire. Les paysages dont il est question ici sont les paysages ordinaires de Midi-Pyrénées : forestiers, agricoles, urbains ou montagnards, harmonieux ou dégradés. Ils sont, sous leur apparente banalité, la vraie richesse régionale. Ce sont eux qu'il faut gérer et faire apprécier.

e/ L'analyse paysagère doit aborder directement les aspects économiques et juridiques correspondants.

Le paysage est lié à l'exploitation et à l'usage, en milieu rural comme en milieu urbain. Le paysage a

donc un coût. Dans l'espace rural on a toujours considéré jusqu'ici que le paysage, en tant que décor, était gratuit et, si l'on peut dire, appartenait à tout le monde. L'évolution de la production agricole, une certaine progression des friches et des jachères, rappellent que ce sont, pour l'essentiel, les agriculteurs qui entretiennent le paysage rural... gratuitement.

Ce temps est fini, non seulement parce qu'il y a de moins en moins d'agriculteurs et qu'ils ont de moins en moins les moyens d'entretenir de vastes espaces, mais encore parce qu'ils peuvent, comme d'autres, réclamer une juste rétribution pour ce travail d'intérêt général qui édifie un patrimoine culturel commun. Le paysage, comme le territoire qui le supporte, va donc avoir un prix, au moins indirect et, comme pour tout ce qui est payant, l'usage va être de plus en plus réglementé voire interdit.

C'est un pan entier de la relation historique entre la société et son territoire qui s'effondre et pose, en termes nouveaux, la question foncière.

Question préoccupante qui dominera demain l'aménagement des zones rurales fragiles. Dans les villes, l'aménagement paysager des espaces publics est depuis longtemps pris en charge par la collectivité, avec plus ou moins d'efficacité et de bonheur !

Dans certains cas (friches agricoles ou industrielles, périphéries urbaines, mise en place de nouvelles infrastructures...) des paysages sont menacés de disparition ou de transformation parfois brutale. Ces évolutions doivent être appréciées dans le temps long de l'histoire des paysages et certainement pas au coup par coup. La conservation se pose sous des formes différentes, de la sanctuarisation pure et simple au maintien artificiel par des opérations de jardinage paysager. Mais ces interventions sont coûteuses et ne pourront pas être généralisées si on les maintient hors des circuits économiques normaux.

La « normalité passagère » est bien ici la gestion du paysage de l'intérieur même du système de production comme paraît l'esquisser, encore bien timidement, la directive européenne dite « agri-environnementale ». La gestion paysagère des friches industrielles et urbaines soulève des questions encore mal résolues du fait de la brutalité des mutations et des graves implications sociales, écologiques et financières.

f/ L'analyse paysagère, de par sa nature même, apporte, enfin et surtout, deux éléments capitaux et tout à fait novateurs à l'aménagement du territoire.

Si l'analyse paysagère est, par essence même, de nature profondément patrimoniale, elle doit être aussi prospective. Un paysage vit dans le temps long et sa prise en compte oblige à dépasser la nécessité du court terme. La politique de remembrement agricole, de plantation forestière du Fonds Forestier National, de construction des barres d'HLM, de lotissements pavillonnaires et des sites industriels pendant les « trente glorieuses » aurait beaucoup eu à gagner si on avait réfléchi, un tant soit peu, en termes de paysage !

Enfin, l'analyse paysagère, qui fait constamment appel à la sensibilité, à la qualité de la vie, à l'identité, au territoire, paraît constituer l'un des outils privilégiés de réflexion et de développement à l'échelle locale (ce qui est d'ailleurs déjà le cas dans beaucoup de bassins de vie ou de pays de Midi-Pyrénées). L'analyse paysagère fait donc partie de cette « subsidiarité active » qui peut animer une réflexion rénovée sur le développement local et régional. La prise en compte du paysage participe à la dynamique d'une démarche citoyenne.

III POUR UNE POLITIQUE PAYSAGÈRE EN MIDI-PYRÉNÉES

Tout n'est pas paysage. Il est bien entendu que l'analyse paysagère ne permet pas de tout dire ou de tout faire en aménagement du territoire. De plus, il faut délimiter les champs d'intervention en tenant compte de la répartition des compétences et des moyens matériels correspondants. Pour l'instant du moins, on a moins besoin d'instruments nouveaux, lourds et coûteux, que d'une prise de conscience généralisée et systématique à tous les niveaux de réflexion, de formation, de décision et d'action. Enfin, il est indispensable d'associer très étroitement, jusqu'à les confondre à travers le paysage, les opérations d'aménagement et d'environnement.

A/ Pour une didactique du paysage à l'échelon régional

La prise en compte de la dimension paysagère dans une politique d'aménagement-environnement sera de moins en moins un choix et de plus en plus une nécessité. La Région de Midi-Pyrénées s'y est préparée de longue date, en particulier au travers des activités de l'ARPE et en soutenant un certain nombre de programmes de recherche et d'aménagement, par exemple celui du Parc des Causses. Le contrat de Plan entre l'État et la Région comporte de très nombreuses références aux paysages régionaux, à leur préservation aussi bien qu'à leur gestion.

Il reste cependant à globaliser et à coordonner toutes les initiatives. De ce point de vue, la Région apparaît comme étant, par excellence, le niveau de réflexion, d'animation, de coordination, en un mot d'incitation, de la politique paysagère.

L'effort consenti relève donc d'abord de la pédagogie et de la didactique. Il faut former et informer. C'est un problème d'éducation en général qui doit toucher toutes les couches de la population et donc se jouer dans l'école et les associations (ARPE, associations d'éducation populaire, sportives, culturelles, de protection de la nature, de développement local...). L'IUFM de l'Académie de Toulouse (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) peut être mobilisé avec d'autant plus de facilité qu'il est pilote national en matière d'environnement (avec une cellule de « Didactique du Paysage »).

C'est aussi, dans l'urgence, la formation continue des élus, des administratifs, de tous les agents d'exécution et animateurs ainsi que des nouveaux « producteurs de paysage » : paysagistes, géomètres et experts du cadastre, pépiniéristes... qui ont à intervenir dans le domaine de l'aménagement-environnement. Il peut s'agir soit d'une formation très large à caractère scientifique et culturel, soit au contraire d'une formation très pointue. Les demandes affluent. Elles sont traitées de façon très disparate. Cela peut-être l'un des objectifs assignés à l'ITP (Institut Toulousain du Paysage).

1 – Pour la création d'un observatoire régional des paysages

La multiplication récente des études paysagères associées aux divers projets d'aménagement pose le problème de leur mémorisation, de leur méthodologie, de leur généralisation, c'est-à-dire de leur évaluation et de leur diffusion.

De plus, beaucoup de ces études dressent de simples constats ou bilans relativement statiques et n'assurent aucun suivi une fois l'étude proprement dite terminée. Elles sont mal adaptées à leur objet qui est particulièrement mobile et qui demande une stratégie de long terme avec une indispensable dimension prospective.

L'Observatoire des paysages ne doit pas être une opération isolée et se suffisant à elle-même. Il ne peut être qu'un compartiment d'un Centre de Ressources régional multipartenarial pour l'aménagement du territoire...

Cet Observatoire doit participer, dans les mêmes conditions, à un réseau d'Observatoires départementaux, comme, par exemple celui qui est mis en place en Ariège en relation avec l'Institut Toulousain du Paysage.

2 – Pour une charte régionale des paysages

La Région doit jouer un rôle incitatif en proposant à l'ensemble de ses partenaires de réfléchir à la mise en place et au contenu d'une Charte régionale des paysages qui aurait pour but de définir les grandes lignes d'une politique paysagère tenant compte des problèmes d'environnement et d'aménagement en concertation avec les Services de l'État et des départements.

Cette charte, dont il existe déjà plusieurs modèles dans d'autres régions, devrait favoriser et harmoniser la mise en place des chartes départementales et locales, par exemple dans le cadre de la politique des pays et des terroirs.

3 – Pour une promotion des paysages régionaux

Jusqu'ici la promotion du paysage a été surtout le fait des différents organismes touristiques. Cette stratégie a déjà porté ses fruits mais ne serait-elle pas à élargir en faisant du paysage un produit promotionnel, non seulement pour le tourisme régional, mais aussi pour l'ensemble des activités économiques, sans oublier cette identité régionale qui reste à construire ?

4 – Un outil privilégié : l'institut toulousain du paysage

L'Institut Toulousain du Paysage est un réseau multi-partenarial destiné à animer et à coordonner la recherche dans le domaine interdisciplinaire et interprofessionnel du paysage (recherche fondamentale et recherche-action, formation initiale et continue, centre de ressources et de diffusion...).

L'ITP est soutenu par l'Université, le CNRS, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, le Conseil Général de l'Ariège. Il fonctionne dans le cadre de la Maison de la Recherche de l'Université de Toulouse-Le-Mirail.

B/ Pour une intercommunalité paysagère : La politique des 3 P : Qualité des paysages, qualité des pays, qualité des produits

Si la Région doit inciter et coordonner, par exemple avec l'État, dans le cadre du contrat de Plan avec l'État, la réalisation effective de la politique paysagère ne pourra se faire qu'à un niveau intermédiaire, celui du « pays » ou du bassin d'emploi. C'est en effet à cette échelle que peut s'élaborer un projet global de territoire qui s'appuie sur la participation et la mobilisation des habitants, des socio-professionnels, des responsables associatifs, des élus, qui intègrent la dimension paysagère.

Le bassin de vie apparaît également comme le niveau pertinent de la coopération intercommunale dont les nouvelles compétences comprennent justement l'aménagement de l'espace. Le projet de développement local d'un groupement de communes consiste à mettre en valeur les richesses naturelles et culturelles de chaque territoire donc du paysage, afin notamment d'engendrer des activités et des services nouveaux qui constituent un gisement potentiel d'entreprises et d'emplois.

Par ailleurs, un des nombreux problèmes de la coopération intercommunale réside dans la difficulté à faire émerger une identité territoriale ainsi, la prise en compte du paysage dans l'élaboration du projet de territoire peut non seulement constituer une approche méthodologique mais encore pédagogique, en fabriquant de l'identité pour le pays, en donnant à ses habitants une représentation concrète de leur territoire. Avec la possibilité que leur offre la loi de se doter d'un schéma directeur pour l'aménagement de l'espace, les groupements de communes (Communautés et Districts) constituent bien le niveau opérationnel de prise en compte de la dimension paysagère.

L'idée d'associer la qualité d'un paysage à la qualité d'un pays et la qualité d'un produit agricole, artisanal, industriel ou culturel, n'est pas nouvelle, mais elle mérite d'être systématisée et de devenir l'un des fondements du développement économique et de la promotion des pays et des bassins de vie de Midi-Pyrénées (exemple des vignobles de Cahors et de Gaillac, de l'Aubrac et du couteau de Laguiole, etc.).

C/ Quelques thèmes concrets

La présentation ci-après de quelques situations paysagères particulièrement sensibles en Midi-Pyrénées n'est en rien l'esquisse d'un programme de recherche et encore moins un inventaire des problèmes à traiter. Elle n'a pas d'autre but que de montrer la diversité, la complexité et aussi l'urgence de la question paysagère. Elle tourne pour l'essentiel autour de la stratégie du « zonage », toujours très controversée et à laquelle l'analyse paysagère peut donner une autre signification, autant culturelle qu'écologique, ainsi qu'une dimension plus humaine.

1 – Le traitement des paysages en voie d'enfrichement du rural profond

La question est ici autant psychologique qu'économique. Quand et comment, pour certains d'entre eux, se résigner à l'abandon pour mieux en sauver d'autres ? Ou bien on laisse faire l'évolution « naturelle » qui peut donner des résultats catastrophiques aussi bien pour la valeur esthétique des paysages, pour l'équilibre des écosystèmes et des systèmes économiques, ou bien on décide de modes d'intervention appropriés (écobuage pastoral, plantation forestière, etc.).

Le choix est inévitable ; autant le faire en connaissance de cause et avec le recul d'une programmation de long terme (méthode de l'abandon contrôlé) en prévoyant que peut-être, un jour, il faudra remettre ces espaces dans le circuit de la production.

2 – L'évolution des paysages agricoles productifs

Ils sont encore les plus nombreux et c'est sur eux que repose, pour l'essentiel, l'avenir paysager des espaces ruraux midi-pyrénéens. Les erreurs passées, étayées sur un productivisme inconsidéré sont connues : remembrements brutaux, plantations forestières désordonnées, pollutions diverses des sols et des nappes phréatiques, bâtiments d'exploitation agricoles très négligés. Il ne suffit pas de replanter les haies arrachées et de corriger, dans la mesure du possible, toutes les bévues passées. On a aujourd'hui quelques exemples de remembrements paysagers avec restructuration du parcellaire et de la circulation de l'eau, plantation de « haies-pièges à nitrate »... Il faut imaginer de nouveaux paysages de production, vivants et durables.

3 – La mutation des paysages urbains

Les paysages urbains de la région Midi-Pyrénées ont une longue et riche histoire architecturale et urbanistique jalonnée de pures merveilles comme ces villes roses au fil de l'eau : Toulouse, Albi, Montauban... ou ces rochers urbains projetés vers le ciel : Cordes, Rocamadour, Saint-Félix du Lauragais. Ce patrimoine paysager est depuis longtemps reconnu et il est de mieux en mieux sauvegardé. Ainsi, Midi-Pyrénées peut s'enorgueillir de la réhabilitation des bastides.

Aujourd'hui l'intérêt des aménageurs se concentre sur le paysage urbain banal, celui des quartiers et des faubourgs et surtout celui des banlieues et des bourgs-dortoirs de la périphérie toulousaine. Ces nouveaux ensembles ont poussé dans le désordre de la croissance et de la concentration urbaine. Les grands ensembles de « barres » et certains lotissements pavillonnaires en sont les principaux points noirs. La destruction pure et simple n'y est que rarement envisageable. La réhabilitation y est, on le sait par expérience, peu efficace. Même les ensembles urbains où le paysage lui-même a été longuement et globalement pensé comme ceux du quartier du Mirail, paraissent aujourd'hui désadaptés et peu amènes comme si la qualité paysagère devenait avec le temps insaisissable.

Ces paysages désadaptés constituent un élément tout à fait essentiel de l'espace quotidien et de la qualité de la vie d'une population qui, par ailleurs, a beaucoup de difficultés à vivre. De tels paysages hétéroclites et souvent dégradés ne méritent même plus leur nom. Ils sont l'un des aspects importants de la crise urbaine contemporaine. Ils doivent être traités dans le cadre de la lutte contre l'exclusion sociale.

4 – Le devenir des franges paysagères négligées

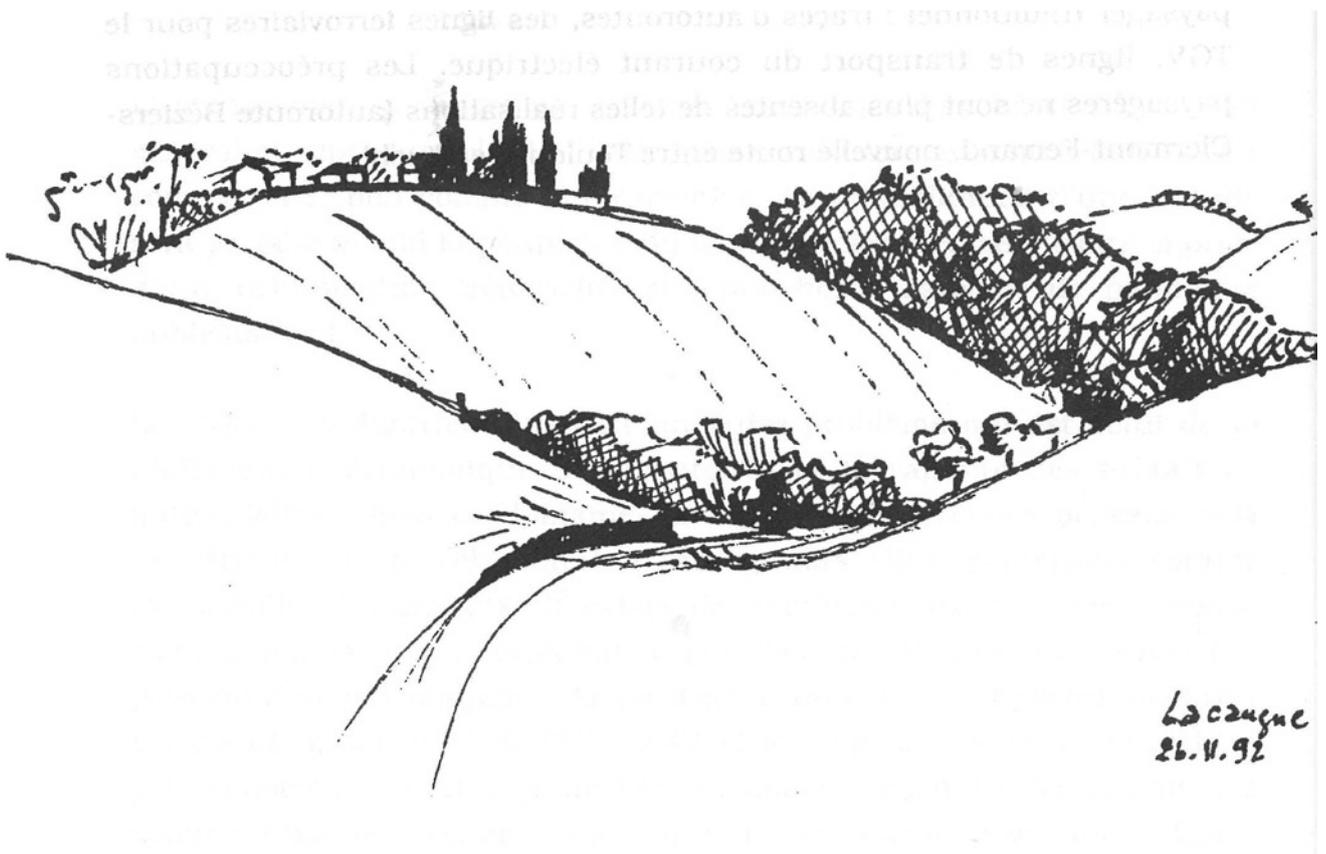
L'affrontement entre des systèmes de mise en valeur, incompatibles entre eux (la ville et la campagne, l'agricole et l'industriel) se traduit sur le territoire par le développement de franges ou lisières indécises, d'affectation indéterminée, lieux de tous les dépotoirs et pollutions. Cela va de la simple haie non entretenue, à la friche industrielle ou aux entrées de villes, lieux privilégiés de tant d'horreurs paysagères.

L'aménagement paysager des lisières et des zones de contact est un trait général et reproductible de l'aménagement du territoire qu'il faut traiter comme tel et non comme une exception. La réhabilitation d'une bastide sera parfaite quand la périphérie du bourg médiéval cessera d'être la proie d'une urbanisation hétéroclite et d'une horde sauvage de panneaux publicitaires !

Les friches industrielles posent un autre problème qui est celui de la réaffectation économique des territoires et la rapidité des mutations industrielles. Dans ce domaine, la région Midi-Pyrénées possède déjà l'expérience de la réhabilitation des grands sites industriels comme Decazeville et Carmaux. Il existe de nombreux autres « points noirs » comme, par exemple, l'exploitation granitière du Sidobre, Ce dernier cas pourrait devenir exemplaire. Le paysage de massif granitique du Sidobre a été classé « monument de l'UNESCO » et les exploitants-carriers ont bien pris conscience qu'une protection raisonnée des paysages n'était pas incompatible avec l'exploitation du granit et pouvait devenir une forme efficace de promotion de cette activité industrielle. Ce serait l'exemple d'application de la politique des 3P : qualité du produit, qualité du paysage, qualité des pays.

5 – L'indispensable invention des nouveaux paysages

Tous les jours s'élaborent, sous nos yeux, de nouveaux paysages : lotissements pavillonnaires, grands immeubles de banlieue, paysages linéaires des nouvelles infrastructures de communication, technopoles, nouvelles zones industrielles... Quand on sollicite un aménagement paysager il est généralement trop tard pour intervenir, autrement que pour proposer la haie d'arizonica cache-misère ou le stupide mur anti-bruit. Il est indispensable d'imaginer, comme l'ont fait les architectes pour le cadre bâti et à d'autres époques, de nouveaux Paysages pour demain (concours prospectif). C'est ce qui commence à se réaliser : pour les nouveaux paysages linéaires qui tranchent dans le vif du maillage paysager traditionnel : tracés d'autoroutes, des lignes ferroviaires pour le TGV, lignes de transport du courant électrique. Les préoccupations Paysagères ne sont plus absentes de telles réalisations (autoroute Béziers-Clermont-Ferrand, nouvelle route entre Toulouse et Auch).



Parler aujourd'hui du Paysage est un défi et une urgence. C'est prétendre balayer, d'un seul regard et sous un angle nouveau, un ensemble de questions compliquées et contradictoires qui relèvent de mondes qui ont du mal à se rencontrer... sauf dans la banalité de la vie quotidienne : l'aménagement du territoire, l'environnement, la culture. Cette quadrature du paysage est donc celle de la vie et derrière le regard porté sur le paysage il y a l'homme dans toute son humanité.

Ce rapport ne peut donc aller au fond de toutes les choses évoquées, notamment dans le domaine des choix politiques et économiques qui sous-tendent les évolutions. Il pose beaucoup plus de questions qu'il ne peut en résoudre. Il reste ouvert. Il se veut réaliste et pragmatique, au plus près des problèmes économiques et sociaux de développement des territoires, dans le droit fil de la nouvelle loi de développement du territoire en préparation et des préoccupations du Conseil Économique et Social de Midi-Pyrénées. Il ne peut être qu'une toute première opération de sensibilisation et d'information.

Le paysage est le reflet et l'empreinte de la société des hommes sur la nature. Il fait partie de nous-même. Comme un miroir, il nous réfléchit. À la fois outil et décor, Comme nous et avec nous, il évolue, mouvant et fragile. Ni figé, ni condamné. Il nous faut le faire vivre car aucun homme, aucune société, ne peuvent vivre sans territoire, sans identité, sans paysage.

« On en brise pas le miroir, sinon on détruit le visage »

Henri BOSCO : Un oubli moins profond. Gallimard NRF

Directeur de publication :

Patrick Berg, Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en Occitanie

Rédaction :

Philippe Béringuier, Alain Guglielmetti, Isabelle Jardin, Philippe Labaume, Philippe Valette

Relecture :

Membres du comité d'animation du Réseau Paysage Occitanie

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Occitanie**

Direction de l'Aménagement,
1, place Émile Blouin, CS 10008
31952 Toulouse Cedex 9
Tél. 33 (0)5 67 63 23 00



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Union régionale Les CAUE d'Occitanie

5, avenue Frizac
31400 Toulouse

Tél. 33 (0)5 34 41 39 59

contact@reseau-paysage-occitanie.fr



Les
c|a.u.e
d'Occitanie



ENSAI

École nationale
supérieure d'architecture
Montpellier | La Réunion

